



Le journal des

Marchés Publics

Public Contracts Journal



Bulletin d'Annonces des Marchés Publics / Public Contracts Bulletin - Directeur de Publication Joseph NGO

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL

ARMP
Agence de Régulation
des Marchés Publics

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland
PRESIDENCY OF THE REPUBLIC

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE DE REGULATION DES MARCHÉS PUBLICS
PUBLIC CONTRACTS REGULATORY AGENCY

CERTIFICAT DE NON-EXCLUSION DES MARCHÉS PUBLICS
CERTIFICATE OF NON-EXCLUSION FROM PUBLIC CONTRACTS

010703

I- Informations sur l'Appel d'Offres (AO) / Information on Tender

N° de l'AO / Tender No. : B18/DC/CIPM/ARMP du 09/07/2016

MO ou MOD / CA or DCA : ARMP

Objet / Subject : RELOOKAGE DE LA PLATEFORME DU SITE WEB

II- Quittance / Receipt

N° / No. : 16092369

Date et lieu : 09/06/2016
Date and place

Je soussigné, le Directeur Général de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, certifie que la base des informations disponibles à l'ARMP ce jour :
I, the undersigned Genral Manager of the Public Contracts Agency based on the informations available at the PCRA on this day, hereby certify that:

L'Entreprise GRAPHIQUE DESIGN S.A
The Company

Adresse, Téléphone et Fax NORD BP:845
Adress, Phone and Fax

N° Contribuable P587912365478T N° Registre de Commerce RCGSG4125
Taxation Reference No. Commercial Registration No.

Ne figure pas sur la liste des entreprises exclus des marchés publics / Does not figure on list of Companies excluded from the public Contracts

Fait à Maroua le 09/06/2016
Done at

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
THE GENERAL MANAGER

010703014654801135611

B.P : 6604 Yaoundé Adresse de vérification: www.pridesoft.arp.cm/cne SMS: 695539718 Site web: www.arp.cm

Le CNE
ELECTRONIQUE
est désormais disponible !
(e-CNE)

Accès Facile
Sécurisé

DANS CE NUMERO :

- Formulaire de demande de CNE
- Formulaire d'abonnement au Journal

EDUCATION

02

SANTE PUBLIQUE

02

SOCIAL

03

BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS

10

RURAL

01

TRANSPORT

01

INFRASTRUCTURE

09

ADMINISTRATION

13

N° 1260

2 Mars 2017

2 March 2017

17H18/5:18 PM

B.P: 6604 Yaoundé - Cameroun
Fax : 222 206 043 / 222 203 326
Tél : 222 201 803 / 222 200 008 / 222 200 009

E-mail : infos@arp.cm
Internet : www.arp.cm

à Timbrer

PUBLICITÉ

Service e-JDM

JDM Electronique



Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.

Service e-CNE

CNE Electronique



Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

Prestataire

Raison Sociale(*) :

N° Carte Contribuable(*) :

N ° Registre de Commerce(*) :

Statut Juridique(*) : ETS SARL SA

Type Entreprise(*) : TPE PE PME PMI GE

Capital (chiffres en FCFA):

Localisation

Pays : Ville :

Adresse(**) : B.P. :

Tél.(*) : Fax :

E-mail(*) :

Site web :

Information sur la Commande Publique

Type Procédure(*) : AOIO AOIR AONO AONR BC DC DP AMI/ASMI GG

Exercice(*) :

Référence(*) :

Maître d'Ouvrage(*) : Autorité Contractante :

Objet(*) :

.....

Montant(en chiffres)(*) :

Date Signature(*) :

Information sur le Paiement

Etablissement Bancaire(*) : Express Union (N° 91190008943026) CC EC-SA (N° 100-017265-314-30) BICEC (N° 97568660005/16)

Banque Atlantique (N° 9510173000510) SCB-CAMEROUN (N° 9000019311691) Paierie Générale

N° Reçu Versement/Virement(*) :

Date de Versement(*) :

Documents Joint à la Demande

Original Reçu Versement/Virement(*) : Oui Non | Copie Carte Contribuable : Oui Non

Copie de la Commande Publique (BCA, AAO)(*) : Oui Non | Copie Registre de Commerce : Oui Non

(*) Champs à remplir obligatoirement.
(**) quartier, rue, etc....



SOMMAIRE

RESUME DES CONSULTATIONS

1	Reference	026/AONO/MINMAP/CSPM-PLANUT/2017 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 026/AONO/MINMAP/CSPM-PLANUT/2017 DU 22 FÉVRIER 2017 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA RETENUE D'EAU DE OUAZZANG DANS L'ARRONDISSEMENT DE MERI, DEPARTEMENT DU DIAMARÉ, REGION DE L'EXTREME-NORD
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	22-03-2017

2	Reference	004/AONO/PR/MINMAP/SG/DR-OU/DD-HP/CDPM-RTE/2017 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 004/AONO/PR/MINMAP/SG/DR-OU/DD-HP/CDPM-RTE/2017 DU 27/02/2017 POUR LES TRAVAUX D'OUVERTURE ET DE REHABILITATION DES PISTES AGRICOLES DANS LA COMMUNE DE BAHAM DEPARTEMENT DES HAUTS PLATEAUX REGION DE L'OUEST. (EN PROCEDURE D'URGENCE) FINANCEMENT : BIP-RESSOURCES TRANSFEREES EXERCICE 2017
	Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
	Date de cloture	20-03-2017

3	Reference	026/AONO/DDMAP-BE/M-C DEMBO/CDPM/2017 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL. OUVERT N°026/AONO/DDMAP-BE/M-C DEMBO/CDPM/2017 DU 16/02/2017 LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF AUX TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA PISTE AGRICOLE DJAOULI-LOUGGA, COMMUNE DE DEMBO, DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION DU NORD.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	13-03-2017

4	Reference	013/AONO/DDMAPL/COMMUNE OKOLA/CDPM/2017 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°013/AONO/DDMAPL/COMMUNE OKOLA/CDPM/2017 DU 01 MARS 2017 POUR L'EXECTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE EKEKAM II - KONABENG, DANS LA COMMUNE D'OKOLA DEPARTEMENT DE LA LEKIE.
	Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
	Date de cloture	23-03-2017

5	Reference	013/ONIT/LDD/OKOLA COUNCIL/DTB /2017 Lire
	Titre/objet	OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER IN EMERGENCY PROCEDURE N°013/ONIT/LDD/OKOLA COUNCIL/DTB /2017 RELATIVE TO REHABILITATE OF THE ROAD: EKEKAM II –KONABENG; IN THE, LEKIE DIVISION FINANCE: MINTP PUBLIC INVESTMENT BUDGET, FISCAL YEAR 2017
	Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
	Date de cloture	23-03-2017



RESUME DES CONSULTATIONS

6	<p>Reference N°01/AONO/CMBNA/CIPM/2017 Lire</p> <p>Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°01/AONO/CMBNA/CIPM/2017 EN PROCEDURE D'URGENCE DU 25 JANVIER 2017 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'HÔTEL DE VILLE DE MBANGASSINA, DÉPARTEMENT DU MBAM ET KIM, RÉGION DU CENTRE. LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MBANGASSINA, AUTORITÉ CONTRACTANTE, LANCE POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE DE MBANGASSINA, UN APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT (AON) N°01/AONO/CMBNA/CIPM/2017 EN PROCÉDURE D'URGENCE DU 25 JANVIER 2017 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'HÔTEL DE VILLE DE MBANGASSINA, DÉPARTEMENT DU MBAM ET KIM, RÉGION DU CENTRE, DONT LE MAÎTRE D'OUVRAGE EST LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MBANGASSINA.</p> <p>Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs</p> <p>Date de cloture 06-03-2017</p>
----------	---

7	<p>Reference N ° 01 /ONCT / MBNAC/ IPC / 2017 Lire</p> <p>Titre/objet NOTICE OF OPEN NATIONAL CALL FOR TENDERS N ° 01 /ONCT / MBNAC/ IPC / 2017 IN EMERGENCY PROCEDURE OF 25 JANUARY 2017 FOR THE CONSTRUCTION WORK OF THE TOWN HALL OF MBANGASSINA, MBAM AND KIM DIVISION , CENTER REGION. THE MAYOR OF THE MUNICIPALITY OF MBANGASSINA, CONTRACTING AUTHORITY, LAUNCHES ON BEHALF OF THE MUNICIPALITY OF MBANGASSINA, AN OPEN NATIONAL CALL FOR TENDERS (AON) IN EMERGENCY PROCEDURE OF 25 JANUARY 2017 FOR THE CONSTRUCTION OF THE TOWN HALL OF MBANGASSINA, MBAM AND KIM DIVISION, CENTER REGION, WHOSE OWNER IS THE MAYOR OF THE MUNICIPALITY OF MBANGASSINA.</p> <p>Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs</p> <p>Date de cloture 06-03-2017</p>
----------	--

8	<p>Reference N°02/AONO/CMBNA/CIPM/2017 Lire</p> <p>Titre/objet DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°02/AONO/CMBNA/CIPM/2017 EN PROCEDURE D'URGENCE DU 25 JANVIER 2017 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'AUBERGE MUNICIPALE DE MBANGASSINA, DÉPARTEMENT DU MBAM ET KIM, RÉGION DU CENTRE LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MBANGASSINA, AUTORITÉ CONTRACTANTE, LANCE POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE DE MBANGASSINA, UN AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°02/AONO/CMBNA/CIPM/2017 EN PROCEDURE D'URGENCE DU 25 JANVIER 2017 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'AUBERGE MUNICIPALE DE MBANGASSINA, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM, REGION DU CENTRE, DONT LE MAÎTRE D'OUVRAGE EST LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MBANGASSINA.</p> <p>Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs</p> <p>Date de cloture 06-03-2017</p>
----------	--

9	<p>Reference N°011/AONO/CPMN.NT/2017 DU 23/02/2017 Lire</p> <p>Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°011/AONO/CPMN.NT/2017 DU 23/02/2017 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DEMEKA'AMINKOUMOU POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE D'OLAMZE «EN PROCEDURE D'URGENCE».</p> <p>Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs</p> <p>Date de cloture 15-03-2017</p>
----------	---

10	<p>Reference N ° 02 /ONCT / MBNAC/ IPC / 2017 Lire</p> <p>Titre/objet NOTICE OF OPEN NATIONAL CALL FOR TENDERS N ° 02 /ONCT / MBNAC/ IPC / 2017 IN EMERGENCY PROCEDURE OF 25 JANUARY 2017 FOR THE CONSTRUCTION WORK OF THE TOWNHOUSE OF MBANGASSINA, MBAM AND KIM DIVISION , CENTER REGION. THE MAYOR OF THE MUNICIPALITY OF MBANGASSINA, CONTRACTING AUTHORITY, LAUNCHES ON BEHALF OF THE MUNICIPALITY OF MBANGASSINA, AN OPEN NATIONAL CALL FOR TENDERS (AON) IN EMERGENCY PROCEDURE OF 25 JANUARY 2017 FOR THE CONSTRUCTION OF THE TOWNHOUSE OF MBANGASSINA, MBAM AND KIM DIVISION, CENTER REGION, WHOSE OWNER IS THE MAYOR OF THE MUNICIPALITY OF MBANGASSINA.</p> <p>Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs</p> <p>Date de cloture 06-03-2017</p>
-----------	--

RESUME DES CONSULTATIONS

11	<p>Reference N°03/AONO/CMBNA/CIPM/2017 Lire</p> <p>Titre/objet APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°03/AONO/CMBNA/CIPM/2017 EN PROCEDURE D'URGENCE DU 25 JANVIER 2017 POUR LA SURVEILLANCE ET LE CONTRÔLE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'HOTEL DE VILLE DE MBANGASSINA, DÉPARTEMENT DU MBAM ET KIM, RÉGION DU CENTRE LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MBANGASSINA, AUTORITÉ CONTRACTANTE, LANCE POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE DE MBANGASSINA, UN APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT (AONO) N°03/AONO/CMBNA/CIPM/2017 EN PROCÉDURE D'URGENCE DU 25 JANVIER 2017 POUR LA SURVEILLANCE ET LE CONTRÔLE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'HÔTEL DE VILLE DE MBANGASSINA, DÉPARTEMENT DU MBAM ET KIM, RÉGION DU CENTRE, DONT LE MAÎTRE D'OUVRAGE EST LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MBANGASSINA.</p> <p>Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles</p> <p>Date de cloture 06-03-2017</p>
-----------	---

12	<p>Reference 030/AONO/MINHDU/CMPM/17 Lire</p> <p>Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 030/AONO/MINHDU/CMPM/17 DU 01 MARS 2017 POUR L'ETUDE EN VUE DE L'ELABORATION D'UN PROJET DE LOI RELATIF A L'HABITAT SOCIAL AU CAMEROUN (PHASE II)</p> <p>Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles</p> <p>Date de cloture 31-03-2017</p>
-----------	--

13	<p>Reference 001/AONO/CAD3/CIPM/2017 Lire</p> <p>Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT(EN PROCEDURE D'URGENCE) N°001/AONO/CAD3/CIPM/2017 DU 28 FÉVRIER 2017 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE CAMP MILITAIRE 1-A DANS L'ARRONDISSEMENT DE DOUALA 3 FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC- EXERCICE 2017 ADMINISTRATION BENEFICIAIRE : COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE DOUALA III</p> <p>Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs</p> <p>Date de cloture 21-03-2017</p>
-----------	---

14	<p>Reference N°04/AONO/CMBNA/CIPM/2017 Lire</p> <p>Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°04/AONO/CMBNA/CIPM/2017 DU 25 JANVIER 2017 POUR LA SURVEILLANCE ET LE CONTRÔLE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'AUBERGE MUNICIPALE DE MBANGASSINA, DÉPARTEMENT DU MBAM ET KIM, RÉGION DU CENTRE LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MBANGASSINA, AUTORITÉ CONTRACTANTE, LANCE POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE DE MBANGASSINA, UN APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT (AONO) N°04/AONO/CMBNA/CIPM/2017 DU 25 JANVIER 2017 POUR LA SURVEILLANCE ET LE CONTRÔLE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'AUBERGE MUNICIPALE DE MBANGASSINA, DÉPARTEMENT DU MBAM ET KIM, RÉGION DU CENTRE, DONT LE MAÎTRE D'OUVRAGE EST LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MBANGASSINA.</p> <p>Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles</p> <p>Date de cloture 06-03-2017</p>
-----------	--

15	<p>Reference N ° 03/ONCT/MBNAC/IPC/2017 Lire</p> <p>Titre/objet NOTICE OF OPEN NATIONAL CALL FOR TENDERS N ° 03 /ONCT / MBNAC/ IPC / 2017 IN EMERGENCY PROCEDURE OF 25 JANUARY 2017 FOR THE SUPERVISION AND CONTROL OF CONSTRUCTION WORKS OF THE MBANGASSINA TOWN HALL , MBAM AND KIM DIVISION , CENTER REGION. THE MAYOR OF THE MUNICIPALITY OF MBANGASSINA, CONTRACTING AUTHORITY, LAUNCHES ON BEHALF OF THE MUNICIPALITY OF MBANGASSINA, AN OPEN NATIONAL CALL FOR TENDERS (ONCT) N ° 03 / ONCT / MBNAC / IPC / 2017 IN THE EMERGENCY PROCEDURE OF 25 JANUARY 2017 FOR THE SUPERVISION AND CONTROL OF THE CONSTRUCTION WORKS OF THE MBANGASSINA TOWN HALL, MBAM AND KIM DIVISION, CENTER REGION, WHOSE OWNER IS THE MAYOR OF THE MUNICIPALITY OF MBANGASSINA.</p> <p>Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles</p> <p>Date de cloture 06-03-2017</p>
-----------	---



RESUME DES CONSULTATIONS

16

Reference [N ° 04 /ONCT / MBNAC/ IPC / 2017](#) [Lire](#)

Titre/objet NOTICE OF OPEN NATIONAL CALL FOR TENDERS N ° 04 /ONCT / MBNAC/ IPC / 2017 IN EMERGENCY PROCEDURE OF 25 JANUARY 2017 FOR THE SUPERVISION AND CONTROL OF CONSTRUCTION WORKS OF THE MBANGASSINA TOWNHOUSE , MBAM AND KIM DIVISION , CENTER REGION. THE MAYOR OF THE MUNICIPALITY OF MBANGASSINA, CONTRACTING AUTHORITY, LAUNCHES ON BEHALF OF THE MUNICIPALITY OF MBANGASSINA, AN OPEN NATIONAL CALL FOR TENDERS (ONCT) N ° 04 / ONCT / MBNAC / IPC / 2017 IN THE EMERGENCY PROCEDURE OF 25 JANUARY 2017 FOR THE SUPERVISION AND CONTROL OF THE CONSTRUCTION WORKS OF THE MBANGASSINA TOWNHOUSE, MBAM AND KIM DIVISION, CENTER REGION, WHOSE OWNER IS THE MAYOR OF THE MUNICIPALITY OF MBANGASSINA.

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture 06-03-2017

17

Reference [029 /AONO/MINHDU/CMPM/17](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 029 /AONO/MINHDU/CMPM/17 DU 01 MARS 2017 POUR L'EQUIPEMENT EN MOBILIERS ET EN MATERIELS INFORMATIQUES DU CENTRE D'INSERTION DES JEUNES DE DOUALA III. FINANCEMENT : BIP / MINHDU-EXERCICE : 2017

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture 31-03-2017

18

Reference [002/AONO/CAD3/CIPM/2017](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT(EN PROCEDURE D'URGENCE) N°002/AONO/CAD3/CIPM/2017 DU 28 FÉVRIER 2017 POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU CENTRE MÉDICALISE D'ARRONDISSEMENT (CMA) DE DIBOUM DANS L'ARRONDISSEMENT DE DOUALA 3- FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC-EXERCICE 2 017 ADMINISTRATION BENEFICIAIRE : COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE DOUALA III

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture 02-03-2017

19

Reference [010/AAONO/DRMAP-LT/SMI/CRPM-LT/2017](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 010/AAONO/DRMAP-LT/SMI/CRPM-LT/2017 DU 28 FEVRIER 2017 POUR LA CONSTRUCTION ET L'EQUIPEMENT D'UN BUNGALOW D'HÉBERGEMENT DE TROIS (03) CHAERG AVEC TOILETTES DANS LA COMMUNE DE BARÉ-BAKEM, DÉPARTEMENT DU MOUNGO, RÉGION DU LITTORAL. (EN PROCEDURE D'URGENCE) FINANCEMENT: BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP), EXERCICE 2017.

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture 23-03-2017

20

Reference [N°002/DC/MINTP/CIPM-ENSTP/2017](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS DE CONSULTATION N°002/DC/MINTP/CIPM-ENSTP/2017 DU 28 FÉVRIER 2017 RELATIF AU NETTOYAGE ET À LA CONCIERGERIE DES SALLES COMMUNES À L'ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES TRAVAUX PUBLICS FINANCEMENT : BUDGET AUTONOME DE L'ENSTP-YAOUNDÉ, EXERCICE 2017.

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture 16-03-2017

RESUME DES CONSULTATIONS

21

Reference [No.002/DC/MINTP/CIPM-ENSTP/2017](#) [Lire](#)

Titre/objet CONSULTATION NOTICE NO.002/DC/MINTP/CIPM-ENSTP/2017 OF 28TH FEBRUARY 2017 RELATING TO THE CLEANING AND THE CONCIERGE OF CERTAIN COMMON ROOMS AT THE NATIONAL ADVANCED SCHOOL OF PUBLIC WORKS, YAOUNDE. FINANCING: NASPW YAOUNDE AUTONOMOUS BUDGET FOR FISCAL YEAR 2017

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture 16-03-2017

22

Reference [00602/AMI/MINH DU/2017 OF 01st MARCH 2017](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS DE SOLlicitation A MANIFESTATION D'INTERET N°00602/ASMI/MINH DU/2017 DU 01 MARS 2017 POUR LE RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ETUDES OU D'UNE FIRME EN VUE DE LA REALISATION D'UNE STRATEGIE DE LUTTE CONTRE LES DESORDRES URBAINS, DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE URBAINE ET D'APPUI A LA MISE EN PLACE D'UNE POLICE MUNICIPALE A EBOLOWA ET BAFOUSSAM

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture 31-03-2017

23

Reference [00601/ASMI/MINH DU/2017](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS DE SOLlicitation A MANIFESTATION D'INTERET INTERNATIONAL N° 00601/ASMI/MINH DU/2017 DU 01 MARS 2017 POUR L'ELABORATION D'UN PROJET DE TEXTE SUR LA MAITRISE D'OUVRAGE DES BATIMENTS PUBLICS

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture 31-03-2017

24

Reference [N°004/AAMI/MINEFOP/SG/DAG/2017](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N°004/AAMI/MINEFOP/SG/DAG/2017 DU 21/02/2017 EN VUE DE LA PRE QUALIFICATION DES CABINETS D'ETUDES POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE PORTANT SUR LA TRANSFORMATION DE QUATRE (04) SAR/SM EN CENTRE DE FORMATION AUX METIERS (CFM).

Nature de prestation Autres Infrastructures

Date de cloture 21-03-2017

25

Reference [00600/ASMI/MINH DU/2017](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS DE SOLlicitation A MANIFESTATION D'INTERET INTERNATIONAL N° 00600/ASMI/MINH DU/2017 DU 01 MARS 2017 POUR L'ELABORATION DU CODE DE VRD, MAINTENANCE ET RENOVATION DES BATIMENTS

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture 31-03-2017

26

Reference [N° 11/17/DG/CNPS](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N° 11/17/DG/CNPS DU 16 FEVRIER 2017 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N° 31/16/AONO/CIPM/DG/CNPS DU 10 NOVEMBRE 2016 POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DE LA CLÔTURE DE L'IMMEUBLE SIÈGE COTÉ MÉDECIN CONSEIL NATIONAL (MCN) ET DE RÉHABILITATION DE CELLE EXISTANTE.

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A



RESUME DES CONSULTATIONS

27

Reference [0000000019/MPT/SG/DAG/SDBM/SMA](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUÉ N° 0000000019/MPT/SG/DAG/SDBM/SMA PORTANT REPORT DE LA DATE LIMITE DE DÉPÔT DES OFFRES ET D'OUVERTURE DES PLIS

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

28

Reference [N°13/17/DG/CNPS](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N°13/17/DG/CNPS DU 28 FEVRIER 2017 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 34/16/AONO/CIPM/DG/CNPS DU 24 NOVEMBRE 2016 POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE CERTAINS BUREAUX ET ESPACES COMMUNS DE L'IMMEUBLE DE LA CNPS SIS À L'AVENUE KENNEDY ET DE CERTAINS BUREAUX DE L'IMMEUBLE ABRITANT LES SERVICES DU CPS DE YAOUNDÉ-INDÉPENDANCE EN DEUX (02) LOTS INDÉPENDANTS, EN PROCÉDURE D'URGENCE

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

29

Reference [36/D/MINMAP/DRMAP-LT/DDMAP/CDPM/NKAM/2016](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION N° 36/D/MINMAP/DRMAP-LT/DDMAP/CDPM/NKAM/2016 DU 20 SEPTEMBRE 2016 LA LETTRE COMMANDE N°34/LC/MINMAP/DRMAP-LT/DDMAP/CDPM/NKAM/2015POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE 05 FORAGES POSITIFS EQUIPES DE POMPE AMOTRICITE HUMAINE DANS LES VILLAGES BONEPOUPA 1, NDOGMISSAMBA, NYAMTAN,NDOKATI ET AU MARCHÉ DE SOLLE DANS LA COMMUNE DE YABASSI FINANCEMENT : BUDGET PNDP 2015 SUR FONDS C2D (LIGNE D'IMPUTATION A 300) ET BUDGET 2014 COMMUNE DE YABASSI

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

30

Reference [N° 12/17/DG/CNPS](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N° 12/17/DG/CNPS DU 28 FEVRIER 2017 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 02/17/AONO/CIPM/DG/CNPS DU 10 JANVIER 2017 POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET LA MISE EN SERVICE DES SYSTEMES DE CLIMATISATION CENTRALE, DE TRAITEMENT ET DE RENOUVELLEMENT DE L'AIR ET D'AMENAGEMENT DU GRAND HALL DU RDC DU CPS DE YAOUNDE INDEPENDANCE, EN PROCEDURE D'URGENCE

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

31

Reference [173/2017/C/DG/DAP/SMM/CEN/YDE](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE PORTANT REPORT DE LA DATE DE DEPOT ET D'OUVERTURE DES OFFRES RELATIVES A L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N°A01/001/CEN/CMS/2017 DU 14 FEVRIER 2017, LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE, RELATIF A LA FOURNITURE DES VACCINS A LA CENAME

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

32

Reference [N°01/CR/PR/MINMAP/SG/DR-N/DD-ML](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE RADIO

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

33	Reference	N° 14/17/DG/CNPS Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N° 14/17/DG/CNPS DU 28 FEVRIER 2017 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE LA DEMANDE DE COTATION N° 008/16/DG/DAG/CIPM/CNPS DU 29 NOVEMBRE 2016 POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE QUATRE (04) PHOTOCOPIEURS MULTIFONCTIONS EN SOLUTION DE PARTAGE A LA CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE.
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

34	Reference	0000000019/MPT/SG/DAG/SDBM/SMA Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUÉ N° 0000000019/MPT/SG/DAG/SDBM/SMA PORTANT REPORT DE LA DATE LIMITE DE DÉPÔT DES OFFRES ET D'OUVERTURE DES PLIS
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A

35	Reference	009/D/PR/MINMAP/SG/DRCE/SMI/2017 Lire
	Titre/objet	DECISION N° 009/D/PR/MINMAP/SG/DRCE/SMI/2017 DU 24 FEV 2017 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°007 DU 20 JANVIER 2017 PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE QUARANTE-NEUF (49) FORAGES DANS LES DEPARTEMENTS DE LA MEFOU ET AKONO, DU MFOUNDI ET DU NYONG ET KELLE, REGION DU CENTRE.
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	N/A

36	Reference	004/D/PR/MINMAP/SG/DRCE/SMI/2017 Lire
	Titre/objet	DECISION N°004/D/PR/MINMAP/SG/DRCE/SMI/2017 DU 24 FEV 2017 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°012/A0NO/PR/MINMAP/SG/DRCE/CRPM/2017 DU 25 JANVIER 2017 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX D'ADDUCTION D'EAU POTABLE A POMPE PHOTOVOLTAIQUE D'ELIG-ELOUGA DANS L'ARRONDISSEMENT D'EBEBDA, DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	N/A

37	Reference	010/D/PR/MINMAP/SG/DRCE/SMI/2017 Lire
	Titre/objet	DECISION N°010/D/PR/MINMAP/SG/DRCE/SMI/2017 DUN27 FEV 2017 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°008 DU 23 JANVIER 2017 PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CLOTURE AVEC GUERITE ET AUTRES OUVRAGES ANNEXES A LA PRISON DE MBALMAYO DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET S00, RÉGION DU CENTRE,
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

38	<p>Reference 001/D/PR/MINMAP/DRO/DDMIFI/SPM/2017 Lire</p> <p>Titre/objet</p> <p>Nature de prestation N/A</p> <p>Date de cloture N/A</p>	<p>DECISION N° 001/D/PR/MINMAP/DRO/DDMIFI/SPM/2017 DU 2 3 FEV 2017, PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE COMMANDE RELATIVE A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 001 /A0NO/MINMAP/DR-OU/DD-MIFI/CPM-MIFI/2017 DU 18/01/2017 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE ET UN BUREAU ORDINAIRE AU CES DE SINTE - BALENG DANS LA COMMUNE L'ARRONDISSEMENT DE BAFOUSSAM 2ÈME. MAITRE D'OUVRAGE: LA DIRECTRICE DU CES DE SINTE FINANCEMENT: BUDJET D'INVESTISSEMENT EXERCICE 2017</p>
-----------	---	--

39	<p>Reference 03/D/PR/MINMAP/DR-OU/DD-HNK/2017 Lire</p> <p>Titre/objet</p> <p>Nature de prestation N/A</p> <p>Date de cloture N/A</p>	<p>DECISION N°03/D/PR/MINMAP/DR-OU/DD-HNK/2017 DU 22 FEVRIER 2017 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE OBJET DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°03/AONO/MINMAP/DR-OU/DD-HNK/CDPM-TBEC/2017 DU 06 JANVIER 2017 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE : BANA VILLE (LOT 1) DANS LA COMMUNE DE BANA ET NGANG (LOT 2) DANS LA COMMUNE DE BAKOU, DEPARTEMENT DU HAUT-NKAM.</p>
-----------	--	---

40	<p>Reference 002/D/PR/MINMAP/SG/DRCE/SMI/2017 Lire</p> <p>Titre/objet</p> <p>Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs</p> <p>Date de cloture N/A</p>	<p>DECISION N°002/D/PR/MINMAP/SG/DRCE/SMI/2017 DU 2 0 FEV 2017 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°002/AONO/P/MINMAP/SG/DRCE/CRPM/2017 DU 19 JANVIER 2017 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES CENTRES DE SANTE INTEGRES DANS, LES LOCALITES DE MEBOLASSI (LOT 1), NNEMEYONG (LOT 2), NKULNGOK (LOT 3), ET NIO-BABOUTE (LOT 4), DANS LES DEPARTEMENTS DU NYONG ET MFOUMOU, DE LA LEKIE ET DE LA HAUTE SANAGA, REGION DU CENTRE.</p>
-----------	--	---

41	<p>Reference 003/AONO/PR/MINMAP/DRCE/CRPM2017 Lire</p> <p>Titre/objet</p> <p>Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs</p> <p>Date de cloture N/A</p>	<p>DECISION N°003/D/PR/MINMAP/SG/DRCE/SMI/ 2017 DU 2 1 FFV 2017 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO/PR/MINMAP/DRCE/CRPM2017 DU 19 JANVIER 2017 -EN_____ PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE DE CONSTRUCTION DES CENTRES DE SANTE INTEGRES DANS LES LOCALITES DE MENGUEME (LOT 1), AKPAK (LOT 2), GAH (LOT 3) ET BENG BENG (LOT 4) DANS LES DEPARTEMENTS DE LA MEFOU ET AFAMBA ET DU MBAM ET KIM REGION DU CENTRE.</p>
-----------	--	---

42	<p>Reference 005/D/PR/MINMAP/SG/DK/SMI/2017 Lire</p> <p>Titre/objet</p> <p>Nature de prestation Autres Infrastructures</p> <p>Date de cloture N/A</p>	<p>DECISION N°005/D/PR/MINMAP/SG/DK/SMI/2017 DU 2 4 FEV 2017 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°011/AONO/PR/MINMAP/SG/DRCE/CRPM/2017 DU 25 JANVIER 2017 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX D'ADDUCTION D'EAU POTABLE D'ENDOM DANS L'ARRONDISSEMENT D'ENDOM, DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE.</p>
-----------	---	--

RESUME DES CONSULTATIONS

43	Reference 05/D/PR/M1NMAP/DR-OU/DD-HNK/2017 Lire Titre/objet DECISION N° 05/D/PR/M1NMAP/DR-OU/DD-HNK DU 24 FEVRIER 2017 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE OBJET DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 04/AONO/MINMAP/DR-OU/DD-HNK/CDPM-AI/2017 DU 12 JANVIER 2017 POUR LES TRAVAUX DE REALISATION D'UNE ADDUCTION D'EAU POTABLE (AEP) PAR POMPAGE SOLAIRE A DOUMLA ZAP DANS L'ARRONDISSEMENT DE BANA, DEPARTEMENT DU HAUT-NKAM. Nature de prestation N/A Date de cloture N/A
-----------	---

44	Reference 006/D/PRIMINMAP/SG/D RCE/SMI/ 2017 Lire Titre/objet DECISION N°006/D/PRIMINMAP/SG/D RCE/SMI/ 2017 DU 24 FEV 2017 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°004 DU 20 JANVIER 2017 PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CINQUANTE-TROIS (53) FORAGES DANS LES DEPARTEMENTS DE LA HAUTE SANAGA ET DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE. Nature de prestation Autres Infrastructures Date de cloture N/A
-----------	--

45	Reference N° 307/17/DG/CNPS Lire Titre/objet DECISION N° 307/17/DG/CNPS DU 28 FEVRIER 2017 PORTANT ATTRIBUTION DES MARCHÉS RELATIFS À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 34/16/AONO/CIPM/DG/CNPS DU 24 NOVEMBRE 2016 POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE CERTAINS BUREAUX ET ESPACES COMMUNS DE L'IMMEUBLE DE LA CNPS SIS À L'AVENUE KENNEDY ET DE CERTAINS BUREAUX DE L'IMMEUBLE ABRITANT LES SERVICES DU CPS DE YAOUNDÉ-INDÉPENDANCE EN DEUX (02) LOTS INDÉPENDANTS, EN PROCÉDURE D'URGENCE. Nature de prestation N/A Date de cloture N/A
-----------	---

46	Reference 02 - 2017 / D/ PR / MINMAP/SG/DR-O/DD-NDE/2017 Lire Titre/objet DECISION N° 02 - 2017 / D/ PR / MINMAP/SG/DR-O/DD-NDE/BANGANGTE LE DELEGUE DEPARTEMENTAL DES MARCHES PUBLICS DU NDE AUTORITE CONTRACTANTE Nature de prestation N/A Date de cloture N/A
-----------	---

47	Reference 007/D/PR/MINMAP/SG/DRCE/SMI/2017 Lire Titre/objet DECISION N°007/D/PR/MINMAP/SG/DRCE/SMI/2017 DU 2 4 FEV 2017 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°005 DU 20 JANVIER 2017 PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CINQUANTE-CINQ (55) FORAGES DANS LES DEPARTEMENTS DU NYONG ET MFOUMOU, DU NYONG ET S0'0 ET DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE. Nature de prestation Autres Infrastructures Date de cloture N/A
-----------	---

RESUME DES CONSULTATIONS

48	Reference	008/D/PR/MINMAP/SG/D RCE/SMI/2016 Lire
	Titre/objet	DECISION N°008/D/PR/MINMAP/SG/D RCE/SMI/2016 DU 24 FEV 2017 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°006 DU 20 JANVIER 2017 PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CINQUANTE-UN (51) FORAGES DANS LES DEPARTEMENTS DE LA LEKIE, DU MBAM ET INOUBOU, DU MBAM ET KIM ET DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE.
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	N/A

49	Reference	N° 243/17/DG/CNPS Lire
	Titre/objet	DECISION N° 243/17/DG/CNPS DU 16 FEVRIER 2017 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 31/16/AONO/CIPM/DG/CNPS DU 10 NOVEMBRE 2016 POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DE LA CLÔTURE DE L'IMMEUBLE SIÈGE COTÉ MÉDECIN CONSEIL NATIONAL (MCN) ET DE RÉHABILITATION DE CELLE EXISTANTE.
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

50	Reference	001/17/D/PR/MINMAP/DR-OU/DD-NN/SPM/2017 Lire
	Titre/objet	DECISION N° 001/17/D/PR/MLNMAP/DR-OU/DD-NN/SPM/2017 DU 23 FEV 2017 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE A LA DEMANDE DE COTATION N°001 AFFERENT A L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL AU CSI DE MALONG MATOUPOU DANS L'ARRONDISSEMENT DE MALANTOUEN.
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

51	Reference	N° 309/17/DG/CNPS Lire
	Titre/objet	DECISION N° 309/17/DG/CNPS DU 28 FEVRIER 2017 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ ISSU DE LA DEMANDE DE COTATION N° 008/16/DG/DAG/CIPM/CNPS DU 29 NOVEMBRE 2016, POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE QUATRE (04) PHOTOCOPIEURS MULTIFONCTIONS EN SOLUTION DE PARTAGE À LA CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE.
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

52	Reference	N° 306/17/DG/CNPS Lire
	Titre/objet	DECISION N° 306/17/DG/CNPS DU 28 FEVRIER 2017 DECLARANT INFRUCTUEUX L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 02/17/AONO/CIPM/DG/CNPS DU 10 JANVIER 2017 POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET LA MISE EN SERVICE DES SYSTEMES DE CLIMATISATION CENTRALE, DE TRAITEMENT ET DE RENOUVELLEMENT DE L'AIR ET D'AMENAGEMENT DU GRAND HALL DU RDC DU CPS DE YAOUNDE INDEPENDANCE, EN PROCEDURE D'URGENCE.
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A



RESUME DES CONSULTATIONS

53	Reference 02/D/PR/MINMAP/DR-OU/DD-HNK/2017 Lire Titre/objet DECISION N° 02/D/PR/MINMAP/DR-OU/DD-HNK DU 22 FEVRIER 2017 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 02/AONO/MINMAP/DRMAP-OU/DDMAP-HNK/CDPM-TBEC/2017 DU 16 FEVRIER 2017 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN ATELIER DE MENUISERIE AU LYCEE TECHNIQUE DE BABONE, DANS LE DEPARTEMENT DU HAUT-NKAM. Nature de prestation N/A Date de cloture N/A
-----------	---

54	Reference 004/D/PRMINMAP/DR-OU/DD-HNK/2017 Lire Titre/objet DECISION N° 004/D/PRMINMAP/DR-OU/DD-HNK DU 22 FEVRIER 2017 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE LA DEMANDE DE COTATION N° 01/DC/MINMAP/0R-OU/DD HNK/CDPM-AG/2017 DU 24 JANVIER 2017 RELATIVE A L'ACQUISITION D'UN VEHICULE PICK-UP 4X4 AU PROFIT DE LA COMMUNE DE BANDJA DANS LE DEPARTEMENT DU HAUT-NKAM Nature de prestation N/A Date de cloture N/A
-----------	---

55	Reference ADDITIF N°2 Lire Titre/objet ADDITIF N°2 1- PORTANT MODIFICATION DES DATES DE REMISE DES OFFRES ET DE DÉPOUILLEMENT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°02/AONO/CMBNA/CIPM/2017 EN PROCEDURE D'URGENCE DU 25 JANVIER 2017 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'AUBERGE MUNICIPALE DE MBANGASSINA, DÉPARTEMENT DU MBAM ET KIM, RÉGION DU CENTRE PORTANT AJOUT DE LA VERSION ANGLAISE DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs Date de cloture N/A
-----------	---

56	Reference ADDITIF REPORT A/S 001/AONO/CC/CIPM/2017 Lire Titre/objet COMMUNIQUE DE REPORT DE LA DATE D'OUVERTURE DES OFFRES AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°001/AONO/CNCC/CIPM/2017 DU 10 FEVRIER 2017 POUR LA FOURNITURE DE MATERIELS INFORMATIQUES AU CONSEIL NATIONAL DES CHARGEURS DU CAMEROUN (CNCC). LOT1 : FOURNITURE D'EQUIPEMENTS INFORMATIQUES ; LOT2 : RENOUVELLEMENT ET ACQUISITION DE LICENCES ET LOGICIELS LE RESTE SANS CHANGEMENT. Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles Date de cloture N/A
-----------	---

57	Reference ADDITIF N°1 Lire Titre/objet ADDITIF N°1 1- PORTANT MODIFICATION DES DATES DE REMISE DES OFFRES ET DE DÉPOUILLEMENT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°01/AONO/CMBNA/CIPM/2017 EN PROCEDURE D'URGENCE DU 25 JANVIER 2017 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'HÔTEL DE VILLE DE MBANGASSINA, DÉPARTEMENT DU MBAM ET KIM, RÉGION DU CENTRE 2- PORTANT AJOUT DE LA VERSION ANGLAISE DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs Date de cloture N/A
-----------	--



RESUME DES CONSULTATIONS

58	Reference	ADDITIF N°3 Lire
	Titre/objet	ADDITIF N°3 1- PORTANT MODIFICATION DES DATES DE REMISE DES OFFRES ET DE DÉPOUILLEMENT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°03/AONO/CMBNA/CIPM/2017 EN PROCEDURE D'URGENCE DU 25 JANVIER 2017 POUR LA SURVEILLANCE ET LE CONTRÔLE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'HOTEL DE VILLE DE MBANGASSINA, DÉPARTEMENT DU MBAM ET KIM, RÉGION DU CENTRE 2- PORTANT AJOUT DE LA VERSION ANGLAISE DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A

59	Reference	ADDITIF N°4 Lire
	Titre/objet	ADDITIF N°4 1- PORTANT MODIFICATION DES DATES DE REMISE DES OFFRES ET DE DÉPOUILLEMENT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°04/AONO/CMBNA/CIPM/2017 DU 25 JANVIER 2017 POUR LA SURVEILLANCE ET LE CONTRÔLE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'AUBERGE MUNICIPALE DE MBANGASSINA, DÉPARTEMENT DU MBAM ET KIM, RÉGION DU CENTRE 2- PORTANT AJOUT DE LA VERSION ANGLAISE DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A

MINISTERE DES MARCHES PUBLICS

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 026/AONO/MINMAP/CSPM-PLANUT/2017 DU 22 FÉVRIER 2017 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA RETENUE D'EAU DE OUAZZANG DANS L'ARRONDISSEMENT DE MERI, DEPARTEMENT DU DIAMARÉ, REGION DE L'EXTREME-NORD

FINANCEMENT

PLAN D'URGENCE TRIENNAL POUR L'ACCÉLÉRATION DE LA CROISSANCE (PLANUT) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Ministre Délégué à la Présidence de la République, Chargé des Marchés Publics (Autorité Contractante), lance dans le cadre du Plan d'Urgence pour l'Accélération de la Croissance Economique, pour le compte du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, Maître d'Ouvrage, un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour les travaux de réhabilitation de la retenue d'eau de Ouazzang dans l'Arrondissement de Meri, Département du Diamaré, Région de l'Extrême-Nord.

2. Consistance des prestations

Les prestations comprennent :

Pour les travaux préparatoires et aménagement de la voie d'accès

- Etudes complémentaires ;
- Installation de chantier ;
- Travaux routiers.

Pour les travaux de protection de la retenue d'eau :

- Maçonneries en moellons et béton armé ;
- Menuiseries métallique ;
- Dragage du lit par la méthode HIMO.

Pour les travaux de réhabilitation du réseau d'AEP :

- Fouilles en long ;
- Fourniture et pose des canalisations et accessoires ;
- Formation.

Pour la réhabilitation et la sécurisation des bornes fontaine - construction des abreuvoirs :

- Démolitions ;
- Maçonneries ;
- Plomberie.

Pour la construction du magasin, de la case du gardien et d'un bloc de 2 toilettes :

- Terrassement ;
- Fondations ;
- Maçonnerie – Elévation ;
- Charpente – Couverture ;
- Menuiserie métallique
- Peinture ;
- VRD.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel des travaux est de cent soixante-quinze millions (175 000 000) de francs CFA.

4. Allotissement

Les travaux objet du présent Dossier d'Appel d'Offres constituent un lot unique.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d'entreprise, ayant l'expérience requise dans ce domaine spécifique et exerçant sur le territoire du Cameroun.

6. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le Budget du Plan d'Urgence Triennal pour l'Accélération de la Croissance Economique (PLANUT).

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables au Secrétariat du Coordonnateur du Secrétariat Technique du PLANUT (Services du Premier Ministre, Bâtiment du Secrétariat Général, porte 135) à Yaoundé, dès publication du présent Avis.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu aux heures ouvrables auprès du Secrétariat du Coordonnateur du Secrétariat Technique du PLANUT (Services du Premier Ministre, Bâtiment du Secrétariat Général, porte 135) à Yaoundé dès publication du présent avis et contre le versement d'une somme de cent cinquante mille (150 000) francs CFA payable, au Trésor Public au titre des frais d'achat du dossier où seront mentionnés les nom du soumissionnaire et numéro de l'Appel d'Offres.

9. Remises des offres

Les offres, rédigées en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devront être déposées contre récépissé ou recommandées avec accusé de réception au Secrétariat Technique du Comité de Suivi de la mise en œuvre du Plan d'Urgence Triennal pour l'Accélération de la Croissance Économique, Bâtiment abritant le Secrétariat Général des Services du Premier Ministre, porte 135 au plus tard **le 22 Mars 2017 à 10 heures**, et devront porter la mention suivante :

*«AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 026/AONO/MINMAP/CSPM-PLANUT/2017 DU 22 Février 2017 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA RETENUE D'EAU DE OUAZZANG DANS L'ARRONDISSEMENT DE MERI, DEPARTEMENT DU DIAMARÉ, REGION DE L'EXTREME-NORD » FINANCEMENT : BUDGET DU PLAN D'URGENCE TRIENNAL POUR L'ACCELERATION DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE
«A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT»*

10. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution des travaux, prévu par le Maître d'Ouvrage est de sept (07) mois, à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère des Finances et dont le modèle figure dans la liste en annexe du DAO, d'un montant de trois millions cinq cent mille (3 500 000) francs CFA. Cette caution provisoire sera valable trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet, etc.), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres. Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques et financières se fera en un temps et aura lieu le 22 Mars 2017 à 11 heures, par la Commission Spéciale de Passation des Marchés du Plan d'Urgence Triennal d'Accélération de la Croissance Economique, siégeant au 1^{er} étage de l'immeuble abritant les Services du Premier Ministre.

Tous les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée (même en cas de groupement), ayant une parfaite connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

Critères éliminatoires

Pièces administratives

Pièce falsifiée;

Absence d'une pièce quelconque ;

Absence de la caution de soumission.

-Offre technique

Dossier incomplet;

Fausse déclaration, documents falsifiés ;

Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;

Non satisfaction, au moins, à cinquante et un (51) critères essentiels sur soixante-treize (73).

15.1-3-Offre financière

Offre financière incomplète pour l'absence d'une des pièces ci-après :

la lettre de soumission ;

le Bordereau des prix ;

le Devis Quantitatif et Estimatif ;

le Sous-Détail des prix unitaires et/ou décomposition des prix forfaitaires ;

Omission dans l'offre financière, d'un prix unitaire quantifié.

Critères essentiels

L'évaluation de l'offre technique portera sur les critères essentiels énoncés ci-dessous :

Présentation de l'offre (02 critères) ;

Expérience spécifique du soumissionnaire (07 critères) ;

Expérience et qualification du personnel (32 critères) ;

Matériels et logistique (14 critères) ;

Organisation méthodologique et planning (13 critères) ;

Capacité de financement (05 critères).

L'offre techniquement qualifiée devra avoir une note technique supérieure ou égale à cinquante et un (51) critères essentiels sur soixante-treize (73).

15. Attribution

L'Autorité Contractante attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au DAO et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre financière a été évaluée la moins-disante par rapport à l'enveloppe prévisionnelle en incluant le cas échéant les réductions.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires du présent Appel d'Offres National Ouvert, restent engagés par leurs offres pendant une période maximale de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise de l'offre.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires sur le présent Appel d'Offres peuvent être obtenus tous les jours et heures ouvrables, auprès du Secrétariat du Coordonnateur du Secrétariat Technique du PLANUT (Services du Premier Ministre, Bâtiment du Secrétariat Général, porte 135) à Yaoundé , à la Direction de l'Aménagement du Territoire et de la Mise en Valeur des Zones Frontalières (2^{ème} étage, Immeuble Rose Porte n°231, Tél : 222 23 36 48 / 222 23 19 97, E-mail : yepmouji@yahoo.fr) ou à la Direction des Infrastructures et d'Appui au Développement Régional et Local (2^{ème} étage, Porte 208, Bâtiment annexe n° 3 du MINEPAT, Tél : 222 23 35 81, E-mail : zoudoufe@yahoo.fr) Immeuble Rose, MINEPAT.

YAOUNDE le 27 Février 2017

Le *MINISTRE DÉLÉGUÉ*

ABBA SADOU



DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL DU MINMAP DES HAUTS PLATEAUX

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°
 004/AONO/PR/MINMAP/SG/DR-OU/DD-HP/CDPM-RTE/2017 DU 27/02/2017 POUR LES TRAVAUX
 D'OUVERTURE ET DE REHABILITATION DES PISTES AGRICOLES DANS LA COMMUNE DE BAHAM
 DEPARTEMENT DES HAUTS PLATEAUX REGION DE L'OUEST. (EN PROCEDURE D'URGENCE)
 FINANCEMENT : BIP-RESSOURCES TRANSFEREES EXERCICE 2017**

FINANCEMENT
 BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'investissement Public exercice 2017, le Délégué Départemental des Marchés Publics des Hauts-Plateaux, Autorité Contractante, lance pour le compte du Maire de la commune de Baham, Maître d'Ouvrage un Appel d'Offre National Ouvert pour les travaux d'ouverture et de réhabilitation des pistes agricoles dans la Commune de Baham Département des Hauts-Plateaux Région de l'Ouest

2. Consistance des prestations

La consistance des travaux portera sur :

- Travaux préparatoires
- Travaux d'emprise de chaussée
- Assainissement

3. Cout Prévisionnel

Les travaux objets de cet Appel d'Offres sont subdivisés en deux (02) lots ci-après définis :

LOTS	DESIGNATIONS	CAUTIONNEMENTS
		PROVISOIRES
LOT 1	OUVERTURE D'UNEPISTE AGRICOLE LAGWEU I KOUKEM	10 000 000
	CONSTRUCTION OUVERTUE PISTEAGRICOLE WOUJOM BANKA	10 000 000
LOT 2	REHABILITATION DELA PISTE AGRICOLE TEKAM MODEM VAC VACCHEFFERIE CHENGNE	10 000 000
	REHABILITATION D'UNEPISTEAGRICOLE BAPI-BANKA	10 000 000

4. Allotissement

Les travaux objets de cet Appel d'Offres sont subdivisés en deux (02)

5. Participation et origine

Le présent Appel d'Offres National est ouvert aux entreprises prestataires des services de droit camerounais justifiant des capacités techniques, financières et juridiques suffisantes.

6. Financement

BIP-RESSOURCES TRANSFEREES EXERCICE 2017

7. Consultation du Dossier

Le dossier d'Appel d'Offres peut être consulté au service de la Passation des Marchés, sis au rez-dechaussée du bâtiment abritant la Délégation Départementale des Marchés Publics des Hauts-Plateaux et pourra être retiré dans le même service sur présentation d'unequittance de versement d'un montant de 21 000 (Vingt et un mille) francs payable à la Recette Municipale de Baham.

Ladite quittance devra contenir les Informations suivantes :

- Le nom du soumissionnaire ;
- L'enuméro de l'Avis d'Appel d'Offres ;
- L'objet de l'Appel d'Offres ;
- Le montant des frais payés ;
- Le numéro du lot sollicité.

8. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir à la Délégation Départementale des Marchés Publics des Hauts-Plateaux au plus tard le 20 mars 2017 à 10 heures précises, heure locale contre récépissé. Elle devra porter la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°004/AONO/PR/M1NMAP/SG/DR-OU/DD-HP/CDPM-RTE/2017

DU 27/02/2017 POUR LES TRAVAUX D'OUVERTURE ET DE REHABILITATION DES PISTES AGRICOLES DANS LA COMMUNE DEBAHAM DEPARTEMENT DES HAUTS-PLATEAUX REGION DE L'OUEST. (EN PROCEDURE D'URGENCE)

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ».

9. Delai de Livraison

Le délai d'exécution des travaux est de Trois (03) mois par projet.

10. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire est tenu de présenter dans son dossier une caution de soumission fournie par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le MINFI dans les conditions de la COBAC. Cette caution devra être conforme au modèle présenté enannexe. Le montant de la caution desoumission devra être égal à :

LOTS	DESIGNATIONS	AUTORISATIONS	CAUTIONNEMENTS
		DE DEPENSE	PROVISOIRES
LOT 1	OUVERTURE D'UNEPISTE AGRICOLE LAGWEU I KOUKEM	IS03413	200 000
	CONSTRUCTION OUVERTUE PISTEAGRICOLE WOUOM BANKA	IS03414	200 000

LOT 2	REHABILITATION DELA PISTE AGRICOLE TEKAM MODEM VAC VACCHEFFERIE CHENGNE	IS03406	200 000
	REHABILITATION D'UNEPISTEAGRICOLE BAPI-BANKA	IS03407	200 000

11. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres sera effectuée par la Commission Départementale de Passation des Marchés Publics des Hauts-Plateaux le 20 MARS 2017 dans la salle des conférences de la Délégation Départementale des Marchés Publics des Hauts-Plateaux à 11 heures, heure locale.

Les soumissionnaires désireux ou leurs représentants dûment mandatés pourront prendre part à cette séance de dépouillement.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être produites en copies certifiées conformes datant de moins de trois (3) mois pour le dossier original et en photocopies pour les copies.

12. Critères d'évaluation

L'évaluation sera faite selon les critères ci-après définis :

1. Critères éliminatoires :

- Entreprise tombant sous le coup de la lettre circulaire N'OOA/LC/MINMAP/CAB du 25 janvier 2017 en pièce jointe ;
- Absence d'une pièce administrative ;
- Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
- Le non-respect de 70% de critères essentiels ;
- Absence d'un prix unitaire quantifié ainsi que des on sous-détail.

NB : Une demande formulée en vue de l'obtention d'une pièce administrative même certifiée vaut l'absence de ladite pièce exigée.

2. Critères essentiels :

- Présentation générale de l'offre ;
- Références de l'entreprise dans les réalisations similaires ;
- Personnel ;
- Visite de site signée par le soumissionnaire accompagnée d'un rapport ;
- Méthodologie d'exécution ;
- Moyens Matériels et logistiques compatibles avec le travail à effectuer ;
- Offre financière.

13. Attribution

L'Autorité Contractante attribuera le Marché au soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la moins-disante et jugée conforme au Dossier d'Appel d'Offres. Aucun soumissionnaire ne peut être attributaire de plus d'un lot

14. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de remise des offres.

15. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Service de la

Passation des Marchés sis au rez-de-chaussée de l'immeuble abritant la Délégation Départementale MINMAP des Hauts-Plateaux à Baham Tel : 233 286 035 dès publication du présent avis

14. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un sms aux numéros suivants : 673 20 57 251699 37 07 48.

BAHAM le 27 Février 2017

Le DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL

TAKOUMBO François

DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL DU MINMAP DE LA BÉNOUÉ

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL. OUVERT N°026/AONO/DDMAP-BE/M-C DEMBO/CDPM/2017 DU 16/02/2017 LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF AUX TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA PISTE AGRICOLE DJAOULI-LOUGGA, COMMUNE DE DEMBO, DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION DU NORD.

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
IMPUTATION
51 30 393 03 64 15 15 2811

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exercice Budgétaire 2017, le Délégué Départemental des marchés publics de la Benoue lance en procédure d'urgence pour le compte de la Commune de Dembo un appel d'offres national ouvert pour les travaux de réhabilitation de la piste agricole DJAOULI-LOUGGA, commune de Dembo, Département de la Benoue, Région du Nord.

2. Consistance des prestations

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, comprennent tous les corps de travail prévus et détaillés dans le cadre du Devis Quantitatif et Estimatif, notamment :

Travaux préparatoires
Terrassement: généraux
Fondations-culées-piles-poutres-tablier-berges
Equipements
Circulation

3. Cout Prévisionnel

Le Cout prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **dix millions (10 000 000) Francs CFA**

4. Allotissement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres consistent en **un (01) lot**.

5. Participation et origine

Le présent appel d'offres est ouvert à toutes les entreprises de droit camerounais ayant une compétence dans le domaine des bâtiments et Travaux Publics.

6. Financement

Les travaux du présent Appel d'Offres sont financés par le BIP du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, Exercice 2017. Autorisation de dépense : Imputation budgétaire : **51 30 393 03 64 15 15 2811**

7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au Secrétariat du Délégué Départemental des Marchés Publics de la Bénoué dès Publication de l'avis d'Appel d'Offre. Tel. **222 273 278/222 273 289**.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu au Secrétariat du Délégué Départemental des Marchés Publics de la Bénoué dès publication du présent Avis d'Appel d'Offres, contre versement d'une somme non remboursable de **quinze mille francs (15 000) francs CFA**, payable au Trésor Public.

9. Remises des offres

chaque Offre rédigée en français ou en anglais en **sept (07) exemplaires** dont l'original et **six (06) copies** marquées comme telles, devra par venir au Secrétariat du Délégué Départemental des Marchés Publics de la Bénoué au plus tard le **13 Mars 2017 à 10 heures**, heure locale. Les plis contenant les soumissions seront placés dans une grande enveloppe anonyme portant la mention : AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°026/AONO/DDMAP-BE/M-CDEMBO/CDPM/2017 DU 16/02/2017 LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF AUX TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA PISTE AGRICOLE DJAOULI-LOUGGA, COMMUNE DE DEMBO, DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION DU NORD.

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "

10. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d' offres est de **trois (03) mois**.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de **2%** du montant prévisionnel soit **deux cent mille (200 000) Francs CFA** établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce **12 du DAO** et valable pendant **trente (30) jours** au - dela de la date de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de deux cent mille (200 000) FCFA valable pendant une période de trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres. Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres, ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres. Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée,irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps à savoir l'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières qui aura lieu le **13 Mars 2017 à 11 heures** dans la salle de La Commission Départementale de Passation des Marchés de la Bénoué sise à la Délégation Départementale du MINMAP à Garoua. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dument mandatée.

14. Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se fera en trois (03) étapes :

- 1 étape : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- 2 étape : Evaluation technique des offres administrativement conformes.
- 3 étape : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

14.1. Principaux critères éliminatoires:

14.1.1. Pièces administratives

- Dossier incomplet (absence d'une pièce)
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée Non-conformité après 48 h d'une pièce du dossier administratif

14.1.2 Offre technique

- Fausse déclaration ou pièce falsifiée
- Note technique inférieure au seuil minimal requis (70%)
- Non exécution d'un marché antérieur

14.1.3 Offre financière

- Offre incomplète ou non conforme

Non-conformité du modèle de soumission

Absence d'un prix unitaire quantifié

Absence d'un sous-détail des prix unitaires

14.2. Principaux critères essentiels

L'évaluation des Offres techniques se fera par la méthode binaire (oui/non) suivant la grille d'évaluation établie sur 50 critères essentiels jointe au DAO et qui prend en compte les critères essentiels ci-dessous :

- Présentation générale de l'Offre sur 3 critères ;
 - L'expérience du personnel de l'entreprise sur 16 critères ;
 - La disponibilité du matériel et des équipements essentiels sur 11 critères;
 - Proposition technique et planning d'exécution des travaux sur 12 critères;
 - Situation financière supérieure ou égale au tiers du coût prévisionnel (3 500 000 FCFA), référencés de l'entreprise et chiffre d'affaire annuel et Bilan certifié de l'exercice précédent de l'Entreprise sur 8 critères;
- Seuls les Soumissionnaires ayant obtenu 70% de OUI seront qualifiés pour la suite de la procédure et verront leur Offre financière analysée.

15. Attribution

Il sera considéré les montants toutes taxes comprises à l'issue de l'évaluation de l'offre financière, le marché sera attribué au soumissionnaire remplissant les capacités techniques et administratives requises et dont l'offre est évaluée la moins disante après correction éventuelle.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Délégation Départementale des Marchés Publics de la Bénoué. Tel. 222 273 278/222 273 289.

GAROUA le 16 Février 2017

Le DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL

DINGAOUNDOLODJE Clément

COMMUNE D'OKOLA

**AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°013/AONO/DDMAPL/COMMUNE OKOLA/CDPM/2017 DU 01 MARS 2017 POUR L'EXECUTION DES
TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE EKEKAM II - KONABENG, DANS LA COMMUNE D'OKOLA
DEPARTEMENT DE LA LEKIE.**

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution des travaux d'entretien routier pour le compte de l'Exercice Budgétaire 2017, le Délégué Départemental des Marchés Publics de la LEKIE, Autorité Contractante, lance en procédure d'urgence, pour le compte du Maire de la Commune d'OKOLA, un Appel d'Offres National Ouvert pour. **L'exécution des travaux de réhabilitation de la route EKEKAM II - KONABENG, dans la commune d'OKOLA, Département de La Lékié**

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent les tâches suivantes dont la liste n'est pas exhaustive :

a) Travaux de terrassement et de chaussée :

- Dégagement d'emprise
- Mise en forme de la plate-forme y compris fossés et exutoires,
- Remblai provenant d'emprunt,
- Couche de roulement en graves latéritiques,
- Etc....

b) Travaux d'assainissement et ouvrages :

- Curage des ouvrages existants
- Fourniture et pose d'un passage de buse Ø 1000 avec construction d'un puisard et d'une tête de buse en maçonnerie de moellons. Etc...

3. Cout Prévisionnel

N/A

4. Allotissement

N/A

5. Participation et origine

Le présent Appel d'Offres est ouvert à toute Entreprise de travaux publics installée au Cameroun.

6. Financement

Financement :

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget : **BIP MINTP, EXERCICE 2017**

N° Lot	Nature de la prestation	Lieux	Montant Prévisionnel TTC
01	TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE EKEKAM II - KONABENG,	ROUTE EKEKAM II - KONABENG, DANS LA COMMUNE D'OKOLA	40 000 000

7. Consultation du Dossier

Le dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables dans **les services de la Délégation Départementale des marchés publics de la LEKIE à Monatéle, service de Passation des des marchés** dès publication du présent avis.

Administration au nom de laquelle sera conclu le marché

A l'issue de l'examen des offres des soumissionnaires et du choix de l'adjudicataire par l'autorité contractante, le marché sera conclu entre ce dernier et l'Autorité Contractante qui est le Délégué Départemental des Marchés Publics de la Lékié.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu au Service de la Passation des Marchés de la Délégation Départementale des Marchés Publics de la Lékié, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **soixante-cinq mille (65 000) de Francs FCFA**, payable à la Recette Municipale d'OKOLA, représentant les frais d'acquisition du Dossier. La quittance devra préciser le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres. Lors du retrait du dossier, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète : Boite Postale, Téléphone, Fax, E-mail.

9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais en **sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies** marquée comme telle, devra être déposée au Service de la Passation des Marchés de la Délégation Départementale des Marchés Publics de la Lékié contre récépissé, au plus tard le 23 Mars 2017 à 12 Heures, heure locale revêtue de la mention suivante

APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N°013/AONO/DDMAPL/COMMUNE OKOLA/ CDPM/2017 DU 01 MARS 2017 POUR L'EXECTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE EKEKAM II - KONABENG, DANS LA COMMUNE D'OKOLA, DEPARTEMENT DE LA LEKIE;

« A N'OUVRIER QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT. »

10. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation de ces travaux est de **cent-vingt (120) jours**.

11. Cautionnement Provisoire

N/A

12. Recevabilité des Offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de **huit cent mille (800 000)francs CFA**

A défaut de cette caution de soumission et conformément à l'arrêté n°093/CAB/PM du 05 novembre 2002 fixant les montants de la caution de soumission et les frais du dossier d'Appel d'Offres, les PME à capitaux et dirigeants nationaux peuvent produire une hypothèque légale.

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de (03) mois précédant la date de dépôt des offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres, ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet de l'offre.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en une phase le **23 Mars 2017 à 13 heures**, par la Commission Départementale de Passation des Marchés dans la salle de réunion de l'immeuble abritant la Délégation départementale de l'Habitat et du Développement urbain de la Lékié à Monatélé, en présence des Soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés, ayant une parfaite connaissance de leurs offres.

A l'issue de l'analyse des offres administratives et techniques, l'analyse des offres financières sera réalisée dans les mêmes conditions pour les Soumissionnaires ayant justifié de la capacité juridique requise et ayant obtenu une note technique supérieure ou égale à **quatre-vingt (80) pour cent (100)**.

14. Critères d'évaluation

11.1. : Pièces administratives

a) Dossier incomplet;

b) Pièce falsifiée ou non conforme (**Sous réserve des dispositions du point I.1 de la Circulaire N°002/CAB/PM du 31 Janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des marchés publics**).

11.2 : Offre technique

a) Dossier incomplet ou pièces non conformes

b) Abandon d'un marché au tort de l'Entreprise au cours des trois dernières années (conformément à la lettre circulaire du Ministre des Marchés Publics du 27 janvier 2017)

c) Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés (la CDPM et l'Autorité Contractante se réservent le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux

d) Absence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;

e) Non satisfaction, au moins 80% des critères essentiels.

11.3 : Offre financière

a) Offre financière incomplète ;

b) Pièces non conformes ;

c) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;

Principaux critères de qualification

Chaque offre pour être déclarée conforme techniquement doit avoir satisfait à tous les critères éliminatoires et obtenu au **moins 80 % des critères essentiels** énumérés ci-dessous évalué conformément à la Grille de notation des offres techniques.

15. Attribution

L'Autorité Contractante attribuera le Marché au Soumissionnaire dont **l'offre aura été évaluée la moins-disante** et remplissant les capacités techniques et administratives requises résultant des critères dits essentiels et ceux éliminatoires et jugée conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres.

16. Durée Validité des Offres

Les Soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Service de la Passation des Marchés de la Délégation Départementale des Marchés Publics de la Lékié, ou auprès du service Technique de la Commune d'OKOLA.

NB : « Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48 »

YAOUNDE le 1 Mars 2017

Le DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL

MAAZOU MOUHAMAN ABDOUSALAN

COMMUNE D'OKOLA

OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER IN EMERGENCY PROCEDURE N°013/ONIT/LDD/OKOLA COUNCIL/DTB /2017 RELATIVE TO REHABILITATE OF THE ROAD: EKEKAM II –KONABENG; IN THE, LEKIE DIVISION FINANCE: MINTP PUBLIC INVESTMENT BUDGET, FISCAL YEAR 2017

FINANCING
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , N/A

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Subject of the invitation to tender

As part of the execution of road maintenance work on behalf of the Fiscal Year 2017, the Departmental Delegate for Public Contracts of the LEKIE, Contracting Authority, launches in urgent procedure, on behalf of Okola's Council Mayor, a National Open Call for the execution of the work on the rehabilitation of the road: EKEKAM II –KONABENG

2. Nature of services

The services to be provided includes the following tasks, the list of which is not exhaustive:

(A) Excavation and roadway work:

- Clearance of right-of-way
- Forming of the platform including ditches and outlets,
- Loan repayment,
- Layer lateral bumping layer, § Etc
-

(B) Remediation and works:

- Removal of existing structures
- Supply and installation of a nozzle passage Ø 1000 with construction of a sump and
- a nozzle head in stone masonry.

3. Estimated cost

N/A

4. allotment

N/A

5. Participation and origin

Participation in this invitation to tender is open to Cameroonian-Law related firms and companies specialised and experienced in road works and Civil Engineering and justify their technical and financial capacities for the proper realisation of this work.

By this invitation to tender, interested companies are called upon to provide authentic information which will be useful for the choice of those that can meet the needs of the required service after an in-depth and objective appraisal of their application files.

6. Financing

These works are financed by the Public Investment Budget of MINTP, part of the fiscal year 2017, for an estimated amount of

N° Lot	Nature of services	Location	Previsional Amount
01	Rehabilitation of the road: EKEKAM II– KONABENG	Road: EKEKAM II– KONABENG in the Okola's council:	40 000 000

7. Consultation of tender file

After the publication of this notice, the tender file may be consulted during the working hours at the tenders Board

Service of Divisional Public Contracts for the Lékié, located behind the Divisional Finance Control Services Monatélé:

8. Acquisition of tender file

The tender file may be acquired from the tender board Service of Divisional Delegation of Public Contracts for the Lékié, located behind the Divisional Finance Control Services Monatélé, immediately after publication of this notice against payment (delivery of the original receipt payment) a non-refundable fee at the Okola's council treasury of the sum of **65 000 (Sixty five thousand) FCFA**

Tenders presentation

The documents that constitute the tender are divided in in a sealed envelope as follows:

Envelope A containing the administrative documents (Vo

Envelope B containing the technical proposal (Volume 2)

Envelope C containing the financial allocation (Volume 3

The above-mentioned tenders presented as such will envelope bearing only the main tender references .This and sealed for confidentiality .The different documents numbered in accordance with the tender file order a interpolated sheets of the same colour.

-

9. Submission of bids

Each bid drafted in French or English in seven (07) copies including one (01) original and six (06) copies labeled as such must r

The Divisional Delegation of Public Contracts, Lékié, located behind the Divisional Finance Control Services Monatélé, not late time, submitted against a receipt and labeled:

'OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER IN EMERGENCY PROCEDURE N°013/ONIT/LDD/OKOLA COUNCIL/DTB /2017/001/EKEKAM II –KONABENG; IN THE, LEKIE DIVISION

NB: Beyond the submission's deadline, any tenders will no longer be received.

10. Delivery deadline

The execution deadline sets by the Project Owner is of (120) days. This period includes the supply of scholl-b weather and some other factors with effect from the date of signing's date of contract.

11. Bid bond

N/A

12. Admissibility of bids

Each bidder must include in his/her administrative documents a bid bond (true to joined sample in annex 8.1) issue by a firm of Finances, featuring on the list in document 12 of the tender file (TF) and payment of the sum of **hitch hundred thousand (800,000) CFA francs**.

Under pain of bid rejection, the other required administrative (in the course of validity) must imperatively be produced in accordance with the administrative authority in accordance with the special conditions of the invitation to tender.

They must obligatorily be updated and must not be older than three (03) months preceding the bids deposit date or not be established.

Any offer not in conformity with the prescriptions of this notice and tender file shall be declared inadmissible. Especially the non-compliance with the models approved and recognised by Ministry of finance or the non-respect of the models of the tender file documents shall lead to the rejection of the offer.

13. Opening of bids

The bids shall be opened once the opening of administrative documents, technical and financial offers shall be done on the 20th Board (DTB) Lékié, located in the building of the Divisional Delegation of Housing and urban Development for the Lékié in Monrovia.

Each bidder may attend the opening session or may be represented by a person of his choice, heaving an expert and excellent knowledge of the project.

Tender applicants will have twenty one (21) days to apply for this notification.

14. Evaluation criteria

Tender evaluation will be done in three (3) stages:

- First stage: Verification of the administrative file regularity.
- Second stage: Technical appraisal of the administrative tender attested as regular.
- Third stage: Verification of the financial offer of those companies who's the tender files has been previously admitted as fa

The tenders' evaluation criteria are the followings:

13.1 Eliminary criteria

13.1.1 Administrative documents

- a) Incomplete or non-compliant administrative file
- b) False declaration or forged document

13.1.2 Technical proposal

- a) False declaration or forged document
- b) Absence in the technical proposal of a column indicating the organization, planning and understanding of the project
- c) Absence of benches descriptive documents' and picture
- d) Failure to score at least **80 % essential criteria.**

13.1.3 Financial offer

- a) Incomplete financial tender
- b) Non-compliant file
- c) Omission of a quantified unit price from the price schedule

13.2 Essential criteria

Assessment of the technical proposal will be carried out on the basis of main criteria shared as follows:

- a) Experience of the main personnel;
- b) The company's references;
- c) The availability of the required equipment;
- d) Work planning delay;

e) The company's prefinancial references and abilities.

15. Award

The Lekie Divisional Delegate for the Public Contracts, Contracting Authority grants the contract to the applicant whose file, technical and financial, is deemed to be and substantially in accordance with the tender file.

16. Validity of bids

Applicants will be bound by their tenders for a period of **ninety (90) days** with effect from the tender-submission deadline.

17. Complementary information

Some technical information may be obtained during visit to the Lekie Divisional Delegation of Public Contracts, located at the Finance Control Services Monatéle

NB: “For any act of corruption, to be so kind as to call the Lekie Divisional Delegate of Public Contracts, MINMAP with the following numbers: 673 20 57 25/699 37 41 42”

COMMUNE DE MBANGASSINA

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°01/AONO/CMBNA/CIPM/2017 EN PROCEDURE D'URGENCE DU 25 JANVIER 2017 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'HÔTEL DE VILLE DE MBANGASSINA, DÉPARTEMENT DU MBAM ET KIM, RÉGION DU CENTRE. LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MBANGASSINA, AUTORITÉ CONTRACTANTE, LANCE POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE DE MBANGASSINA, UN APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT (AON) N°01/AONO/CMBNA/CIPM/2017 EN PROCÉDURE D'URGENCE DU 25 JANVIER 2017 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'HÔTEL DE VILLE DE MBANGASSINA, DÉPARTEMENT DU MBAM ET KIM, RÉGION DU CENTRE, DONT LE MAÎTRE D'OUVRAGE EST LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MBANGASSINA.

FINANCEMENT

BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le présent Appel d'Offres a pour objet l'exécution des travaux de construction de l'hôtel de ville de Mbangassina.

2. Consistance des prestations

La consistance des travaux porte entre autres sur les activités d'Installation-implantation et terrassement ; de fondation ; d'élévation ; maçonnerie en sur plomb-charpente-couverture et faux plafond ; de menuiseries alu-bois –métal et vitrerie, de plomberie-sanitaires ; de revêtement sols et murs-peinture d'électricité, et de VRD.

3. Cout Prévisionnel

N/A

4. Allotissement

N/A

5. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres national est ouverte aux entreprises de travaux publics de droit camerounais, possédant une bonne expérience dans la réalisation des travaux de génie civil et justifiant des capacités techniques et financières pour la bonne réalisation des travaux qui en constituent l'objet.

6. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le budget du **FEICOM** et de la commune de Mbangassina et du **FEICOM** de l'exercice 2017 à la hauteur de TTC : **221 495 327 FCFA**.

7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures et jours ouvrables au secrétariat général de la commune de Mbangassina.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu au secrétariat général de la commune de Mbangassina; dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **deux cent mille francs (200 000) FCFA** , payable à **la Recette municipale de la Commune de Mbangassina**, représentant les frais d'acquisition du Dossier.

La quittance devra préciser le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres. Lors du retrait du dossier, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète : Boite Postale, Téléphone, Fax, E-mail.

9. Remises des offres **New(Additif)**

Les offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et (06) copies marqués comme telles, devront être déposées au secrétariat général de la commune de Mbangassina, contre récépissé, au plus tard **le 15 mars 2017 à 12 heures précises**, heure locale et devront porter la mention :

« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 01/AONO/CMBNA/CIPM/2017 EN PROCEDURE D'URGENCE DU 25 JANVIER 2017 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'HÔTEL DE VILLE DE MBANGASSINA, DÉPARTEMENT DU MBAM ET KIM, RÉGION DU CENTRE. »

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

10. Delai de Livraison

La durée maximale d'exécution des travaux est de **sept (07) mois**, à compter de la date de la notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

Administration au nom de laquelle sera conclu le marché

A l'issue de l'examen des offres des soumissionnaires et du choix de l'attributaire par la CIPM de la commune de la Mbangassina, le marché sera conclu entre ce dernier et l'autorité contractante qui est le maire de la commune de Mbangassina

11. Cautionnement Provisoire

N/A

12. Recevabilité des Offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du **DAO**, **d'un montant de trois millions sept cent quatorze mille huit cent francs (3 714 800)FCFA.**

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres, ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet de l'offre.

13. Ouverture des Plis **New(Additif)**

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des offres aura lieu **le 15 mars 2017 à 13 heures précises** par la **Commission interne de Passation des Marchés de la commune de Mbangassina (CIPM-MBNA)** dans la salle des actes de ladite commune.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dûment mandatée de leur choix, ayant une parfaite connaissance de leurs offres.

Article 3 : ajout version anglaise avis d'appel d'offres (annexe)

14. Critères d'évaluation

Les critères éliminatoires sont :

- i) *dossier administratif incomplet ou non conforme (Sous réserve des dispositions du point I.1 de la Circulaire N°002/CAB/PM du 31 Janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des marchés publics) ;*
- ii) *fausses déclarations ou pièces falsifiées (la CIPM et l'autorité Contractante se réserve le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux) ;*
- iii) *absence dans l'offre technique d'une rubrique « méthodologie d'exécution, organisation et planning des prestations » ;*
- iv) *non satisfaction d'au moins 90 % des critères essentiels.*
- v) *non-exécution d'au moins un (01) marchés des travaux de construction d'un bâtiment de type R+1 durant les cinq (05) dernières années ;*
- vi) *non inscription à l'ordre national des ingénieurs de Génie Civil (ONIGC) pour le conducteur des travaux ;*
- vii) *omission d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;*
- viii) *offre financière incomplète ;*
- ix) *et absence d'une Attestation de Solvabilité financière d'un montant de 100 millions.*

13. Les principaux critères de qualification (critères essentiels)

Les critères essentiels seront évalués de manière binaire (satisfaction ou non) ; ainsi, plusieurs sous critères tirés des rubriques ci-dessous du dossier de soumission seront retenus pour l'évaluation de l'offre technique :

- i) *l'expérience du personnel d'encadrement ;*
- ii) *les références de l'entreprise ;*
- iii) *la disponibilité du matériel et des équipements essentiels ;*
- iv) *Délai d'exécution ;*
- v) *l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières ;*

Le non-respect de 90% des critères ci-dessus entraînera l'élimination de l'offre.

15. Attribution

L'autorité contractante attribuera le marché au soumissionnaire présentant l'offre évaluée la moins disante et remplissant les capacités financières, techniques et administratives requises résultant des critères dits essentiels ou ceux éliminatoires.

Toutefois, l'Autorité Contractante se réserve le droit de ne pas attribuer le marché aux entreprises se trouvant dans les cas de figure présent, si elle juge l'offre irréaliste.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures et jours ouvrables auprès au secrétariat général de la commune de Mbangassina.

YAOUNDE le 2 Mars 2017

Le MAIRE

MBOENE Bernard

COMMUNE DE MBANGASSINA

NOTICE OF OPEN NATIONAL CALL FOR TENDERS N ° 01 /ONCT / MBNAC/ IPC / 2017 IN EMERGENCY PROCEDURE OF 25 JANUARY 2017 FOR THE CONSTRUCTION WORK OF THE TOWN HALL OF MBANGASSINA, MBAM AND KIM DIVISION , CENTER REGION. THE MAYOR OF THE MUNICIPALITY OF MBANGASSINA, CONTRACTING AUTHORITY, LAUNCHES ON BEHALF OF THE MUNICIPALITY OF MBANGASSINA, AN OPEN NATIONAL CALL FOR TENDERS (AON) IN EMERGENCY PROCEDURE OF 25 JANUARY 2017 FOR THE CONSTRUCTION OF THE TOWN HALL OF MBANGASSINA, MBAM AND KIM DIVISION, CENTER REGION, WHOSE OWNER IS THE MAYOR OF THE MUNICIPALITY OF MBANGASSINA.

FINANCING

BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Subject of the invitation to tender

The purpose of this call for tender is to carry out the construction work of the town hall of Mbangassina.

2. Nature of services

The consistency of the work includes, amongst others, the activities of installation and implantation; Foundation; elevation; Masonry in plumb-roofing and false ceiling; Aluminum-wood-metalworking and glazing, plumbing-sanitary ware; Floor covering ; wall-painting ; electricity, and HHT.

3. Estimated cost

N/A

4. allotment

N/A

5. Participation and origin

Participation in this national invitation to tender is open to public works companies governed by the law of Cameroon, having good experience in carrying out the civil works and justifying technical and financial capacities for the successful realization of the work which constitutes it, object.

6. Financing

The work under this invitation to tender is financed by the budget of the municipality of Mbangassina and FEICOM for the financial year 2017 at the level of: CFAF 221 495 327 (all taxes included).

7. Consultation of tender file

The file can be consulted at the General Secretariat of the municipality of Mbangassina on days and working hours.

8. Acquisition of tender file

The tender file may be obtained from the General Secretariat of the municipality of Mbangassina; Upon publication of this notice, against payment of a non-refundable sum of two hundred thousand francs (200,000) FCFA, payable at the Mbangassina's Municipal Revenue, representing the cost of acquiring the File.

The receipt must specify the number of the Invitation to Tender. When the tender is withdrawn, tenderers must register with their complete address: PO Box, Telephone, Fax, E-mail.

9. Submission of bids

Bids written in French or in English in seven (07) copies, including the original and (06) marked as such, must be deposited at the Mbangassina's secretary-general, against receipt, by 6 March 2017 at the latest 12 am local time and shall be marked:

“NOTICE OF OPEN NATIONAL CALL FOR TENDERS N ° 01 /ONCT / MBNAC/ IPC / 2017 IN EMERGENCY PROCEDURE OF 25 JANUARY 2017 FOR THE CONSTRUCTION WORK OF THE TOWN HALL OF MBANGASSINA, MBAM AND KIM DIVISION , CENTER REGION.”

"To be opened only during the counting session".

10. Delivery deadline

The maximum duration of the work is seven (07) months from the date of notification of the service order to start work.

Administration on whose behalf the contract will be concluded:

Following the examination of the tenderers' offers and the choice of the successful tenderer by the Internal Procurement Commission (IPC) of the municipality of Mbangassina, the contract will be concluded between the latter and the contracting authority, which is the mayor of the municipality of Mbangassina.

11. Bid bond

N/A

12. Admissibility of bids

Each tenderer must attach to his administrative documents a bid bond drawn up by a bank of first order approved by the Ministry of Finance and listed in Exhibit 12 of the tenders file(TF), amounting to three million seven hundred and fourteen thousand Eight hundred francs (3,714,800) FCFA.

In the event of rejection, the other administrative documents required must be imperatively produced in original or certified copies by the issuing department in accordance with the stipulations of the Special Regulations of the Invitation to Tender. They must be dated less than three (03) months before the date of submission of the tenders.

Any tender which does not comply with the requirements of this notice and the Bidding Documents will be declared inadmissible. Notably the absence of the bid bond issued by a bank of first order approved by the Ministry of Finance and valid for thirty (30) days beyond the original date of validity of the offers, or the non-respect of the models Of the tender documents, will lead to the rejection of the tender.

13. Opening of bids

The opening of the folds will be done in one time. Tenders will be opened on 06 March 2017 at 1 pm by the Internal Procurement Commission of the Municipality of Mbangassina (MBNA-IPC) in the Procurement Room of the said council.

Only tenderers may attend this opening session or be represented by a duly authorized representative of their choice who has full knowledge of their tenders.

14. Evaluation criteria

The elimination criteria are:

- (I) incomplete or non-compliant administrative records (Subject to the provisions of point I.1 of Circular No. 002 / O / PM of 31 January 2011 on improving the performance of the public procurement system);
- (Ii) false declarations or falsified documents (the IPC and the contracting authority reserves the right to authenticate any document of doubtful character);
- (Iii) lack of a "methodology for implementation, organization and planning of benefits" in the technical offer;
- (Iv) not satisfying at least 90% of the essential criteria.
- (V) failure to carry out at least one (01) contracts for the construction of an R + 1 building during the last five (5) years;
- (Vi) non-registration of civil engineers (ONIGC) for the operator of the works;
- (Vii) omission of a quantified unit price in the financial offer;
- (Viii) incomplete financial offer;
- (Ix) and the absence of a Financial Solvency Certificate of 100 million.

13. The main qualification criteria (essential criteria)

The essential criteria will be evaluated binary (satisfaction or not); Thus, several sub-criteria drawn from the sub-headings below of the tender dossier will be used to evaluate the technical offer:

- (I) the experience of management staff;
 - (Ii) company references;
 - (Iii) the availability of essential equipment and equipment;
 - (Iv) Completion time;
 - (V) access to a line of credit or other financial resources;
- Failure to comply with 90% of the above criteria will result in the elimination of the offer.

15. Award

The contracting authority will award the contract to the tenderer submitting the lowest evaluated tender and fulfilling the financial, technical and administrative capacities required by the so-called essential criteria or the elimination criteria.

However, the Contracting Authority reserves the right not to award the contract to the undertakings in the present case if it considers the offer unrealistic.

16. Validity of bids

Tenderers shall remain bound by their tenders for ninety (90) days from the closing date for the submission of tenders.

17. Complementary information

Additional information can be obtained at the Mbangassina's General Secretariat on days and working hours.

YAOUNDE le 9 Février 2017

Le MAIRE

MBOENE Bernard

COMMUNE DE MBANGASSINA

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°02/AONO/CMBNA/CIPM/2017 EN PROCEDURE D'URGENCE DU 25 JANVIER 2017 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'AUBERGE MUNICIPALE DE MBANGASSINA, DÉPARTEMENT DU MBAM ET KIM, RÉGION DU CENTRE LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MBANGASSINA, AUTORITÉ CONTRACTANTE, LANCE POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE DE MBANGASSINA, UN AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°02/AONO/CMBNA/CIPM/2017 EN PROCEDURE D'URGENCE DU 25 JANVIER 2017 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'AUBERGE MUNICIPALE DE MBANGASSINA, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM, REGION DU CENTRE, DONT LE MAÎTRE D'OUVRAGE EST LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MBANGASSINA.

FINANCEMENT

BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le présent Appel d'Offres a pour objet l'exécution des travaux de construction de l'auberge municipale de Mbangassina dans le Département du MBAM et KIM, Région du CENTRE

2. Consistance des prestations

La consistance des travaux porte entre autres sur les activités d'Installation-implantation et terrassement ; de fondation ; d'élévation ; maçonnerie en sur plomb-charpente-couverture et faux plafond ; de menuiseries alu-bois –métal et vitrerie, de plomberie-sanitaires ; de revêtement sols et murs-peinture d'électricité, et de VRD.

3. Cout Prévisionnel

N/A

4. Allotissement

N/A

5. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres national est ouverte aux entreprises de travaux publics de droit camerounais, possédant une bonne expérience dans la réalisation des travaux de génie civil et justifiant des capacités techniques et financières pour la bonne réalisation des travaux qui en constituent l'objet.

6. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le budget du **FEICOM** et de la commune de Mbangassina de l'exercice 2017 à la hauteur de TTC : **203 042 538 FCFA**.

7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures et jours ouvrables au secrétariat général de la commune de Mbangassina.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu au secrétariat général de la commune de Mbangassina; dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **deux cents mille francs (200 000) FCFA**, payable à **la Recette municipale de la Commune de Mbangassina**, représentant les frais d'acquisition du Dossier.

La quittance devra préciser le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres. Lors du retrait du dossier, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète : Boite Postale, Téléphone, Fax, E-mail.

9. Remises des offres **New(Additif)**

Les offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et (06) copies marqués comme telles, devront être déposées au secrétariat général de la commune de Mbangassina, contre récépissé, au plus tard **le 15 mars 2017 à 12 heures précises**, heure locale et devront porter la mention :

« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°02/AONO/CMBNA/CIPM/2017 EN PROCEDURE D'URGENCE DU 25 JANVIER 2017 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'AUBERGE MUNICIPALE DE MBANGASSINA, DÉPARTEMENT DU MBAM ET KIM, RÉGION DU CENTRE. »

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

10. Delai de Livraison

La durée maximale d'exécution des travaux est de **sept (07) mois**, à compter de la date de la notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

A l'issue de l'examen des offres des soumissionnaires et du choix de l'attributaire par la CIPM de la commune de la Mbangassina, le marché sera conclu entre ce dernier et l'autorité contractante qui est le Maire de la commune de Mbangassina

11. Cautionnement Provisoire

N/A

12. Recevabilité des Offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du **DAO**, **d'un montant de trois millions quatre cent cinq mille trois cent vingt-cinq francs (3 405 325) FCFA.**

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres, ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet de l'offre.

13. Ouverture des Plis **New(Additif)**

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des offres aura lieu **le 15 mars 2017 à 13 heures précises** par la **Commission interne de Passation des Marchés de la commune de Mbangassina (CIPM-MBNA)** dans la salle des actes de ladite commune.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dûment mandatée de leur choix, ayant une parfaite connaissance de leurs offres.

Article 3 : ajout version anglaise avis d'appel d'offres (annexe

14. Critères d'évaluation

Les critères éliminatoires sont :

- i) *dossier administratif incomplet ou non conforme (Sous réserve des dispositions du point I.1 de la Circulaire N°002/CAB/PM du 31 Janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des marchés publics) ;*
- ii) *fausses déclarations ou pièces falsifiées (la CIPM et l'autorité Contractante se réserve le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux) ;*
- iii) *absence dans l'offre technique d'une rubrique « méthodologie d'exécution, organisation et planning des prestations » ;*
- iv) *non satisfaction d'au moins 90 % des critères essentiels.*
- v) *non-exécution d'au moins un (01) marchés des travaux de construction d'un bâtiment de type R+1 durant les cinq (05) dernières années ;*
- vi) *non inscription à l'ordre national des ingénieurs de Génie Civil (ONIGC) pour le conducteur des travaux ;*
- vii) *omission d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;*
- viii) *offre financière incomplète ;*
- ix) *et absence d'une Attestation de Solvabilité financière d'un montant de 100 millions.*

13. Les principaux critères de qualification (critères essentiels)

Les critères essentiels seront évalués de manière binaire (satisfaction ou non) ; ainsi, plusieurs sous critères tirés des rubriques ci-dessous du dossier de soumission seront retenus pour l'évaluation de l'offre technique :

- i) *l'expérience du personnel d'encadrement ;*
- ii) *les références de l'entreprise ;*
- iii) *la disponibilité du matériel et des équipements essentiels ;*
- iv) *Délai d'exécution ;*
- v) *l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières ;*

Le non-respect de 90% des critères ci-dessus entraînera l'élimination de l'offre.

15. Attribution

L'autorité contractante attribuera le marché au soumissionnaire présentant l'offre évaluée la moins disante et remplissant les capacités financières, techniques et administratives requises résultant des critères dits essentiels ou ceux éliminatoires.

Toutefois, l'Autorité Contractante se réserve le droit de ne pas attribuer le marché aux entreprises se trouvant dans les cas de figure présent, si elle juge l'offre irréaliste.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures et jours ouvrables auprès au secrétariat général de la commune de Mbangassina.

YAOUNDE le 9 Février 2017

Le MAIRE

MBOENE Bernard

DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL DU MINMAP DE LA VALLÉE DU NTEM

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°011/A0NO/CPMN.NT/2017 DU 23/02/2017 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DEMEKA'AMINKOUMOU POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE D'OLAMZE «EN PROCEDURE D'URGENCE».

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Délégué Départemental des Marchés Publics de la Vallée du Ntem lance en procédure d'urgence, un Appel d'Offres National Ouvert, pour les travaux de construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'Ecole Publique de Meka'aminkoumou pour le compte de la Commune d'Olamze.

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent notamment : les travaux préparatoires, les terrassements, les fondations, la maçonnerie —élévation, la charpente —couverture, la menuiserie métallique, l'électricité, la peinture et les VRD., pour un montant toutes taxes comprises de **dix-huit millions (18 000 000) francs CFA.**

3. Cout Prévisionnel

un montant toutes taxes comprises de **dix-huit millions (18 000 000) francs CFA.**

4. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises de Bâtiment et Travaux Publics de droit Camerounais.

5. Financement

BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC EXERCICE 2017.

6. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être retiré aux heures ouvrables au Service de la Passation des Marchés Publics de la Délégation Départementale des Marchés Publics de la Vallée du Ntem à Ambam dès publication du présent avis

7. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être retiré aux heures ouvrables au Service de la Passation des Marchés Publics de la Délégation Départementale des Marchés Publics de la Vallée du Ntem à Ambam dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de paiement d'une somme non remboursable au titre de frais de dossier de trente mille (30 000) francs CFA versée au Trésor Public (Recette Municipale d'OLAMZE).

Cette quittance devra identifier l'acquéreur comme représentant l'entreprise désireuse de participer à l'Appel d'Offres. L'achat d'une quittance donne droit à la soumission des deux lots.

8. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme telles, devra être déposée contre récépissé au Service de Passation des Marchés Publics de la Délégation Départementale des Marchés Publics de la Vallée du Ntem au **plus tard le 15/03/2017 à 12 heures**, heure locale et devra porter la mention.

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°011/AONO/CPMN.NT/2017 DU 23/02/2017 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION
D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE
MEKA'AMINKOUMOU POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE D'OLAMZE**

« EN PROCEDURE D'URGENCE ».

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE POUILLEMENT »

Toute offre non produite en sept exemplaires et non conforme aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

9. Delai de Livraison

Le délai d'exécution des travaux est d'au plus trois (03) mois calendaires à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de Commencer les Travaux.

10. Cautionnement Provisoire

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement bancaire provisoire de **trois cent soixante mille (360 000) francs CFA** établi par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le MINFI et en règle vis-à-vis de la COBAC.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après l'expiration de la validité des offres, ou dans le cas où le soumissionnaire est attributaire de la Lettre commande, après constitution du cautionnement définitif.

11. Recevabilité des Offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme telles, devra être déposée contre récépissé au Service de Passation des Marchés Publics de la Délégation Départementale des Marchés Publics de la Vallée du Ntem **au plus tard le 15/03/2017 à 12 heures, heure locale** et devra porter la mention.

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°011/AONO/CPMN.NT/2017 DU 23/02/2017 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION
D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE
MEKA'AMINKOUMOU POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE D'OLAMZE « EN
PROCEDURE D'URGENCE ».**

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE POUILLEMENT »

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres qui se fera une seule fois, **aura lieu le 15/03/2017 à 13 heures**, heure locale à la Délégation Départementale des Marchés Publics de la Vallée du Ntem à Ambarn, par la Commission Départementale de Passation des Marchés siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et, ayant une parfaite connaissance du dossier.

13. Critères d'évaluation

Les offres retenues après vérification des pièces administratives seront évaluées sur la base des principaux critères de notation ci-après :

Critères éliminatoires :

dossier administratif incomplet ou non-conforme aux prescriptions du DAO; fausse déclaration ou pièce falsifiée ;

absence du sous-détail d'un prix unitaire quantifié ;

omission dans le bordereau des prix d'un prix unitaire quantifié ;

utilisation d'un CV ou diplôme d'un fonctionnaire sans preuve de mise en disponibilité ;

Critères essentiels

Présentation générale de l'offre ;

Références de l'entreprise ;

Moyens matériels ;

Personnel d'encadrement de l'entreprise ;

Propositions techniques ;

Capacité financière de l'entreprise ;

Méthodologie d'exécution de chaque tâche ;

Planning d'exécution des travaux ; Visite des lieux et rapport de visite.

Seules les soumissions qui auront obtenus au moins 70% de « oui » au moins à l'offre technique seront admises à l'analyse financière.

14. Attribution

Le marché est attribué au soumissionnaire dont l'offre, reconnue conforme au **Dossier d'Appel d'Offres et évaluée la moins disante**.

15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise de l'offre.

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus au Service de la Passation des Marchés, Délégation Départementale des Marchés Publics de la Vallée du Ntem (Tél. 2 22 48 24 81).

AMBAM le 23 Février 2017

Le DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL

NZIOU Abraham

COMMUNE DE MBANGASSINA

NOTICE OF OPEN NATIONAL CALL FOR TENDERS N ° 02 /ONCT / MBNAC/ IPC / 2017 IN EMERGENCY PROCEDURE OF 25 JANUARY 2017 FOR THE CONSTRUCTION WORK OF THE TOWNHOUSE OF MBANGASSINA, MBAM AND KIM DIVISION , CENTER REGION. THE MAYOR OF THE MUNICIPALITY OF MBANGASSINA, CONTRACTING AUTHORITY, LAUNCHES ON BEHALF OF THE MUNICIPALITY OF MBANGASSINA, AN OPEN NATIONAL CALL FOR TENDERS (AON) IN EMERGENCY PROCEDURE OF 25 JANUARY 2017 FOR THE CONSTRUCTION OF THE TOWNHOUSE OF MBANGASSINA, MBAM AND KIM DIVISION, CENTER REGION, WHOSE OWNER IS THE MAYOR OF THE MUNICIPALITY OF MBANGASSINA.

FINANCING

BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Subject of the invitation to tender

The purpose of this call for tender is to carry out the construction work of the townhouse of Mbangassina.

2. Nature of services

The consistency of the work includes, amongst others, the activities of installation and implantation; Foundation; elevation; Masonry in plumb-roofing and false ceiling; Aluminum-wood-metalworking and glazing, plumbing-sanitary ware; Floor covering ; wall-painting ; electricity, and HHT.

3. Estimated cost

N/A

4. allotment

N/A

5. Participation and origin

Participation in this national invitation to tender is open to public works companies governed by the law of Cameroon, having good experience in carrying out the civil works and justifying technical and financial capacities for the successful realization of the work which constitutes it, object.

6. Financing

The work under this invitation to tender is financed by the budget of the municipality of Mbangassina and FEICOM for the financial year 2017 at the level of: CFAF 203,042,538 (all taxes included).

7. Consultation of tender file

The file can be consulted at the General Secretariat of the municipality of Mbangassina on days and working hours.

8. Acquisition of tender file

The tender file may be obtained from the General Secretariat of the municipality of Mbangassina; upon publication of this notice, against payment of a non-refundable sum of two hundred thousand francs (200,000) FCFA, payable at the Mbangassina's Municipal Revenue, representing the cost of acquiring the File.

The receipt must specify the number of the Invitation to Tender. When the tender is withdrawn, tenderers must register with their complete address: PO Box, Telephone, Fax, E-mail.

9. Submission of bids

Bids written in French or in English in seven (07) copies, including the original and (06) marked as such, must be deposited at the Mbangassina's secretary-general, against receipt, by 6 March 2017 at the latest 12 am local time and shall be marked:

“NOTICE OF OPEN NATIONAL CALL FOR TENDERS N ° 02 /ONCT / MBNAC/ IPC / 2017 IN EMERGENCY PROCEDURE OF 25 JANUARY 2017 FOR THE CONSTRUCTION WORK OF THE TOWNHOUSE OF MBANGASSINA, MBAM AND KIM DIVISION , CENTER REGION.”

"To be opened only during the counting session".

10. Delivery deadline

The maximum duration of the work is seven (07) months from the date of notification of the service order to start work.

Administration on whose behalf the contract will be concluded:

Following the examination of the tenderers' offers and the choice of the successful tenderer by the Internal Procurement Commission (IPC) of the municipality of Mbangassina

, the contract will be concluded between the latter and the contracting authority, which is the mayor of the municipality of Mbangassina.

11. Bid bond

N/A

12. Admissibility of bids

Each tenderer must attach to his administrative documents a bid bond drawn up by a bank of first order approved by the Ministry of Finance and listed in Exhibit 12 of the tenders file(TF), amounting to three million four hundred and five thousand three hundred twenty five francs (3,405,325) FCFA.

In the event of rejection, the other administrative documents required must be imperatively produced in original or certified copies by the issuing department in accordance with the stipulations of the Special Regulations of the Invitation to Tender. They must be dated less than three (03) months before the date of submission of the tenders.

Any tender which does not comply with the requirements of this notice and the Bidding Documents will be declared inadmissible. Notably the absence of the bid bond issued by a bank of first order approved by the Ministry of Finance and valid for thirty (30) days beyond the original date of validity of the offers, or the non-respect of the models Of the tender documents, will lead to the rejection of the tender.

13. Opening of bids

The opening of the folds will be done in one time. Tenders will be opened on 06 March 2017 at 1 pm by the Internal Procurement Commission of the Municipality of Mbangassina (MBNA-IPC) in the Procurement Room of the said council.

Only tenderers may attend this opening session or be represented by a duly authorized representative of their choice who has full knowledge of their tenders.

14. Evaluation criteria

The elimination criteria are:

- (I) incomplete or non-compliant administrative records (Subject to the provisions of point I.1 of Circular No. 002 / O / PM of 31 January 2011 on improving the performance of the public procurement system);
- (Ii) false declarations or falsified documents (the IPC and the contracting authority reserves the right to authenticate any document of doubtful character);
- (Iii) lack of a "methodology for implementation, organization and planning of benefits" in the technical offer;
- (Iv) not satisfying at least 90% of the essential criteria.
- (V) failure to carry out at least one (01) contracts for the construction of an R + 1 building during the last five (5) years;
- (Vi) non-registration of civil engineers (ONIGC) for the operator of the works;
- (Vii) omission of a quantified unit price in the financial offer;
- (Viii) incomplete financial offer;
- (Ix) and the absence of a Financial Solvency Certificate of 100 million.

13. The main qualification criteria (essential criteria)

The essential criteria will be evaluated binary (satisfaction or not); Thus, several sub-criteria drawn from the sub-headings below of the tender dossier will be used to evaluate the technical offer:

- (I) the experience of management staff;
 - (Ii) company references;
 - (Iii) the availability of essential equipment and equipment;
 - (Iv) Completion time;
 - (V) access to a line of credit or other financial resources;
- Failure to comply with 90% of the above criteria will result in the elimination of the offer.

15. Award

The contracting authority will award the contract to the tenderer submitting the lowest evaluated tender and fulfilling the financial, technical and administrative capacities required by the so-called essential criteria or the elimination criteria.

However, the Contracting Authority reserves the right not to award the contract to the undertakings in the present case if it considers the offer unrealistic.

16. Validity of bids

Tenderers shall remain bound by their tenders for ninety (90) days from the closing date for the submission of tenders.

17. Complementary information

Additional information can be obtained at the Mbangassina's General Secretariat on days and working hours.

YAOUNDE le 9 Février 2017

Le MAIRE

MBOENE Bernard

COMMUNE DE MBANGASSINA

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°03/AONO/CMBNA/CIPM/2017 EN PROCEDURE D'URGENCE DU 25 JANVIER 2017 POUR LA SURVEILLANCE ET LE CONTRÔLE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'HOTEL DE VILLE DE MBANGASSINA, DÉPARTEMENT DU MBAM ET KIM, RÉGION DU CENTRE LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MBANGASSINA, AUTORITÉ CONTRACTANTE, LANCE POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE DE MBANGASSINA, UN APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT (AONO) N°03/AONO/CMBNA/CIPM/2017 EN PROCÉDURE D'URGENCE DU 25 JANVIER 2017 POUR LA SURVEILLANCE ET LE CONTRÔLE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'HÔTEL DE VILLE DE MBANGASSINA, DÉPARTEMENT DU MBAM ET KIM, RÉGION DU CENTRE, DONT LE MAÎTRE D'OUVRAGE EST LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MBANGASSINA.

FINANCEMENT

BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , BUDGET AUTONOME (BA) , BUDGET DU FEICOM

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le présent appel d'offre a pour objet, la surveillance et le contrôle technique ainsi que la surveillance **DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'HOTEL DE VILLE DE MBANGASSINA DANS LE DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM, REGION DU CENTRE.**

L'appel d'offre porte sur **un (01) lot unique** de contrôle technique et de surveillance des travaux conformément au Marché des travaux.

2. Consistance des prestations

Cette maîtrise d'œuvre consiste au :

- direction de l'exécution du contrat des travaux,
- contrôle de la qualité des fournitures et travaux par rapport aux études techniques,
- contrôle de qualité par rapport aux cahiers des prescriptions techniques, surveillance des essais techniques,
- approbation des projets d'exécution,
- approbation des plans de recollement des travaux,
- assistance lors des opérations de réception et pendant la période de garantie
- Elaboration des rapports mensuels d'activité.

3. Cout Prévisionnel

N/A

4. Allotissement

N/A

5. Participation et origine

La participation au présent appel d'offre national est ouverte au Bureau d'Etudes Techniques (BET) suivant présélectionné et de droit camerounais.

6. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le budget du **FEICOM et de la commune de Mbangassina** de l'exercice 2016 à la hauteur de **TTC : 15 504 673 FCFA.**

7. Consultation du Dossier

Le Dossier de consultation pourra être consulté au secrétariat général de la mairie de Mbangassina .

Présentation des offres

Les documents constituant l'offre seront repartis en trois volumes ci-après, placés sous double enveloppe dont :

- L'enveloppe A contenant les Pièces administratives exigible avant signature du marché (volume 1) et l'Offre technique (Volume 2)
- L'enveloppe B contenant l'Offre financière (Volume 3).

Toutes les pièces constitutives des offres (Enveloppes A et B), seront placées dans une grande enveloppe extérieure scellée portant uniquement la mention :

Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de couleur identique.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu au secrétariat général de la commune de Mbangassina; dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de cinquante mille francs (**28 000 FCFA**), payable à la Recette municipale de la Commune de Mbangassina, représentant les frais d'acquisition du Dossier.

La quittance devra préciser le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres. Lors du retrait du dossier, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète : Boite Postale, Téléphone, Fax, E-mail.

9. Remises des offres **New(Additif)**

Les offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et (06) copies marqués comme telles, devront être déposées au secrétariat général de la commune de Mbangassina, contre récépissé, au plus tard **le 15 mars 2017 à 12 heures précises**, heure locale et devront porter la mention :

« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°03/AONO/CMBNA/CIPM/2017 EN PROCEDURE D'URGENCE DU 25 JANVIER 2017 POUR LA SURVEILLANCE ET LE CONTRÔLE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'HOTEL DE VILLE DE MBANGASSINA, DÉPARTEMENT DU MBAM ET KIM, RÉGION DU CENTRE. »

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

10. Delai de Livraison

La durée des prestations est de HUIT (**08**) mois, **la mobilisation étant fonction de la durée effective des travaux.**

Administration au nom de laquelle sera conclu le marché :

A l'issue de l'examen des offres du soumissionnaire et de son choix définitif comme attributaire par le maître d'ouvrage, le marché sera conclu entre celui-ci et l'Autorité Contractante qui est le Maire de la commune de Mbangassina.

11. Cautionnement Provisoire

Sans objet.

12. Recevabilité des Offres

Les offres ne respectant pas le mode de séparation de l'offre financière des offres administrative et technique seront irrecevables.

- Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis et du Dossier de consultation sera déclarée irrecevable.
- Seules Les pièces administratives requises devront être produites en originaux ou en copies simples uniquement ,avant la signature signature du marché.
- Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.

13. Ouverture des Plis **New(Additif)**

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des offres aura lieu **le 15 mars 2017 à 13 heures précises** par la **Commission interne de Passation des Marchés de la commune de Mbangassina (CIPM-MBNA)** dans la salle des actes de ladite commune.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dûment mandatée de leur choix, ayant une parfaite connaissance de leurs offres.

14. Critères d'évaluation

14.1.1 : Pièces administratives :

a) Dossier incomplet ou pièces non conformes (**Sous réserve des dispositions du point I.1 de la Circulaire N°002/CAB/PM du 31 Janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des marchés publics**) ; ces pièces sont exigible avant la signature du marché

b) Pièce falsifiée ou non authentique (**la CCPM et l'Autorité Contractante se réservent le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux**);

c) Pièces certifiée ou signé par une personnalité non compétente.

14.1.2: Offre technique:

a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;

b) Fausse déclaration, documents falsifiées ou scannés en lieu et place des copies certifiées ou originaux;

c) Note technique inférieur à 70/100 ;

d) Pièces certifiée ou signé par une personnalité non compétente.

e) Absence d'une Note méthodologique d'exécution des prestations.

14.1.3 : Offre financière :

a) Offre financière incomplète ;

b) Omission dans l'offre financière, d'un prix unitaire quantifié ;

14-2 Critères essentiels

14-2-1 Les offres techniques



- a) Les offres techniques seront notées suivant les critères essentiels ci-après :
- b) Qualification des experts et leur expérience dans le domaine du projet sur 45 points ;
- c) Moyens techniques et matériels à mettre en place sur 25 points ;
- d) Références du BET : sur 30 points.

14-2-2 Les offres financières

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura été déclarée recevable à l'issue de l'examen de la conformité des pièces administratives (1ère étape) et de l'évaluation technique (2ème étape) seront évaluées et notées, en fonction des critères ci-après :

NM= MMd x 100/ MS

NM= Note relative au montant de l'offre financière du soumissionnaire ;

MMd= Montant évalué de l'offre la moins-disante ;

MS Attribution évalué du soumissionnaire.

L'Autorité Contractante attribuera le Marché au Soumissionnaire si et seulement si son offre est conforme pour l'essentiel aux exigences du dossier de consultation et si elle obtient la note technique et la note financière pour obtenir la note finale N (note technico-financière) suivant la formule ci-après :

16. Durée Validité des Offres

N = [(70 x Note Technique) + (30 x Note Financière)] / 100 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

N/A

YAOUNDE le 27 Février 2017

Le MAIRE

MBOENE Bernard

MINISTERE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 030/AONO/MINHDU/CMPM/17 DU 01 MARS 2017 POUR
L'ETUDE EN VUE DE L'ELABORATION D'UN PROJET DE LOI RELATIF A L'HABITAT SOCIAL AU
CAMEROUN (PHASE II)**

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Ministre de l'Habitat et du Développement Urbain, Maitre d'Ouvrage, lance pour le compte de la République du Cameroun, un Appel d'Offres National Ouvert pour le recrutement d'un consultant pour la réalisation de la deuxième phase de l'étude en vue de l'élaboration d'un projet de loi relatif à l'habitat social au Cameroun.

2. Consistance des prestations

La présente étude vise à l'élaboration d'une étude sur l'élaboration d'un projet de loi relatif à l'habitat social au Cameroun (phase 2).

Les principales activités de cette étude sont articulées comme suit :

- Mission 3 : Proposition des axes stratégiques d'amélioration,
- Mission 4 : Proposition d'un projet de loi relatif à l'habitat social.

3. Cout Prévisionnel

Le montant prévisionnel est de 40 000 000 FCFA

4. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte au candidat HIETEC PLUS, BP : 13 553 Yaoundé ; Tél : 233 01 20 89 / 222 207 844, ayant répondu à l'appel à manifestation d'intérêt N° 00119 /ASMI/MINHDU/2017 du 13 janvier 2017 ainsi qu'à tout autre consultant se jugeant capable de concourir.

5. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public du MINH DU, Exercice 2017. Le montant prévisionnel est de 40 000 000 FCFA.

6. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté dès publication du présent avis, à la Direction des Affaires Générales du Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain (Service des Marchés) sise au 9^e étage-porte 09T02 de l'immeuble Ministériel N° 1 (en face de la Poste Centrale), Tél. 22 21 99 14.

7. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être retiré dès publication du présent avis, à la Direction des Affaires Générales du Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain (Service des Marchés) sise au 9^e étage-porte 09T02 de l'immeuble Ministériel N° 1 (en face de la Poste Centrale), Tél. 22 21 99 14. Le retrait d'un dossier se fera sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de cinquante-cinq mille (55 000) FCFA payable au Trésor Public.

8. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en langue française ou anglaise et en cinq (06) exemplaires dont un (01) original et cinq (05) copies marqués comme tels, devra parvenir à la Direction des Affaires Générales du Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain (Service des Marchés-Bureau des Offres), sise au 2ème étage de l'immeuble abritant le projet PDUE/MINH DU, situé derrière la DGSN à LONGKAK-Yaoundé (bâtiment blanc aux balcons rouges), au plus tard le **31 MARS 2017 à 13 heures, heure locale**.

Les Offres déposées devront porter la mention :

*AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 030/AONO/MINH DU/CMPM/17 DU 01 MARS 2017 POUR
L'ETUDE
EN VUE DE L'ELABORATION D'UN PROJET DE LOI RELATIF A L'HABITAT SOCIAL AU CAMEROUN (PHASE II)
"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"*

9. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de trois (03) mois à compter de la date de réception de l'ordre de démarrage de l'étude.

10. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 10 du DAO d'un montant de huit cent mille (800 000) FCFA et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

11. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater d'au plus trois (03) mois à l'ouverture des plis ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

12. Ouverture des Plis

Elle se fera en deux temps ainsi qu'il suit:

L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques aura lieu le **31 MARS 2017 à partir de 14 heures, heure locale**, par la Commission Ministérielle de Passation des Marchés du Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain logée au 2ème étage de l'immeuble abritant le projet PDUE/MINH DU, situé derrière la DGSN à LONGKAK-Yaoundé (bâtiment blanc aux balcons rouges).

L'ouverture des offres financières sera faite au terme de l'analyse des offres techniques pour les soumissionnaires ayant obtenu une note technique au moins égale à 75 points sur 100.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix.

13. Critères d'évaluation

12.1 Critères éliminatoires

- ü Dossier incomplet pour absence ou non-conformité de l'une des pièces exigées ;
- ü Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- ü Absence de déclaration sur l'honneur de non abandon de marchés au cours des trois (03) dernières années ;
- ü Offre comportant le dossier d'un fonctionnaire en service dans le personnel technique proposé ;
- ü Non-respect du profil minimal du personnel-clé ;
- ü Non-justification de l'exécution d'une prestation de production de textes de lois ou réglementaires ;
- ü Omission dans l'offre d'un prix unitaire ;
- ü Absence du sous-détail d'un prix quantifié ;
- ü Note technique inférieure à 75/100.

12.2 Critères essentiels

Les offres techniques seront notées en fonction des critères ci après :

- A- Personnel : 50 points
- B- Références : 25 points
- C- Matériel : 10 points
- D- Plan de travail et méthodologie proposés : 15 points.

Seules les soumissions dont les propositions techniques justifient d'une note supérieure à soixante-quinze points sur cent (75/100) seront éligibles à l'analyse des offres financières.

14. Attribution

Le consultant sera choisi par la méthode de sélection qualité – coût (mieux disant) conformément aux procédures décrites dans le présent DAO. Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre aura obtenu la note finale la plus élevée.

La note finale N sera calculée par la combinaison pondérée des notes techniques et financières suivant la formule ci-après:

$$N = 70 \times \text{Note technique (Nt)} + 30 \times \text{Note financière (Nf)}$$

100

La note financière (Nf) est obtenue de la façon suivante:

Soit Fm le montant de la proposition la moins disante, sa note financière sera prise égale à 100 points. Les notes des autres soumissionnaires calculées à partir de la note financière de la proposition la moins disante sera obtenue par la formule:

$$Nf = 100 \times \frac{Fm}{F}$$

F

Fm = le montant de la proposition la moins disante

F = le montant de la proposition considérée

Le soumissionnaire présentant la note finale la plus élevée sera déclaré adjudicataire du marché.

15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant une durée de 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres

16. Renseignements Complémentaires

16.1. Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Direction de l'Habitat Social et de la Promotion Immobilière sise au 6^{ème} étage de l'immeuble ministériel n° 1 (face Poste Centrale) Téléphone : 222 22 05 18 ou à la Division des Affaires Juridiques, sise au 9^{ème} étage-Porte 06 de l'immeuble ministériel n° 1 (face Poste Centrale), ou à la Direction des Affaires Générales du Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain (Service des Marchés) sise au 9^e étage-porte 02 de l'immeuble ministériel n°1, Tél. 222 21 99 14.

16.2. Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48.

YAOUNDE le 1 Mars 2017

Le *MINISTRE*

MBWENTCHOU JEAN CLAUDE

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE DOUALA 3E (BASSA)

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT(EN PROCEDURE D'URGENCE)
N°001/AONO/CAD3/CIPM/2017 DU 28 FÉVRIER 2017 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN
BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE CAMP MILITAIRE 1-A DANS
L'ARRONDISSEMENT DE DOUALA 3 FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC- EXERCICE
2017 ADMINISTRATION BENEFICIAIRE : COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE DOUALA III**

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public, Exercice 2017. le Maire de la Commune d'Arrondissement de Douala HI (Maitre d'Ouvrage), lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence, pour les travaux de construction d'un bloc de deux salles de classe à l'école publique camp militaire 1-A dans l'Arrondissement de Douala 3^{ém}.

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent principalement:

- TRAVAUX PREPARATOIRES - ETUDES
- TERRASSEMENT
- FONDATIONS
- MAÇONNERIE ELEVATION
- CHARPENTE- COUVERTURE
- MENUISERIE MÉTALLIQUE
- ÉLECTRICITÉ
- PEINTURE
- VRD

3. Cout Prévisionnel

18 000 000 (dix-huit millions) francs CFA.

4. Allotissement

Les travaux objet du présent Appel d'offres sont regroupés en un (01) lot unique.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est réservée aux entreprises de droit Camerounais, évoluant dans ce domaine et ayant les capacités administratives. techniques et financières requises.

6. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public, Exercice 2017, pour une provision budgétaire de **18 000 000 (dix-huit millions) francs CFA.**

7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à l'hôtel de ville de Douala III, Secrétariat Général (Secrétariat de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics) CIPM, sis au ^{ter} étage, BP 7029 LOGBABA Douala, TEL 651.39.09.08, dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu aux heures ouvrables à l'hôtel de ville de Douala III. Secrétariat Général (Secrétariat de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics) CI PM, sis au 1^{er} étage, BP 7029 LOGBABA Douala, TEL 651.39.09.08, dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de **rente mille (30000) francs CFA** versée à la Recette Municipale de Douala III

9. Remises des offres

Sous peine de rejet, chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir à l'hôtel de ville de Douala 111, Secrétariat Général (Secrétariat de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics) CIPM, sis au 1^e étage, au plus tard le **21 Mars à 14 heures** et devra porter la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N° 001/AONO/CAD3/CIPM/2017 du 28 FEVRIER 2017
TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE CAMP
MILITAIRE 1-A DANS L'ARRONDISSEMENT DE DOUALA 3

<< A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT >>.

10. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de trois (03) mois à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des travaux ou à la date indiquée dans ledit ordre de service.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, **sous peine de rejet** de son offre, une caution de soumission de **trois cent mille (300 000) Francs CFA**, établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances, et valable pendant cent vingt (120) jours au-delà de la date initiale de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les offres doivent parvenir au plus tard le **21 MARS à 14 heures** précises, heure locale, au Secrétariat de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics(CI PM), sis au 1^{er} étage de l'hôtel de ville de Douala Sème.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par toute autorité compétente conformément à la loi ou à la réglementation.

Ces pièces devront **obligatoirement** dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du Dossier d'Appel **d'Offres sera déclarée irrecevable**, notamment, l'absence de ladite caution de soumission, ou le non-respect des modèles des pièces du dossier d'appel d'offres.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des Offres (plis, sous-plis et sous-paquets) s'effectuera en un **(01)** temps, à la salle de réunions de l'hôtel de ville de Douala **III**, au 1^{er} étage, le 21 mars à 15 heures, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.

La **lecture des** éventuels rabais indiqués dans l'article 25.3 du RGAO est obligatoire, dans les mêmes formes que celles de la soumission financière et de tous les éléments cités.

Le soumissionnaire doit prendre toutes les dispositions utiles pour être valablement représenté aux séances d'ouverture, afin d'y défendre valablement son dossier et ses droits.

14. Critères d'évaluation



L'évaluation des Offres se fera au triple plan administratif, technique, et financier selon des critères éliminatoires, et selon les critères essentiels suivant le système binaire (oui/non).

Critères éliminatoires particuliers

En plus des cas d'élimination ou d'irrecevabilité déjà cités à travers le présent DAO, toute offre objet des cas particuliers suivants est également sujette à l'élimination ou à l'irrecevabilité :

- absence d'un pli ou d'une pièce Administrative
- absence d'un prix unitaire quantifié
- présence de fausses déclarations, de pièces fausses ou falsifiées.
- Absence ou fausse déclaration sur l'honneur de la non défaillance dans l'exécution des marchés antérieurs.

Critères essentiels

L'évaluation des Offres techniques portera sur les critères essentiels résumés ci-après et détaillés dans le Dossier d'Appel d'Offres (RPAO notamment) :

Présentation générale de l'Offre.....	Oui/non
Références techniques de l'entreprise	Oui/non
Qualification et l'expérience du personnel d'encadrement	Oui/non
Disponibilité du matériel et des équipements essentiels.....	Oui/non
Méthodologie d'exécution	Oui/non
Capacité financière	Oui/Non

Qualification Technique

Le non-respect de l'un des cinq (05) derniers critères essentiels entraîne l'élimination de l'offre. Chaque critère est validé après satisfaction de 70% au moins de ses sous-critères.

Evaluation financière :

L'évaluation financière sera basée sur le montant corrigé de l'Offre du soumissionnaire. Elle consistera à l'analyse de la cohérence des prix ainsi que la vérification des calculs et de l'ensemble des prescriptions y relatives. Elle intégrera l'analyse de la cohérence technico-financière de l'offre, et des prix proposés.

15. Attribution

Au terme des différentes délibérations, l'attribution se fera au soumissionnaire ayant présenté l'offre conforme, administrativement.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date initiale de dépôt.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures **ouvrables** à l'hôtel de ville de Douala III, Secrétariat Général des Marchés Publics) CIPM, sis au **ter** étage, BP 7029 LOGBABA Douala, TEL 651.39.09.08.

Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants :

COMMUNE DE MBANGASSINA

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°04/AONO/CMBNA/CIPM/2017 DU 25 JANVIER 2017 POUR LA SURVEILLANCE ET LE CONTRÔLE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'AUBERGE MUNICIPALE DE MBANGASSINA, DÉPARTEMENT DU MBAM ET KIM, RÉGION DU CENTRE LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MBANGASSINA, AUTORITÉ CONTRACTANTE, LANCE POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE DE MBANGASSINA, UN APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT (AONO) N°04/AONO/CMBNA/CIPM/2017 DU 25 JANVIER 2017 POUR LA SURVEILLANCE ET LE CONTRÔLE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'AUBERGE MUNICIPALE DE MBANGASSINA, DÉPARTEMENT DU MBAM ET KIM, RÉGION DU CENTRE, DONT LE MAÎTRE D'OUVRAGE EST LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MBANGASSINA.

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , N/A

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le présent appel d'offre a pour objet, la surveillance et le contrôle technique ainsi que la surveillance **DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'AUBERGE MUNICIPALE DE MBANGASSINA DANS LE DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM, REGION DU CENTRE.**

L'appel d'offre porte sur **un (01) lot unique** de contrôle technique et de surveillance des travaux conformément au Marché des travaux.

2. Consistance des prestations

Cette maîtrise d'œuvre consiste au :

- direction de l'exécution du contrat des travaux,
- contrôle de la qualité des fournitures et travaux par rapport aux études techniques,
- contrôle de qualité par rapport aux cahiers des prescriptions techniques, surveillance des essais techniques,
- approbation des projets d'exécution,
- approbation des plans de recollement des travaux,
- assistance lors des opérations de réception et pendant la période de garantie
- Elaboration des rapports mensuels d'activité.

3. Cout Prévisionnel

N/A

4. Allotissement

N/A

5. Participation et origine

La participation au présent appel d'offre national est ouverte au Bureau d'Etudes Techniques (BET) suivant présélectionné et de droit camerounais.

6. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le budget du **FEICOM et de la commune de Mbangassina** de l'exercice 2016 à la hauteur de **TTC : 14 212 978 FCFA.**

7. Consultation du Dossier

N/A

Présentation des offres

Les documents constituant l'offre seront repartis en trois volumes ci-après, placés sous double enveloppe dont :

- L'enveloppe A contenant les Pièces administratives exigible avant signature du marché (volume 1) et l'Offre technique (Volume 2)
- L'enveloppe B contenant l'Offre financière (Volume 3).

Toutes les pièces constitutives des offres (Enveloppes A et B), seront placées dans une grande enveloppe extérieure scellée portant uniquement la mention :

Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de couleur identique.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu au secrétariat général de la commune de Mbangassina; dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de cinquante mille francs (**28 000 FCFA**), payable à la Recette municipale de la Commune de Mbangassina, représentant les frais d'acquisition du Dossier.

La quittance devra préciser le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres. Lors du retrait du dossier, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète : Boite Postale, Téléphone, Fax, E-mail.

9. Remises des offres **New(Additif)**

Les offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et (06) copies marqués comme telles, devront être déposées au secrétariat général de la commune de Mbangassina, contre récépissé, au plus tard **le 15 mars 2017 à 12 heures précises**, heure locale et devront porter la mention :

« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 04/AONO/CMBNA/CIPM/2017 DU 25 JANVIER 2017 POUR LA SURVEILLANCE ET LE CONTRÔLE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'AUBERGE MUNICIPALE DE MBANGASSINA, DÉPARTEMENT DU MBAM ET KIM, RÉGION DU CENTRE. »

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

10. Delai de Livraison

La durée des prestations est de HUIT (**08**) mois, **la mobilisation étant fonction de la durée effective des travaux.**

Administration au nom de laquelle sera conclu le marché :

A l'issue de l'examen des offres du soumissionnaire et de son choix définitif comme attributaire par le maître d'ouvrage, le marché sera conclu entre celui-ci et l'Autorité Contractante qui est le Maire de la commune de Mbangassina.

11. Cautionnement Provisoire

Sans objet.

12. Recevabilité des Offres

Les offres ne respectant pas le mode de séparation de l'offre financière des offres administrative et technique seront irrecevables.

- Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis et du Dossier de consultation sera déclarée irrecevable.
- Seules Les pièces administratives requises devront être produites en originaux ou en copies simples uniquement ,avant la signature signature du marché.
- Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.

13. Ouverture des Plis **New(Additif)**

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des offres aura lieu **le 15 mars 2017 à 13 heures précises** par la **Commission interne de Passation des Marchés de la commune de Mbangassina (CIPM-MBNA)** dans la salle des actes de ladite commune.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dûment mandatée de leur choix, ayant une parfaite connaissance de leurs offres.

14. Critères d'évaluation

14-1 : Critères éliminatoires :

14.1.1 : Pièces administratives :

a) Dossier incomplet ou pièces non conformes (**Sous réserve des dispositions du point I.1 de la Circulaire N°002/CAB/PM du 31 Janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des marchés publics**) ; ces pièces sont exigible avant la signature du marché

b) Pièce falsifiée ou non authentique (**la CCPM et l'Autorité Contractante se réservent le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux**);

c) Pièces certifiée ou signé par une personnalité non compétente.

14.1.2: Offre technique:

a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;

b) Fausse déclaration, documents falsifiées ou scannés en lieu et place des copies certifiées ou originaux;

c) Note technique inférieur à 70/100 ;

d) Pièces certifiée ou signé par une personnalité non compétente.

e) Absence d'une Note méthodologique d'exécution des prestations.

14.1.3 : Offre financière :

a) Offre financière incomplète ;

b) Omission dans l'offre financière, d'un prix unitaire quantifié ;

14-2 Critères essentiels



14-2-1 Les offres techniques

- a) Les offres techniques seront notées suivant les critères essentiels ci-après :
- b) Qualification des experts et leur expérience dans le domaine du projet sur 45 points ;
- c) Moyens techniques et matériels à mettre en place sur 25 points ;
- d) Références du BET : sur 30 points.

14-2-2 Les offres financières

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura été déclarée recevable à l'issue de l'examen de la conformité des pièces administratives (1ère étape) et de l'évaluation technique (2ème étape) seront évaluées et notées, en fonction des critères ci-après :

$$NM = MMd \times 100 / MS$$

NM= Note relative au montant de l'offre financière du soumissionnaire ;

MMd= Montant évalué de l'offre la moins-disante ;

MS= Montant évalué du soumissionnaire.

L'Autorité Contractante attribuera le Marché au Soumissionnaire si et seulement si son offre est conforme pour l'essentiel aux exigences du dossier de consultation. L'attribution sera faite en fonction de la note technique et la note financière pour obtenir la note finale N (note technico-financière) suivant la formule ci-après :

$$N = [(70 \times \text{Note Technique}) + (30 \times \text{Note Financière})] / 100$$

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent tenus par leur offre pendant **90 jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

N/A

YAOUNDE le 9 Février 2017

Le MAIRE

MBOENE Bernard

COMMUNE DE MBANGASSINA

NOTICE OF OPEN NATIONAL CALL FOR TENDERS N ° 03 /ONCT / MBNAC/ IPC / 2017 IN EMERGENCY PROCEDURE OF 25 JANUARY 2017 FOR THE SUPERVISION AND CONTROL OF CONSTRUCTION WORKS OF THE MBANGASSINA TOWN HALL , MBAM AND KIM DIVISION , CENTER REGION. THE MAYOR OF THE MUNICIPALITY OF MBANGASSINA, CONTRACTING AUTHORITY, LAUNCHES ON BEHALF OF THE MUNICIPALITY OF MBANGASSINA, AN OPEN NATIONAL CALL FOR TENDERS (ONCT) N ° 03 / ONCT / MBNAC / IPC / 2017 IN THE EMERGENCY PROCEDURE OF 25 JANUARY 2017 FOR THE SUPERVISION AND CONTROL OF THE CONSTRUCTION WORKS OF THE MBANGASSINA TOWN HALL, MBAM AND KIM DIVISION, CENTER REGION, WHOSE OWNER IS THE MAYOR OF THE MUNICIPALITY OF MBANGASSINA.

FINANCING

BUDGET AUTONOME (BA) , BUDGET DU FEICOM

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Subject of the invitation to tender

The purpose of this invitation to tender is to supervise and control the construction works of the town hall of MBANGASSINA in the MBAM AND KIM Division, Center REGION.

The invitation to tender relates to one (01) single lot for technical inspection and supervision of works in accordance with the contract.

2. Nature of services

This project management consists of:

- Ø direction of the execution of the work contract,
- Ø quality control of supplies and works in relation to technical studies,
- Ø quality control in relation to technical specifications, supervision of technical tests,
- Ø approval of execution projects,
- Ø Approval of work reconciliation plans,
- Ø assistance during reception and during the warranty period
- Ø Preparation of monthly activity reports.

3. Estimated cost

N/A

4. allotment

N/A

5. Participation and origin

Participation in this national invitation to tender is open to the following short-listed Technical Bureau of Technical Studies (BTS) under Cameroonian law.

6. Financing

The work under the present invitation to tender is financed by the budget of FEICOM and the Mbangassina council for the financial year 2017 at the level of: 15,504,673 FCFA (all taxes included).

7. Consultation of tender file

The Consultation File can be consulted at the Mbangassina's General Secretariat.

Submission of tenders

The documents constituting the tender will be divided into three volumes, under double envelopes, of which:

- Ø The envelope A containing the administrative offer (volume 1) and the technical offer (Volume 2)
- Ø The envelope B containing the Financial Offer (Volume 3).

All the constituent parts of the tenders (Envelopes A and B) shall be placed in a large sealed outer envelope bearing only the words:

The different parts of each tender will be numbered in the order of the tenders file and separated by identical color dividers.

8. Acquisition of tender file

The tender file may be obtained from the General Secretariat of the municipality of Mbangassina; upon publication of this notice, against payment of a non-refundable sum of twenty-eight thousand francs (28,000 FCFA), payable at the Mbangassina's Municipal Revenue, representing the cost of acquiring the File.

The receipt must specify the number of the Invitation to Tender. When the tender is withdrawn, tenderers must register with their complete address: PO Box, Telephone, Fax, E-mail.

9. Submission of bids

Each tender, drawn up in French or in English and in five (05) copies, one original and four (04) copies marked as such, must be received by the secretary-general of the Mbangassina council no later than 06 March 2017 at 12 noon, and filed against receipt. It must be marked:

“NOTICE OF OPEN NATIONAL CALL FOR TENDERS N ° 03 /ONCT / MBNAC/ IPC / 2017 IN EMERGENCY PROCEDURE OF 25 JANUARY 2017 FOR THE SUPERVISION AND CONTROL OF CONSTRUCTION WORKS OF THE MBANGASSINA TOWN HALL , MBAM AND KIM DIVISION , CENTER REGION.”

"To be opened only during the counting session".

10. Delivery deadline

The duration of the benefits is EIGHT (08) months, the mobilization being based on the actual duration of the works.

Administration on whose behalf the contract will be concluded:

The contract will be concluded between the contracting authority and the Mayor of the municipality of Mbangassina after the tenderer has reviewed the tenders and the contracting authority's definitive choice as an awardee.

11. Bid bond

Not applicable.

12. Admissibility of bids

Tenders which do not respect the method of separation of the financial offer from the administrative and technical offers will be inadmissible.

- Any tender that does not comply with the requirements of this Notice and the Consultation Package will be declared inadmissible.
- Only the administrative documents required must be produced in the original or in single copies only, before signature of the contract.
- They must be dated less than three (03) months.

13. Opening of bids

- The opening of offers will be in two stages. The opening of the administrative and technical offers will take place on 6 March at 1 pm by the Internal Procurement Commission (IPC) of the Municipality of Mbangassina.
- Following the examination of the administrative documents and the evaluation of the technical offers, the opening of the financial offers will be carried out under the same conditions, at a later date which will be communicated to the tenderer if the administrative file is in conformity and Having obtained a technical mark equal to or greater than 70 points out of 100.

14. Evaluation criteria

14-1: Elimination Criteria:

14.1.1: Administrative parts:

- (A) Incomplete files or non-compliant documents (Subject to the provisions of point I.1 of Circular No. 002 / O / PM of 31 January 2011 on improving the performance of the public procurement system); These parts are due before the contract is signed
- B) Falsified or non-authenticated document (the IPC and the Contracting Authority reserve the right to authenticate any document of doubtful character);
- (C) Parts certified or signed by a non - competent person.

14.1.2: Technical offer:

- (A) Incomplete or incomplete records;
- (B) False statements, falsified or scanned documents in lieu of certified or original copies;
- (C) Technical note less than 70/100;
- D) Parts certified or signed by a non - competent person.
- (E) Lack of a Methodological Note on the Performance of Benefits.

14.1.3: Financial offer:

- (A) Incomplete financial offer;
- (B) Omission in the financial offer of a quantified unit price;

14-2 Essential Criteria

14-2-1 Technical offers

- (A) Technical tenders shall be marked according to the following essential criteria:
- (B) Qualification of experts and their experience in the project area on 45 points;
- (C) Technical and material resources to be established on 25 points;
- D) BET references: out of 30 points.

14-2-2 Financial offers

Only the financial offers of tenderers whose technical tender has been declared admissible after the examination of the conformity of the administrative documents (1st stage) and the technical evaluation (2nd stage) will be evaluated on the following criteria:

$$NM = MMd \times 100 / MS$$

NM = Note on the amount of the tender offer;

MMd = Lowest evaluated supply amount;

MS = Estimated amount of the bidder.

A weighting will be made between the technical note and the financial note in order to obtain the final grade N (technical-financial note) according to the following formula:

$$N = [(70 \times \text{Technical Note}) + (30 \times \text{Financial Note})] / 100$$

15. Award

N/A

16. Validity of bids

Tenderers are bound by their tender for 90 days from the closing date for submission of tenders.

17. Complementary information

The Contracting Authority will award the Contract to the Bidder if and only if its bid is substantially in accordance with the requirements of the Consultation File.

YAOUNDE le 27 Février 2017

Le MAYOR

MBOENE Bernard

COMMUNE DE MBANGASSINA

NOTICE OF OPEN NATIONAL CALL FOR TENDERS N ° 04 /ONCT / MBNAC/ IPC / 2017 IN EMERGENCY PROCEDURE OF 25 JANUARY 2017 FOR THE SUPERVISION AND CONTROL OF CONSTRUCTION WORKS OF THE MBANGASSINA TOWNHOUSE , MBAM AND KIM DIVISION , CENTER REGION. THE MAYOR OF THE MUNICIPALITY OF MBANGASSINA, CONTRACTING AUTHORITY, LAUNCHES ON BEHALF OF THE MUNICIPALITY OF MBANGASSINA, AN OPEN NATIONAL CALL FOR TENDERS (ONCT) N ° 04 / ONCT / MBNAC / IPC / 2017 IN THE EMERGENCY PROCEDURE OF 25 JANUARY 2017 FOR THE SUPERVISION AND CONTROL OF THE CONSTRUCTION WORKS OF THE MBANGASSINA TOWNHOUSE, MBAM AND KIM DIVISION, CENTER REGION, WHOSE OWNER IS THE MAYOR OF THE MUNICIPALITY OF MBANGASSINA.

FINANCING

BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Subject of the invitation to tender

The purpose of this invitation to tender is to supervise and control the construction works of the townhouse of MBANGASSINA in the MBAM AND KIM Division, Center REGION.

The invitation to tender relates to one (01) single lot for technical inspection and supervision of works in accordance with the contract.

2. Nature of services

This project management consists of:

- Ø direction of the execution of the work contract,
- Ø quality control of supplies and works in relation to technical studies,
- Ø quality control in relation to technical specifications, supervision of technical tests,
- Ø approval of execution projects,
- Ø Approval of work reconciliation plans,
- Ø assistance during reception and during the warranty period
- Ø Preparation of monthly activity reports.

3. Estimated cost

N/A

4. allotment

N/A

5. Participation and origin

Participation in this national invitation to tender is open to the following short-listed Technical Bureau of Technical Studies (BTS) under Cameroonian law.

6. Financing

The work under the present invitation to tender is financed by the budget of FEICOM and the Mbangassina council for the financial year 2017 at the level of: 14,212,978 FCFA (all taxes included).

7. Consultation of tender file

The Consultation File can be consulted at the Mbangassina's General Secretariat.

Submission of tenders

The documents constituting the tender will be divided into three volumes, under double envelopes, of which:

Ø The envelope A containing the administrative offer (volume 1) and the technical offer (Volume 2)

Ø The envelope B containing the Financial Offer (Volume 3).

All the constituent parts of the tenders (Envelopes A and B) shall be placed in a large sealed outer envelope bearing only the words:

The different parts of each tender will be numbered in the order of the tenders file and separated by identical color dividers.

8. Acquisition of tender file

The tender file may be obtained from the General Secretariat of the municipality of Mbangassina; upon publication of this notice, against payment of a non-refundable sum of twenty eight thousand francs (28,000 FCFA), payable at the Mbangassina's Municipal Revenue, representing the cost of acquiring the File.

The receipt must specify the number of the Invitation to Tender. When the tender is withdrawn, tenderers must register with their complete address: PO Box, Telephone, Fax, E-mail.

9. Submission of bids

Each tender, drawn up in French or in English and in five (05) copies, one original and four (04) copies marked as such, must be received by the secretary-general of the Mbangassina council no later than 06 March 2017 at 12 noon, and filed against receipt. It must be marked:

“NOTICE OF OPEN NATIONAL CALL FOR TENDERS N ° 04 /ONCT / MBNAC/ IPC / 2017 IN EMERGENCY PROCEDURE OF 25 JANUARY 2017 FOR THE SUPERVISION AND CONTROL OF CONSTRUCTION WORKS OF THE MBANGASSINA TOWNHOUSE , MBAM AND KIM DIVISION , CENTER REGION.”

"To be opened only during the counting session".

10. Delivery deadline

The duration of the benefits is EIGHT (08) months, the mobilization being based on the actual duration of the works.

Administration on whose behalf the contract will be concluded:

The contract will be concluded between the contracting authority and the Mayor of the municipality of Mbangassina after the tenderer has reviewed the tenders and the contracting authority's definitive choice as an awardee.

11. Bid bond

Not applicable.

12. Admissibility of bids

Tenders which do not respect the method of separation of the financial offer from the administrative and technical offers will be inadmissible.

- Any tender that does not comply with the requirements of this Notice and the Consultation Package will be declared inadmissible.

- Only the administrative documents required must be produced in the original or in single copies only, before signature of the contract.

- They must be dated less than three (03) months.

13. Opening of bids

- The opening of offers will be in two stages. The opening of the administrative and technical offers will take place on 6 March at 1 pm by the Internal Procurement Commission (IPC) of the Municipality of Mbangassina.

- Following the examination of the administrative documents and the evaluation of the technical offers, the opening of the financial offers will be carried out under the same conditions, at a later date which will be communicated to the tenderer if the administrative file is in conformity and Having obtained a technical mark equal to or greater than 70 points out of 100.

14. Evaluation criteria

14-1: Elimination Criteria:

14.1.1: Administrative parts:

(A) Incomplete files or non-compliant documents (Subject to the provisions of point I.1 of Circular No. 002 / O / PM of 31 January 2011 on improving the performance of the public procurement system); These parts are due before the contract is signed

(B) Falsified or non-authenticated document (the IPC and the Contracting Authority reserve the right to authenticate any document of doubtful character);

(C) Parts certified or signed by a non - competent person.

14.1.2: Technical offer:

(A) Incomplete or incomplete records;

(B) False statements, falsified or scanned documents in lieu of certified or original copies;

(C) Technical note less than 70/100;

(D) Parts certified or signed by a non - competent person.

(E) Lack of a Methodological Note on the Performance of Benefits

14.1.3: Financial offer:

(A) Incomplete financial offer;

(B) Omission in the financial offer of a quantified unit price;

14-2 Essential Criteria

14-2-1 Technical offers

(A) Technical tenders shall be marked according to the following essential criteria:

(B) Qualification of experts and their experience in the project area on 45 points;

(C) Technical and material resources to be established on 25 points;

(D) BET references: out of 30 points.

14-2-2 Financial offers

Only the financial offers of tenderers whose technical tender has been declared admissible after the examination of the conformity of the administrative documents (1st stage) and the technical evaluation (2nd stage) will be evaluated on the following criteria:

$NM = MMd \times 100 / MS$

NM = Note on the amount of the tender offer;

MMd = Lowest evaluated supply amount;

MS = Estimated amount of the bidder.

A weighting will be made between the technical note and the financial note in order to obtain the final grade N (technical-financial note) according to the following formula:

$N = [(70 \times \text{Technical Note}) + (30 \times \text{Financial Note})] / 100$

15. Award

N/A

16. Validity of bids

Tenderers are bound by their tender for 90 days from the closing date for submission of tenders.

17. Complementary information

The Contracting Authority will award the Contract to the Bidder if and only if its bid is substantially in accordance with the requirements of the Consultation File.

YAOUNDE le 27 Février 2017

Le MAIRE

MBOENE Bernard

MINISTERE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 029 /AONO/MINHDU/CMPM/17 DU 01 MARS 2017 POUR
L'EQUIPEMENT EN MOBILIERS ET EN MATERIELS INFORMATIQUES DU CENTRE D'INSERTION DES
JEUNES DE DOUALA III.FINANCEMENT : BIP / MINH DU-EXERCICE : 2017**

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A
IMPUTATION
EXERCICE 2017

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Ministre de l'Habitat et du Développement Urbain lance pour le compte du Gouvernement Camerounais un appel d'offres national ouvert pour l'équipement en mobiliers et en matériels informatiques du centre d'insertion des jeunes de DOUALA III.

2. Consistance des prestations

Les prestations du présent marché comprennent la fourniture des matériels et équipements mobiliers et informatiques au Centre d'Insertion des Jeunes de Douala III.

3. Allotissement

Les prestations sont réparties en un (01) seul lot

4. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte aux prestataires installés au Cameroun.

5. Financement

Les prestations objet du présent appel d'offres sont financées par le Budget d'Investissement Public (BIP) / Exercice 2017 du MINH DU. Le montant prévisionnel est de 20000000 FCFA.

6. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Direction des Affaires Générales du Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain (Service des Marchés) dès publication du présent avis.

7. Acquisition du Dossier

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu à la Direction des Affaires Générales, (Service des Marchés) tel : 222 21 99 14 du Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain sise au 9^e étage porte 09T02 de l'immeuble Ministériel N° 1 (en face de la Poste Centrale), sur présentation de l'original de la quittance de trente-cinq mille (35.000 F) FCFA, non remboursable, payable uniquement au Trésor public.

8. Remises des offres

Les offres sont établies en français ou en anglais, en six (06) exemplaires dont un original et cinq (05) copies marqués comme tels. Elles comprennent les offres administrative, technique et financière, placées dans une enveloppe scellée et anonyme. Elles devront parvenir au Service des Marchés (Bureau des offres) du Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain, sise au 2ème étage de l'immeuble abritant le projet PDUE/MINH DU, situé derrière la DGSN à LONGKAK-Yaoundé (bâtiment blanc aux balcons rouge) au plus tard le 31 MARS 2017 à 13 heures, heure locale et portant la mention ci-dessous :

*« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 029 /AONO/MINH DU/CMPM/17 DU 01 MARS 2017 POUR
L'EQUIPEMENT EN MOBILIERS
ET EN MATERIELS INFORMATIQUES DU CENTRE D'INSERTION DES JEUNES DE DOUALA III.
A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »*

9. Delai de Livraison

Le délai maximum de livraison prévu est de trois (03) mois.

10. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission, établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministre chargé des finances et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres. Le montant de la caution est fixé à quatre cent mille (400.000) FCFA.

11. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées par les services émetteurs compétents, selon le cas, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront dater d'au plus trois (03) mois à l'ouverture des offres, ou avoir été établies postérieurement à la date de publication de l'avis d'appel d'offres.

La soumission dûment timbrée et signée, selon le modèle joint au présent dossier d'appel d'offres, fera ressortir les coûts en francs CFA hors taxes et toutes taxes comprises.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent dossier d'appel d'offres sera rejetée.

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en une seule phase et aura lieu le 31 MARS 2017 à 14 heures par la Commission Ministérielle de Passation des Marchés du MINH DU, sise au 2ème étage de l'immeuble abritant le projet PDUE/MINH DU, situé derrière la DGSN à LONGKAK-Yaoundé (bâtiment blanc aux balcons rouge).

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

13. Critères d'évaluation

L'évaluation des offres sera faite sur la base des critères éliminatoires et essentiels ci-après définis

14. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera le marché au soumissionnaire présentant l'offre la moins-disante et remplissant les capacités techniques.

Un même soumissionnaire ne peut être attributaire de plus de deux lots.

15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus auprès de la Division du Développement Social Urbain du Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain (Immeuble ministériel n°2, 4^{ème} étage, porte 406, Tél. 222 22 35 87), aux heures ouvrables.

Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48.

YAOUNDE le 1 Mars 2017

Le *MINISTRE*

MBWENTCHOU JEAN CLAUDE

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE DOUALA 3E (BASSA)

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT(EN PROCEDURE D'URGENCE)
N°002/AONO/CAD3/CIPM/2017 DU 28 FÉVRIER 2017 POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU
CENTRE MÉDICALISÉ D'ARRONDISSEMENT (CMA) DE DIBOUM DANS L'ARRONDISSEMENT DE DOUALA
3- FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC- EXERCICE 2 017 ADMINISTRATION
BENEFICIAIRE : COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE DOUALA III**

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , N/A

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public, Exercice 2017. le Maire de la Commune d'Arrondissement de Douala III (Maitre d'Ouvrage), lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence, pour les travaux de réhabilitation du CMA de Diboum II dans l'Arrondissement de Douala 3^{em}P.

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent principalement:

- TRAVAUX PREPARATOIRES
- MAÇONNERIE-BÉTON ET BÉTON ARMÉ,
- TUYAUX DE DESCENTE D'EAU. PLOMBERIE ET INSTALLATION SANITAIRE,
- CHARPENTE, TOITURE-MENUISERIE BOIS,
- MENUISERIE MÉTALLIQUE ET HUISSERIE,
- ÉLECTRICITÉ ET SS1

3. Cout Prévisionnel

19 853 000 (Dix-neuf millions) Huit cent Cinquante Trois mille) francs CFA.

4. Allotissement

Les travaux objet du présent Appel d'offres sont regroupés en un **(01) lot unique.**

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est réservée aux entreprises de droit Camerounais, évoluant dans ce domaine et ayant les capacités administratives, techniques et financières requises.

La participation des entreprises sous forme de groupement ou de sous-traitance est admise conformément à la réglementation en vigueur.

6. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public, Exercice 2017, pour une provision budgétaire de **19 853 000 (Dix-neuf millions) Huit cent Cinquante Trois mille) francs CFA.**

7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à l'hôtel de ville de Douala III, Secrétariat Général (Secrétariat de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics) CIPM, sis au 1er étage, BP 7029 LOGBABA Douala, TEL 651.39.09.08, dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu aux heures ouvrables à l'hôtel de ville de Douala III, Secrétariat Général (Secrétariat de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics) CIPM, sis au 1^{er} étage, BP 7029 LOGBABA Douala, TEL 651.39.09.08, dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de **rente mille (30 000) francs CFA** versée à la Recette Municipale de Douala III.

9. Remises des offres

Sous peine de rejet, chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir à l'hôtel de ville de Douala III, Secrétariat Général (Secrétariat de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics) CIPM, sis au 1^{er} étage, au plus tard le **22 Mars à 14 heures** et devra porter la mention :

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 002/AONO/CAD3/CIPM/2017 du 28
Février 2017**

**POUR LES TRAVAUX DE REHABILITAION DU CMA De DIBOUM
DANS L'ARRONDISSEMENT DE DOUALA 3^{ème},**

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ».

10. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de **trois (03) mois** à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des travaux ou à la date indiquée dans ledit ordre de service.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, sous peine de rejet de son offre, une caution de soumission de **300 000 (trois cent mille) Francs CFA**, établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances, et valable pendant **cent vingt (120) jours** au-delà de la date initiale de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les offres doivent parvenir au plus tard le 22 Mars à 14 heures précises, heure locale, au Secrétariat de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics(CIPM), sis au **1^{er}** étage, de l'hôtel de ville de Douala 3^{ème}.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par toute autorité compétente conformément à la loi ou à la réglementation.

Ces pièces devront obligatoirement dater de **moins de trois (03) mois** précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du Dossier d'Appel **d'Offres sera déclarée irrecevable**, notamment, l'absence de ladite caution de soumission, ou le non-respect des modèles des pièces du dossier d'appel d'offres.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des Offres (plis, sous-plis et sous-paquets) s'effectuera **en un (01) temps**, à la salle de réunions de l'hôtel de ville de Douala III, au **1^{er}** étage, le **22 Mars à 15 heures**, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.

10.2- La lecture des éventuels rabais indiqués dans l'article 25.3 du RGAO est obligatoire, dans les mêmes formes que celles de la soumission financière et de tous les éléments cités. 10.3- Le soumissionnaire doit prendre toutes les dispositions utiles pour être valablement représenté aux séances d'ouverture, afin d'y défendre valablement son dossier et ses **droits**.

14. Critères d'évaluation



L'évaluation des Offres se fera au triple plan administratif, technique, et financier selon des critères éliminatoires, et selon les critères essentiels suivant le système binaire (oui/non).

Critères éliminatoires particuliers

En plus des cas d'élimination ou d'irrecevabilité déjà cités à travers le présent DAO, toute offre objet des cas particuliers suivants est également sujette à l'élimination ou à l'irrecevabilité :

1. absence d'un pli ou d'une pièce Administrative
2. absence d'un prix unitaire quantifié ;
3. présence de fausses déclarations, de pièces fausses ou falsifiées.
4. Absence ou fausse déclaration sur l'honneur de la non défaillance dans l'exécution des marchés antérieurs.

Critères essentiels

L'évaluation des Offres techniques portera sur les critères essentiels résumés ci-après et détaillés dans le Dossier d'Appel d'Offres (RPAO notamment) :

Présentation générale de l'Offre.....	Oui/non
Références techniques de l'entreprise	Oui/non
Qualification et l'expérience du personnel d'encadrement	Oui/non
Disponibilité du matériel et des équipements essentiels...	Oui/non
Méthodologie d'exécution	Oui/non
Capacité financière ...	Oui/non

Qualification Technique

Le non-respect de l'un des cinq (05) derniers critères essentiels entraîne l'élimination de l'offre. Chaque critère est validé après satisfaction de 70% au moins de ses sous-critères.

Evaluation financière :

L'évaluation financière sera basée sur le montant corrigé de l'Offre du soumissionnaire. Elle consistera à l'analyse de la cohérence des prix ainsi que la vérification des calculs et de l'ensemble des prescriptions y relatives. Elle intégrera l'analyse de la cohérence technico financière de l'offre, et des prix proposés.

15. Attribution

Au terme des différentes délibérations, l'attribution se fera au soumissionnaire ayant présenté **l'offre conforme, administrativement, techniquement, financièrement, et évaluée la moins-disante.**

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date initiale de dépôt des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les-renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à l'hôtel de ville de Douala III, Secrétariat Général (Secrétariat de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics) CIPM, sis au 1^{er} étage, BP 7029 LOGBABA Douala, TEL 651.39.09.08.

Pour toute tentation de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros ci-après :673 20 57 25 ; 699 37 07 48

DOUALA le 28 Février 2017

Le MAIRE

KWAPNANG Job Théophil

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL DU MINMAP DU LITTORAL

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 010/AAONO/DRMAP-LT/SMI/CRPM-LT/2017 DU 28 FEVRIER 2017 POUR LA CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT D'UN BUNGALOW D'HÉBERGEMENT DE TROIS (03) CHAËRG AVEC TOILETTES DANS LA COMMUNE DE BARÉ-BAKEM, DÉPARTEMENT DU MOUNGO, RÉGION DU LITTORAL. (EN PROCEDURE D'URGENCE) FINANCEMENT: BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP), EXERCICE 2017.

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
IMPUTATION
51 23 317 01 641402 2811.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public (BIP), Exercice 2017, le Délégué Régional des Marchés Publics du Littoral, Autorité contractante, lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence, pour la construction et l'équipement d'un Bungalow d'hébergement de trois (03) chambres avec toilettes, dans la Commune de Baré - Bakem, Département du Moungo, Région du Littoral.

2. Consistance des prestations

Les travaux et les prestations objet du présent Appel d'Offres comprennent notamment:

- Travaux préliminaires;
- Terrassement ;
- Fondation — Maçonnerie - élévations ;
- Charpente — Couverture ;
- Menuiserie bois, métallique et Aluminium ;
- Plomberie sanitaire ; Electricité ;
- Revêtement scellé ;
- Peinture ;
- VRD ;
- Equipements.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel d'exécution des opérations à l'issue des études préalables es! de soixante-trois millions (63 000 000 FCFA) francs CFA.

4. Allotissement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont en un lot unique.

5. Participation et origine

La participation à cet Appel d'Offres est Ouverte à égalité de conditions, aux entreprises de droit camerounais jouissant des capacités juridiques, financières et techniques nécessaires et suffisantes,

6. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'Investissement Public, Exercice 2017 sur la ligne d'imputation budgétaire : 51 23 317 01 641402 2811.

7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au Secrétariat de la Délégation Régionale des Marchés Publics du Littoral, BP 2009 Douala, Tél 233 42 79 37 / 233 42 79 13 / 233 42 79 26, Email drminmaplt@yahoo.fr sise à l'immeuble de la Sous-préfecture de Douala ler à BONANJO, dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu aux heures ouvrables, au Service des Marchés des Infrastructures de la Délégation Régionale des Marchés Publics du Littoral, BP 2009 , Tél 233 42 79 37 / 233 42 79 13 / 233 42 79 26, Email drminmaplt@yahoo.fr, sise à l'immeuble de la Sous- Préfecture de Douala V-r à BONANJO, dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de **70 000 (soixante-dix mille) F CFA francs CFA** versée à la Recette Municipale de Baré Bakem ou à la Trésorerie Générale de Douala.

9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir contre récépissé au Secrétariat de la Délégation Régionale des Marchés Publics du Littoral, BP 2009 , Tél :233 42 79 37 / 233 42 79 13 / 233 42 79 26, Email drminmaplt@yahoo.fr, sise à l'immeuble de la Sous- Préfecture de Douala ter à BONANJO, au plus tard le **23 MARS 2017 à 12 heures**, heure locale et devra porter la mention suivante AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT'

N°010 /AAONO/DRMAP-LT/SMI/CRPM-LT/2017 du 28 FERVRIER 2017

Pour les travaux de construction et l'équipement d'un Bungalow d'hébergement de trois (03) chambres avec toilettes, dans la Commune de Baré - Bakem, Département du Moungo Région du Littoral.

(EN PROCEDURE D'URGENCE)

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ».

N.B. L'offre devra être accompagnée d'un CD contenant la version numérique sous format Excel du bordereau des prix unitaires, le Quantitatif et Estimatif (DQE).

10. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maitre d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est de **trois (03) mois**. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des travaux ou à la date indiquée dans ledit ordre de service,

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, précisant le montant de d'un **million deux cent soixante mille (1 260 000) FCFA francs CFA** et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de **trois (03) mois** précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministre chargé des Finances.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps.

L'ouverture des pièces Administratives des offres techniques et financières aura lieu le **23 MARS 2017 à 13 heures** précises par la Commission Régionale de Passation des Marchés auprès le Délégué Régional des Marchés Publics du Littoral, dans la salle de réunion de la Délégation Régionale des Marchés Publics du Littoral, sise à l'immeuble de la Sous-préfecture de Douala 1er BONANJO, BP 2009 , Tél 233 42 79 37 / 233 42 79 13 / 233 42 79 26, Email drminmaplt@yahoo.fr.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une bonne connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation

Critères Éliminatoires

Les critères éliminatoires porteront essentiellement sur :

- L'absence d'une pièce administrative ;
- La pièce administrative non conforme et non régularisée dans les 48 heures après dépouillement;
- La fausse déclaration ou pièce falsifiée;
- L'absence d'un prix unitaire quantifié dans le BPU (l'Offre financière);
- Non satisfaction des 5 derniers critères essentiels;
- Absence d'une déclaration sur l'honneur attestant le non abandon d'un marché au cours des trois (03) dernières années, et l'absence dans le répertoire annuel des entreprises défaillantes établi par le Ministre des Marchés Publics.

Critères essentiels

Les critères essentiels relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

Présentation générale des offres.....	Oui / Non
Visite du site	Oui / Non
Capacité financière.....	Oui / Non
Références de l'entreprise dans les réalisations similaires	Oui / Non
Expérience du personnel d'encadrement technique sur le chantier.....	Oui / Non
Disponibilité du matériel et des équipements essentiels mobilisables).....	Oui / Non
Méthodologie d'exécution (Installation du chantier, organigramme de chantier ; Organisation des équipes, Plannings, Mesures d'hygiène, impact du projet sur l'environnement).....	Oui / Non

NB : Seuls les soumissionnaires ayant satisfait les 5 derniers critères essentiels seront admis à l'évaluation financière.

15. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire remplissant les capacités techniques et administratives requises et présentant l'offre la moins disante.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Délégation Régionale des Marchés Publics
Tél 233 42 79 37 / 233 42 79 13 / 233 42 79 26, Email drminmaplt@yanoo.fr, sise à l'immeuble de la Sous-préfecture de D
auprès de la Commune de Baré- Bakem.

Dénonciation de cas de corruption

Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux n
57 25 — 699 37 07 48.

Additif à l'Appel d'Offres

Le Délégué Régional des Marchés Publics du Littoral, Autorité Contractante se réserve le droit, en cas de nécessité, d'apporter
ultérieure utile au présent Appel d'Offres.

D

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES TRAVAUX PUBLICS

AVIS DE CONSULTATION N°002/DC/MINTP/CIPM-ENSTP/2017 DU 28 FÉVRIER 2017 RELATIF AU NETTOYAGE ET À LA CONCIERGERIE DES SALLES COMMUNES À L'ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES TRAVAUX PUBLICS FINANCEMENT : BUDGET AUTONOME DE L'ENSTP-YAOUNDÉ, EXERCICE 2017.

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics (ENSTP) de Yaoundé lance un avis de consultation pour **le nettoyage et la conciergerie des salles communes à l'ENSTP de Yaoundé.**

2. Consistance des prestations

Les prestations à exécuter sont définies dans les termes de référence (TDR) annexés au dossier de consultation. Lesdites prestations constituent un lot unique.

3. Cout Prévisionnel

N/A

4. Allotissement

N/A

5. Participation et origine

La participation à cette consultation est ouverte à égalité de conditions aux entreprises de droit camerounais.

6. Financement

Les prestations, objet de la présente consultation, sont financées par le Budget Autonome de l'Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics, Exercice 2017.

7. Consultation du Dossier

Le dossier de demande de cotation peut être consulté aux heures ouvrables au Secrétariat du Maître d'ouvrage à l'ENSTP de Yaoundé, BP 510 Yaoundé, Téléphone 222 23 09 44, Fax 222 22 18 16 dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier de consultation peut être retiré auprès du secrétariat du Directeur de l'ENSTP de Yaoundé BP 510 Yaoundé, Téléphone 222 23 09 44, Fax 222 22 18 16 dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **50 000 (Cinquante mille) FCFA** dans le compte CAS ARMP n°335 988 60001-94 dans l'une des agences de la BICEC.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en Français ou en Anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir au secrétariat du Maître d'Ouvrage, à l'ENSTP de Yaoundé au plus tard le **16 mars 2017 à 12 heures précises**, heure locale et devront porter la mention:

« **Avis de consultation N°002/DC/MINTP/CIPM-ENSTP/2017 du 28 février 2017 relatif à au nettoyage et à la conciergerie des salles communes à l'ENSTP de Yaoundé.**

Financement Budget Autonome de l'ENSTP-Yaoundé, Exercice 2017.

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

10. Delai de Livraison

Le délai d'exécution est fixé à **douze (12) mois** à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer la prestation.

11. Cautionnement Provisoire

N/A

12. Recevabilité des Offres

N/A

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres aura lieu le **16 mars 2017 à 13 heures** précises dans la salle de lecture de la Bibliothèque de l'Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics de Yaoundé.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix.

14. Critères d'évaluation

- a) Dossier administratif incomplet ou pièces administratives non-conformes ;
- b) Dossier technique incomplet ;
- c) Dossier financier incomplet ;
- d) Omission dans le bordereau des prix d'un prix unitaire quantifié ;
- e) Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
- f) Absence de la description des prestations à exécuter ;
- g) Absence de preuve d'avoir exécuté au moins trois contrats similaires les cinq (05) dernières années ;
- h) Absence de preuve d'avoir le matériel essentiel de nettoyage ;
- i) Antécédents de non-exécution d'un marché ou litige en cours à l'ENSTP de Yaoundé

Conformité des offres

Toute offre non-conforme aux prescriptions du Dossier de Consultation sera déclarée irrecevable.

15. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre financière évaluée la moins disante et remplissant les capacités techniques et administratives requises

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date de l'ouverture des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Direction de l'Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics à Yaoundé, BP 510, Tél.: 222 23 09 44 Fax : 222 22 18 16.

YAOUNDE le 27 Février 2017

Le DIRECTEUR

NKENG GEORGE ELAMBO

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSULTATION NOTICE NO.002/DC/MINTP/CIPM-ENSTP/2017 OF 28TH FEBRUARY 2017 RELATING TO THE CLEANING AND THE CONCIERGERIE OF CERTAIN COMMON ROOMS AT THE NATIONAL ADVANCED SCHOOL OF PUBLIC WORKS, YAOUNDE. FINANCING: NASPW YAOUNDE AUTONOMOUS BUDGET FOR FISCAL YEAR 2017

FINANCING
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Subject of the invitation to tender

The Director of NASPW hereby issues a consultation notice for the cleaning and conciergerie certain rooms at the National Advanced School of Public Works, Yaounde.

2. Nature of services

Services to be rendered are defined in the Terms of Reference (ToR) annexed to the consultation file. The services make up a single lot.

3. Estimated cost

N/A

4. allotment

N/A

5. Participation and origin

Participation in this consultation is open on equal conditions to Cameroonian law contractors.

6. Financing

The services will be financed by the Autonomous Budget of the National Advanced School of Public Works for Fiscal year 2017.

7. Consultation of tender file

The Consultation Request File (CRF) can be consulted, upon publication of this notice, at the Project Owner's Secretariat at NASPW Yaounde, P.O. Box 510 Yaounde, Tel: 222 23 09 14; Fax: 222 22 18 16 during working hours.

8. Acquisition of tender file

The Consultation Request File (CRF) can be withdrawn, upon publication of this notice, at the Project Owner's Secretariat at NASPW Yaounde, P.O. Box 510 Yaounde, Tel: 222 23 09 14; Fax: 222 22 18 16 upon payment of a non-refundable sum of **fifty thousand (50 000)** CFA francs into the account titled CAS-ARMP No. 335 988 60001-94 at any BICEC branch.

9. Submission of bids

Each offer presented in English or French, in septuplicate including, 1 (one) original and 6 (six) copies labeled as such, should reach the Project Owner's Secretariat at NASPW Yaounde, no later than **16th march 2017, at 12 noon**, local time. It should be marked:

“Consultation Notice No.002/DC/MINTP/CIPM-ENSTP/2017 of 28th February 2017 relating to the cleaning and the conciergerieof certain common rooms at the National Advanced School of Public Works, Yaounde

Financing: NASPW Yaounde Autonomous Budget for Fiscal Year 2017

“To be opened only at the opening session.”

10. Delivery deadline

The execution time limit will be **12 (twelve) months** with effect from the date of notification of the notice to proceed.

11. Bid bond

N/A

12. Admissibility of bids

N/A

13. Opening of bids

Bids will be opened on **16th March 2017, at 1 p.m.** prompt in the reading room of the NASPW library.

Only bidders may attend the opening session or be represented by a duly authorized person of their choice.

14. Evaluation criteria

- a) Incomplete administrative file or non-compliant administrative documents;
- b) Incomplete technical file ;
- c) Incomplete financial file ;
- d) Omission of a quantified unit price in the price list;
- e) Misrepresentation or falsified documents;
- f) Lack of the description of the task ;
- g) Lack of the proof of at less three references in the domain of the cleaning of spaces;
- h) Lack of essential tools of cleaning;

Tender Compliance:

Any offer not in comply with the Consultation File will be rejected.

- i) A history of non-performance of contracts or ongoing litigation with NASPW Yaounde.

15. Award

The contract will be assigned to the tenderers presenting the least saying offer and filling the requisite technical and administrative capacities.

16. Validity of bids

The bidder will remain bound by his offer over a period of 90 (ninety) days, as from the offer opening date.

17. Complementary information

Further information may be obtained during working hours at the NASPW Head Office, Yaounde, P.O. Box 510, Tel.: 222 23 09 44; Fax: 222 22 18 16.

YAOUNDE le 27 Février 2017

Le DIRECTEUR

NKENG GEORGE ELAMBO

MINISTRE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN

**AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET N°00602/ASMI/MINH DU/2017 DU 01 MARS 2017
POUR LE RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ETUDES OU D'UNE FIRME EN VUE DE LA REALISATION
D'UNE STRATEGIE DE LUTTE CONTRE LES DESORDRES URBAINS, DE PREVENTION DE LA
DELINQUANCE URBAINE ET D'APPUI A LA MISE EN PLACE D'UNE POLICE MUNICIPALE A EBOLOWA
ET BAFOUSSAM**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Contexte

Au Cameroun, le processus d'urbanisation des villes est souvent accompagné d'une dérive comportementale qui se traduit par un faible respect des normes d'occupation du sol et de transgression des codes de relations sociales. La gestion peu efficace des incivilités et des désordres urbains conduisent à un effritement de la confiance entre les autorités publiques et les populations. Une telle situation concourt, dans certaines collectivités, à la montée du sentiment d'insécurité et de la violence contre les personnes et des biens. Les villes d'Ebolowa et de Bafoussam sont affectées par ces maux qui affectent la qualité de vie des citoyens et des citoyennes. La sécurité est un bien commun et comme tel doit être conçue, mise en œuvre et évaluée collectivement. Conformément à la loi d'orientation de la décentralisation, les communes ont un rôle déterminant à jouer pour améliorer la qualité de la tranquillité, la sûreté et la salubrité publiques selon leurs missions.

Fort de ce qui précède, le Ministre de l'Habitat et du Développement Urbain lance un avis de sollicitation à manifestation d'intérêt (ASMI) en vue de constituer une liste restreinte d'experts qui désirent participer à la pré qualification en vue de la conduite de l'étude sus nommée dans les conditions ci-après.

2. Objet

Le but de cette consultation est de contribuer à la production de la documentation nécessaire pour l'élaboration des indicateurs de base en vue de la préparation du lancement de la police municipale à Bafoussam et à Ebolowa.

Plus spécifiquement cette mission devra permettre :

- (i) de produire un diagnostic de la délinquance et des mesures existantes de prévention des infractions par les acteurs étatiques et communautaires dans la ville d'Ebolowa ;
- (ii) mettre à jour le rapport du diagnostic de la délinquance et mesures de prévention formulé en 2013 dans le cas de la ville de Bafoussam ;
- (iii) produire une stratégie de prévention et un plan d'action de prévention communautaire de la délinquance et des désordres dans les sites prioritaires suivant une démarche participative dans les villes de Bafoussam et d'Ebolowa.

3. Consistance des prestations

La mission sera accomplie par un bureau d'études ou une firme qui mettra à la disposition pour cette étude trois experts clés. Le bureau d'étude devra :

- Être un Bureau d'étude camerounais constitué juridiquement conformément à la législation du pays ;
- Justifier des capacités techniques compatibles avec la prestation à exécuter et d'une expérience suffisante dans le domaine de mise en place des stratégies, de prévention de la délinquance, de sécurité publique ou urbaine et de criminalité urbaine;
- Disposer du matériel et du personnel nécessaires pour la prestation à exécuter.

4. Remises des offres

Les Dossiers de candidature, rédigés en français ou en anglais, doivent être remis en quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies marqués comme tels, sous pli fermé et scellé à la Direction des Affaires Générales, Service des Marchés du Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain, sise à l'Immeuble Ministériel N°1 (Face Poste centrale, porte 09T02, au plus tard le **21 MARS 2017 à 12 heures** avec la mention :

AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET

N°00602/AMI/MINH DU/2017 DU 01 MARS 2017

POUR LE RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ETUDE OU D'UNE FIRME EN VUE DE LA REALISATION D'UNE STRATEGIE DE LUTTE CONTRE LES DESORDRES URBAINS, DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE URBAINE ET D'APPUI A LA MISE EN PLACE D'UNE POLICE MUNICIPALE A EBOLOWA ET BAFOUSSAM

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

5. Composition du dossier

Les candidats à cet appel à manifestation d'intérêt devront fournir les pièces ci-après, réunies en un seul volume :

IV.1. Partie 1 : Pièces Administratives

La « Partie 1 » comprendra les documents administratifs suivants (originaux ou copies certifiées conformes selon les cas, dates d'au plus trois (03) mois et valables pour l'exercice en cours) :

- a) Une lettre timbrée de motivation dûment signée du candidat ;
- b) La copie de la patente en cours de validité et certifiée conforme par le service émetteur ;
- c) La copie certifiée conforme de la carte de contribuable ;
- d) L'original de l'attestation de non-faillite délivrée par l'autorité compétente du domicile du consultant ;
- e) L'original de l'attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP).

Nota benné :

- 1) Le Consultant qui n'est pas installé au Cameroun produira uniquement les pièces a et d ci-dessus citées ;
 - 2) En cas de groupement et sous réserve des dispositions de l'alinéa 2 ci-dessus :
 - Le Consultant devra produire une convention de groupement qui désignera formellement le mandataire ;
 - Le mandataire est tenu de produire toutes les pièces sus-évoquées ;
 - Les membres sont astreints à produire la pièce e (s'ils sont installés au Cameroun) ou d (s'ils ne le sont pas).
- Il est précisé que l'absence ou la non-validité de l'une des pièces ci-dessus citées entraînera l'élimination du candidat.

IV.2. Partie 2 : Dossier Technique

IV.2.1 La liste des experts clés du Consultant

Le soumissionnaire présentera les Curricula vitae et copies des diplômes des personnels clés susceptibles d'être mobilisés pour l'exécution des prestations, à savoir :

Un chef de mission

- Formation : avoir au moins un diplôme universitaire de second cycle en sécurité publique ou urbaine, en criminologie, sciences sociales, sciences politiques ou diplôme universitaire équivalent :

- Expérience minimale :

Coordination d'au moins (01) une étude de même complexité ou similaire ;

5 ans d'expérience en recherches sociales, juridiques, ou en criminologie.

Un spécialiste en cartographie

-Formation : (Bac+3) en cartographie (SIG)

-Expérience minimale :

Avoir travaillé dans au moins (01) une étude urbaine en tant que cartographe ;

3 ans d'expérience en cartographie dans divers projets.

Un statisticien

-Formation : (Bac+3) en statistique

-Expérience minimale :

Avoir travaillé dans au moins (01) une étude urbaine de préférence en tant que statisticien ;

3 ans d'expérience en statistique dans divers projets.

Le candidat fournira la liste accompagnée des pièces justificatives suivantes pour chaque expert, datées d'au plus trois (03) mois:

-CV daté et signé par le concerné;

-La copie du diplôme de chaque personnel;

-Une déclaration prouvant qu'il a bien une telle expérience, en citant les projets réalisés qui lui permettent de remplir ces critères (nom du projet, pays, dates, administration responsable, bailleur de fonds).

NB : La non-production d'une des pièces entraînera la note zéro (0) pour le critère évalué. Il est rappelé aux soumissionnaires que les fonctionnaires en service ne sont pas éligibles et toute offre comportant un dossier de fonctionnaire sera rejetée.

IV.2.2 Les références du Cabinet

Le Cabinet produira la liste de ses références compatibles avec la prestation à exécuter et d'une expérience suffisante dans le domaine de mise en place des stratégies, de prévention de la délinquance, de sécurité publique ou urbaine et de criminalité urbaine.

Pour être prise en compte dans l'évaluation, chaque référence en prestation de même nature et de même importance devra être justifiée par la copie, de l'extrait du contrat comportant les première et dernière pages, conjointement avec l'attestation de bonne fin ou le procès-verbal de réception afférent au projet concerné. Ces documents devront être clairs et lisibles pour faire ressortir : le nom du Maître d'Ouvrage et le lieu d'exécution du projet.

IV.2.3 Les moyens logistiques, techniques et matériels

Le soumissionnaire devra justifier de la propriété des moyens logistiques, techniques et matériels en sa possession nécessaires à la réalisation des prestations. A cet effet, il produira une liste de matériels ci-après :

Moyens logistiques (véhicules, moyens de communication, etc.) avec justification de la propriété (photocopies certifiées des cartes grises ou des factures) ;

Moyens techniques et matériels avec justification de la propriété

NB : la localisation dudit matériel doit être précisée, étant entendu que des vérifications pourront être faites par le Maître d'Ouvrage en cas de besoin.

6. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires :

- Dossier non conforme aux prescriptions du présent avis ;
- Fausse déclaration / pièce falsifiée ;
- Plus de deux (02) études en cours d'exécution au MINH DU et des contrats non achevés ou en cours de résiliation ;
- Note technique inférieure à 70 points sur 100 ;
- Présentation d'un dossier de fonctionnaire en service et indisponible.

Critères essentiels d'évaluation

L'évaluation de la qualité des offres techniques sera faite sur 100 points sur la base des critères ci-dessous :

- Personnel : 50 points
- Références : 30 points
- Matériel : 20 points

Seuls les candidats qui auront totalisé, à l'issue de l'évaluation, une note technique au moins égale à soixante-dix (70) points sur cent seront retenus.

7. Renseignements Complémentaires

Les candidats intéressés peuvent retirer les termes de référence ou obtenir des informations supplémentaires au MINH DU à la Direction des Affaires Générales, Services des Marchés sis au 9^{ème} étage de l'immeuble ministériel N°1 abritant les services centraux du MINH DU ou à la cellule de Coordination du Programme de Gouvernance Urbaine Sise au Quartier du lac, Tel : (+237) 22 23 75 21 fax (+237) 22 20 07 96/ 22 20 07 99.

8. Evaluation et publication des resultats

Les candidats retenus à l'issue de cette évaluation seront consultés dans le cadre de l'Appel d'Offre National Restreint conformément à l'article 12 du décret n° 2004/275 portant code des Marchés Publics au Cameroun.

YAOUNDE le 1 Mars 2017

Le MINISTRE

MBWENTCHOU JEAN CLAUDE

MINISTERE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN

**AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET INTERNATIONAL N° 00601/ASMII/MINHDU/2017
DU 01 MARS 2017 POUR L'ELABORATION D'UN PROJET DE TEXTE SUR LA MAITRISE D'OUVRAGE DES
BATIMENTS PUBLICS**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Contexte

Dans le but de constituer une liste restreinte de consultants, devant participer à l'Appel d'Offres International Restreint relatif à l'élaboration d'un projet de texte sur la maitrise d'ouvrage des bâtiments publics sur le financement du Budget Investissement Public (BIP) de l'exercice 2017 ; le Ministre de l'Habitat et du Développement Urbain, Maître d'Ouvrage, lance un Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt International (ASMII) à l'intention des Bureaux d'Etudes Techniques (BET) qui désirent participer à la pré-qualification pour ces prestations.

2. Objet

Le présent avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt International a pour objet la pré-qualification des Bureaux d'Etudes Techniques devant participer à l'Appel d'Offres International Restreint pour l'élaboration d'un projet de texte sur la maitrise d'ouvrage des bâtiments publics.

La consultation pour le lot unique, consiste en :

Mission 1 : L'élaboration d'un rapport de mise en œuvre

Mission 2 : L'élaboration d'un rapport diagnostic des textes existants au Cameroun et Analyse du cadre institutionnel en matière de maitrise d'ouvrage des bâtiments publics.

Mission 3 : L'élaboration d'un rapport d'analyse comparée de certains textes existants en matière de maitrise d'ouvrage des bâtiments ;

Mission 4 : l'élaboration d'un projet de texte sur la maitrise d'ouvrage des bâtiments publics au Cameroun

3. Remises des offres

Les dossiers de candidature comportant les volumes 1 et 2, rédigés en français ou en anglais, devront être remis en trois (03) exemplaires dont un (01) original et deux (02) copies marqués comme tels, sous pli fermé et scellé à la Direction des Affaires Générales (Service des Marchés) du Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain, sise au 9^e étage porte 09T02 de l'immeuble Ministériel N° 1 (en face de la Poste Centrale), au plus tard le 31 MARS 2017 à 12 heures précises, heure locale, avec la mention :

« AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET INTERNATIONAL N° 00601/ASMII/MINHDU/ 2017 DU 01 MARS 2017 EN VUE DE L'ELABORATION D'UN PROJET DE TEXTE SUR LA MAITRISE D'OUVRAGE DES BATIMENTS PUBLICS AU CAMEROUN »

4. Composition du dossier

Les prestataires qui manifestent leurs intérêts à exécuter les missions ci dessus stipulées doivent fournir les informations indiquant qu'ils en sont qualifiés, notamment :

Volume 1 (Pièces administratives)

Le «Volume 1» comprendra les pièces administratives suivantes datées de moins de trois (03) mois à l'ouverture des plis:

- Une lettre timbrée de motivation dûment signée du candidat ;
- La copie de la patente en cours de validité et certifiée conforme par le service émetteur ;
- L'original de l'attestation de non-faillite délivrée par l'autorité compétente du domicile du consultant ;
- L'original ou la photocopie datant de moins de trois mois de l'attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP).

Nota benne :

- Le maître d'ouvrage appréciera qu'en cas de groupement cela se fasse entre des BET internationaux et nationaux
- Le consultant qui n'est pas installé au Cameroun produira uniquement les pièces b et c ci-dessus citées et fournir une note ou une brochure de présentation.

-En cas de groupement et sous réserve des dispositions de l'alinéa 2 ci-dessus : (le consultant devra produire une convention de groupement qui désignera formellement le mandataire ; le mandataire est tenu de produire toutes les pièces sus-évoquées ;les membres sont astreints à produire les pièces d (s'ils sont installés au Cameroun).

Il est précisé que l'absence ou la non-validité de l'une des pièces ci-dessus citées entraînera l'élimination du candidat.

Volume 2 (Dossier Technique)

LA LISTE DES EXPERTS ET DU PERSONNEL DE SUPPORT

Le prestataire devra disposer ou s'engager à embaucher avant le début des prestations, le personnel compétent nécessaire à savoir :

- Un chef de mission (BAC +5), de profil soit architecte ou soit ingénieur de génie-civil disposant d'une expérience supérieure à 10 ans et justifiant d'au moins deux expériences similaires en la matière;
- Un architecte (BAC +5), si le chef de mission n'en est un, disposant d'une expérience supérieure à 7 ans et justifiant d'au moins deux expériences pertinentes en matière de VRD, maintenance et de rénovation des bâtiments;
- Un juriste (BAC +5), disposant d'une expérience supérieure à 7 ans en matière de réglementation et justifiant d'au moins deux expériences pertinentes dans le secteur de VRD, maintenance et de rénovation des bâtiments;
- Un sociologue (BAC +5), disposant d'une expérience supérieure à 7 ans et justifiant d'au moins deux expériences pertinentes dans les problématiques de VRD, maintenance et de rénovation des bâtiments;
- Un géotechnicien (BAC +5), disposant d'une expérience supérieure à 7 ans et justifiant d'au moins deux expériences pertinentes en matière de VRD, maintenance et de rénovation des bâtiments;
- Un ingénieur en électricité (BAC +5), disposant d'une expérience supérieure à 7 ans et justifiant d'au moins deux expériences pertinentes en matière de VRD, maintenance et de rénovation des bâtiments;
- Un Environnementaliste (BAC +5), disposant d'une expérience supérieure à 7 ans et justifiant d'au moins deux expériences pertinentes dans les VRD, maintenance et de rénovation des bâtiments;
- Un traducteur (BAC +4), disposant d'une expérience supérieure à 7 ans et justifiant d'au moins deux expériences pertinentes en matière de traduction du français en anglais;
- Un expert en Hygiène sécurité, qualité et environnement (BAC +4), disposant d'une expérience d'au moins 05 ans et justifiant au moins d'une expérience dans les problématiques de VRD, maintenance et de rénovation des bâtiments;

Nota benne :

- Tout cabinet ou le bureau d'études soumissionnaire pourra s'adjoindre tous les experts dont il jugera les connaissances pertinemment nécessaires pour la bonne réalisation des missions du présent avis de sollicitation.
- le cabinet ou le bureau d'études sera appuyé dans l'exécution de ses prestations par un personnel d'appui comprenant deux Secrétaires, un comptable, Quatre assistants , un Interprète-traducteur, un agent de liaison, deux chauffeurs et un Gardien.

LES REFERENCES DU BUREAU OU CABINET D'ETUDES

Le Prestataire présentera la liste des projets d'études réalisés pendant les dix (10) dernières années.

Pour être validée, chaque référence en prestation de même nature et de même importance devra être justifiée par les éléments suivants:

- La copie de l'extrait du contrat comportant la 1^{ère} et dernière page de signatures. Ces documents devront être clairs et lisibles ;
- le nom du Maître d'Ouvrage ;



- le lieu d'exécution du projet ;
- la photocopie du procès Verbal de réception ;
- l'attestation de Bonne Fin délivré par le Maître d'Ouvrage ou ses services ou l'attestation de main levée de la caution de bonne fin ;
- une autorisation permettant de saisir le Maître d'Ouvrage indiqué pour la vérification des informations relatives à la référence concernée.

LES MOYENS LOGISTIQUES, TECHNIQUES ET MATERIELS DU BUREAU OU CABINET D'ETUDES

Le Prestataire devra justifier de la propriété des moyens logistiques, techniques et matériels en sa possession et nécessaire à la réalisation des missions. A cet effet, il produira une liste de matériels ci-après :

LES MOYENS LOGISTIQUES

- Véhicules ;
- Moyens de communication.

LES MOYENS TECHNIQUES ET MATERIELS

- La liste du matériel informatique et bureautique (ordinateurs,
 - Imprimantes, scanners, logiciels, photocopieuses, etc.).
- Il sera nécessaire de fournir les factures et tout autre document attestant la propriété de ce matériel.

UNE ATTESTATION DE CAPACITE FINANCIERE

Une attestation de capacité financière devra être délivrée par une banque agréée par le Ministère en charge des finances selon les conditions de la COBAC et précisant que le prestataire peut préfinancer les prestations à hauteur de 50 millions de francs CFA.

L'AUTORISATION DE VERIFICATION DES DECLARATIONS

Cette autorisation dûment signée du Directeur Général du BET, devra permettre au Ministre de l'Habitat et du Développement Urbain de procéder à toute vérification jugée nécessaire, pour s'assurer de l'existence du matériel annoncé dans le dossier de candidature, et de l'exactitude des informations relatives aux références présentées auprès des Maîtres d'Ouvrages concernés.

3. Critères d'évaluation

CRITERES D'EVALUATION DU DOSSIER TECHNIQUE

CRITERES ELIMINATOIRES

Pour le matériel à acquérir, la vérification se fera après l'attribution du marché auprès du Bureau d'études concerné.

- Dossier administratif et technique incomplet ou non conforme ;
- Note technique inférieure à 70 points sur 100 ;
- Avoir plus de deux études en cours d'exécution au MINH DU ;
- Présence du CV d'un fonctionnaire en activité ;
- Fausse déclaration ou pièces falsifiées.

CRITERES ESSENTIELS

Le dossier technique sera évalué sur la base des critères ci-après :

- Experts et personnels du BET /50;
- Références du BET /30;
- Moyens logistiques et techniques du BET /20.

6. Renseignements Complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire d'ordre technique, s'adresser à la Direction De l'Architecture et des Normes d'Habitat (DANH), téléphone (237) 222 22 05 88 /222 22 51 59.

7. Evaluation et publication des resultats

L'avis d'appel d'offres restreint tient lieu de publication du résultat de la pré-qualification

YAOUNDE le 1 Mars 2017

Le MINISTRE

MBWENTCHOU JEAN CLAUDE

MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N°004/AAMI/MINEFOP/SG/DAG/2017 DU 21/02/2017 EN VUE DE LA PRE QUALIFICATION DES CABINETS D'ETUDES POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE PORTANT SUR LA TRANSFORMATION DE QUATRE (04) SAR/SM EN CENTRE DE FORMATION AUX METIERS (CFM).

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Contexte

Créé en décembre 2004 avec pour mission globale d'élaborer et de mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matière d'emploi, de formation et d'insertion professionnelles, le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle s'est engagé dans plusieurs activités visant la lutte contre le chômage, voire la pauvreté. En matière de développement de ressources humaines, ce département ministériel a hérité de plus 500 structures publiques et privées agréées de formation professionnelles dont le diagnostic présentait un visage très peu luisant à cette époque. On a relevé entre autres l'absence de programmes adaptés aux besoins de l'économie, des équipements et matériels didactiques qualitativement et quantitativement insuffisants, des formateurs peu qualifiés lorsqu'ils existent, une gestion insuffisante des structures, une très faible implication du secteur de production dans la formation.

Dans son Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), le Gouvernement s'est engagé, en ce qui concerne le développement du capital humain : (1) d'offrir une formation professionnelle efficace et adaptée aux besoins de l'économie, permettant à la fois de réguler les flux aux niveaux du primaire, du secondaire et du supérieure, (2) de mettre l'accent sur l'adéquation formation/emploi et sur les formations susceptibles d'accompagner le développement industriel du pays, en vue de l'émergence du Cameroun à l'horizon 2035.

Pour apporter des réponses durables à tous ces défis, le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle a engagé depuis 2008, une réforme du dispositif de formation professionnelle pour l'emploi, dont le but est de développer et de diversifier l'économique, ainsi que l'accès des jeunes à l'emploi, en améliorant l'offre de formation professionnelle en faveur des métiers porteurs.

Dans cette vision, le Ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle envisage pour le compte de l'exercice 2017, lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt en vue de procéder à la pré qualification des Bureaux d'Etudes de droit camerounais désirant participer à l'Appel d'Offres Restreint pour la réalisation d'une étude portant sur la transformation de quatre (04) SAR/SM en Centre de Formation aux Métiers (CFM).

2. Objet

Le présent Avis d'Appel à Manifestation d'Intérêt a pour objet la pré-qualification des Bureaux/Cabinets d'Etudes devant participer à l'Appel d'Offres National Restreint pour la réalisation d'une étude portant sur la transformation de quatre (04) SAR/SM en Centre de Formation aux Métiers (CFM).

3. Consistance des prestations

Les prestations, objet de la consultation sus indiquée consistent à la réalisation d'une étude en vue de la transformation de quatre (04) SAR/SM en Centres de Formation aux Métiers (CFM).

A cet effet, le Bureau d'Etudes devra pour chacune des quatre (04) SAR/SM retenues :

- faire le diagnostic et un état des lieux ;
- déterminer les cinq premiers métiers prioritaires devant faire l'objet des formations dans les futurs CFM à partir d'une analyse des besoins en main d'œuvre locale ;
- élaborer les programmes de formation des trois premiers nouveaux métiers identifiés par les besoins en main d'œuvre ;
- réaliser des études techniques et géotechniques (relevés topographiques, études des sols, études multi réseaux (adduction d'eau, branchement électrique)) ;
- réaliser une étude de programmation architecturale des futures CFM ;
- réaliser les Avants Projets Sommaires (APS) et les Avants Projets Détaillés (APD) ;
- élaborer les descriptifs et les Cahiers des Clauses Techniques Particulières (CCTP) des travaux (réhabilitations, terrassements, aménagements, constructions, etc) à réaliser ;
- établir le Bordereau des prix unitaires (BPU) et le devis quantitatif et estimatif (DQE) des prestations à réaliser ;
- établir la liste et les spécifications techniques des équipements pour les ateliers, salles spécialisées, bureaux et salle de formation, assortie de leurs coûts pour chaque métier.

NB : les APS/APD seront réalisés sur la base des plans des CFM sur financement C2D.

4. Remises des offres

Les dossiers de candidature, rédigés en français ou en anglais doivent être remis en trois (03) exemplaires dont un original et deux copies marquées comme telles, sous plis fermé et scellé, au Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP), Direction des Affaires Générales, sis à Nlongkak au plus tard le **21 Mars 2017 à 15 heures 30 minutes** avec la mention :

*AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N° 004/AAMI/MINEFOP/SG/DAG/2017 DU 21/02/2017 EN VUE DE LA PRE QUALIFICATION DES CABINETS D'ETUDES POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE PORTANT SUR LA TRANSFORMATION DE QUATRE (04) SAR/SM EN CENTRE DE FORMATION AUX METIERS (CFM).
A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT*

5. Composition du dossier

Au risque de voir son offre disqualifiée, chaque Cabinet devra présenter de la façon la plus claire et détaillée possible, les éléments suivants qui doivent être obligatoirement communiqués et feront l'objet de vérification.

1. Volume 1 : Pièces administratives

Le « volume 1 » comprendra les documents administratifs suivants (originaux ou copies certifiées conformes, datées de moins de trois (03) mois à compter de la date de signature du présent avis. Il s'agit de :

- une lettre de motivation dûment signée et précisant que le candidat a l'intention de soumissionner à l'Appel d'Offres National Restreint s'il est présélectionné avec une indication de l'adresse et la localisation de la structure ;
- une attestation de non exclusion des Marchés publics délivrée par l'ARMP ;
- une attestation de non redevance fiscale ;
- une copie du registre de commerce ;
- une copie de la carte de contribuable en cours de validité, certifiée par le service compétent ;
- une attestation de non faillite délivrée par le greffe du tribunal de Grande instance ou Première instance du domicile du candidat ;

Il est précisé que l'absence ou la non validité de l'une des pièces ci-dessus entraînera la non recevabilité de la candidature.

2. Volume 2 : Dossier Technique

Le dossier technique devra comprendre :

b1- Les moyens humains

Le Cabinet devra justifier de sa capacité à pouvoir mobiliser un personnel clé composé de :

Le Chef de projet,

Diplôme de troisième cycle universitaire en Sciences de l'éducation ou en Ingénierie de la formation professionnelle ayant au moins dix ans d'expérience dans la réalisation des prestations similaires et disposant d'une forte expertise dans le domaine de l'ingénierie pédagogique de la formation professionnelle.

Un Architecte

Diplôme d'Architecte, inscrit à l'ordre, ayant au moins cinq ans d'expérience, ayant réalisé au moins trois projets concernant la conception d'infrastructures à vocation éducative.

Un Ingénieur de Génie Civil

Diplôme d'Ingénieur de Génie Civil, inscrit à l'ordre ayant au moins cinq ans d'expérience, disposant de solides

connaissances des modes de constructions possibles et une parfaite maîtrise des logiciels de calcul bâtiment.

Un Topographe

Diplôme de Technicien Supérieur en Topographie ayant au moins cinq ans d'expérience dans la réalisation des prestations similaires avec de solides connaissances en étude de sol et multi réseaux.

Un Métreur

Diplôme de Technicien Supérieur en Génie Civil ayant au moins cinq ans d'expérience dans la réalisation des prestations similaires.

Un Ingénieur de Génie Civil

Diplôme d'Ingénieur de Génie Civil, inscrit à l'ordre ayant au moins cinq ans d'expérience, disposant de solides connaissances des modes de constructions possibles et une parfaite maîtrise des logiciels de calcul bâtiment.

Un Topographe

Diplôme de Technicien Supérieur en Topographie ayant au moins cinq ans d'expérience dans la réalisation des prestations similaires avec de solides connaissances en étude de sol et multi réseaux.

Un Métreur

Diplôme de Technicien Supérieur en Génie Civil ayant au moins cinq ans d'expérience dans la réalisation des prestations similaires.

Un Méthodologue

Diplôme de Master II au moins dans le domaine des Sciences de l'éducation et disposer d'une expertise avérée dans le domaine de l'ingénierie pédagogique et/ou de la formation professionnelle.

Trois Pédagogues

Diplôme de Licence au moins, Spécialiste de chacun des métiers retenus disposant d'une forte expérience dans le domaine concerné

N.B : Le personnel proposé ne sera considéré dans l'évaluation que si les pièces justificatives requises datant de moins de trois mois et se rapportant audit personnel sont fournies et dûment signées à savoir :

- le curriculum vitae signé de chaque personnel ;
- la copie certifiée conforme du diplôme de chaque personnel signée par l'Autorité Administrative compétente ;
- l'attestation de disponibilité signée de chaque personnel.

La non production de l'une de ces pièces entraînera pour le personnel considéré, la note zéro (0).

B2- Les références du Cabinet

Le Cabinet devra fournir les documents attestant qu'elle a réalisé avec succès au cours des trois dernières années au moins deux projets d'au moins cinquante millions F CFA dans le domaine de la formation professionnelle. Pour être validée, chaque référence devra être justifiée par les éléments suivants :

- la copie de l'extrait du contrat comportant les 1ères et dernières page ;
- le procès-verbal de réception des travaux et/ou l'attestation de bonne fin délivrée par le Maître d'ouvrage ou ses services.

B3- Le Cabinet doit justifier la possession en propre ou en location les moyens logistiques, techniques et matériels à mettre en place pour la bonne réalisation des prestations à savoir :

- La liste d'appareils topographiques ;
- La liste des moyens logistiques accompagnés des justificatifs (preuves de propriété ou de location). Il s'agit entre autre des véhicules, téléphones, fax...)
- La liste du matériel informatique (ordinateurs, imprimantes, vidéo projecteur, photocopieur, scanner...) accompagnés des justificatifs.

N.B : Chaque Cabinet devra joindre à son dossier, une autorisation dûment signée du Directeur Général du Cabinet, permettant au Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de procéder à toute vérification jugée nécessaire, pour s'assurer de l'exactitude des informations fournies.

Toute fausse déclaration entraînera le rejet de l'offre du candidat.

6. Critères d'évaluation

Après réception des offres, il sera procédé à leur évaluation au vu des critères suivants :

*. Critères éliminatoires

- Dossier administratif incomplet ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Expérience non requise d'au moins trois Experts clés dont dispose le Cabinet dans la réalisation des prestations ;
- Note inférieure à 20/30 dans la compréhension de la mission ;
- Note technique inférieure à 70 points sur 100.

*. Critères essentiels

L'évaluation de la qualité des offres techniques sera faite sur 100 points sur la base des critères ci-dessous :

- Qualification et expérience des personnels clés : 40 points
- Références du Bureau d'Etudes : 20 points
- Compréhension de la mission : 30 points
- Moyens matériels et matériels : 05 points
- Présentation du dossier : 05 points
- TOTAL : 100 points

Seuls les candidats qui auront totalisé, à l'issue de l'évaluation, une note technique au moins égale à quatre-vingt (80) points sur 100, seront retenus pour participer à l'Appel d'offres National Restreint.

7. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires pourront éventuellement être fournis aux candidats qui le désirent à la Direction des Affaires Générales du Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle, sise immeuble ministériel de Nlongkak Tél : 222 20 03 49/222 20 45 81 Yaoundé.

8. Evaluation et publication des resultats

La publication de l'Avis d'Appel d'Offres National Restreint portant sur « la réalisation d'une étude en vue de la transformation de quatre (04) SAR/SM en Centre de Formation aux Métiers (CFM) » tiendra lieu des résultats du présent Avis d'Appel à Manifestation d'Intérêt.

YAOUNDE le 21 Février 2017

Le MINISTRE

PEREVET Zacharie

MINISTERE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN

**AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET INTERNATIONAL N° 00600/ASMII/MINHDU/2017
DU 01 MARS 2017 POUR L'ELABORATION DU CODE DE VRD, MAINTENANCE ET RENOVATION DES
BATIMENTS**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Contexte

Dans le but de constituer une liste restreinte de consultants, devant participer à l'Appel d'Offres International Restreint relatif à l'élaboration du code de VRD, maintenance et rénovation des bâtiments, sur le financement du Budget Investissement Public (BIP) de l'exercice 2017 ; le Ministre de l'Habitat et du Développement Urbain, Maître d'Ouvrage, lance un Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt International (ASMII) à l'intention des Bureaux d'Etudes Techniques (BET) qui désirent participer à la pré-qualification pour ces prestations.

La présente étude s'inscrit ainsi dans le cadre de l'élaboration du code de l'habitat du Cameroun qui a été prescrit au Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

2. Objet

Le présent avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt International a pour objet la pré-qualification des Bureaux d'Etudes Techniques devant participer à l'Appel d'Offres International Restreint pour l'élaboration du code de VRD, maintenance et de rénovations des bâtiments.

Cette phase d'étude s'inscrit dans l'objectif global d'aboutir à un Code de l'habitat au Cameroun dont l'application et le respect assureront une standardisation et une sécurisation des normes de conception, de construction, d'aménagement, d'équipement, de maintenance et de rénovation des espaces de vie incluant les habitations, les équipements collectifs et les réseaux divers.

La consultation pour le lot unique, consiste en :

Mission 1 : L'élaboration d'un rapport de mise en œuvre

Mission 2 : L'élaboration d'un rapport diagnostic des textes existants au Cameroun et Analyse du cadre institutionnel en matière de VRD, maintenance et de rénovation des bâtiments

Mission 3 : L'élaboration d'un rapport d'analyse comparée de certains codes existants en matière de VRD, maintenance et de rénovation des bâtiments

Mission 4 : L'élaboration d'une nomenclature détaillée des normes d'habitation et de construction et d'une architecture du code de VRD, maintenance et de rénovation des bâtiments du Cameroun

Mission 5 : L'élaboration d'un rapport, provisoire puis définitif, portant définition et formulation des normes en matière de VRD, maintenance et de rénovation des bâtiments au Cameroun

Mission 6 : l'élaboration du code de VRD, maintenance et de rénovation des bâtiments du Cameroun

3. Remises des offres

Les dossiers de candidature comportant les volumes 1 et 2, rédigés en français ou en anglais, devront être remis en trois (03) exemplaires dont un (01) original et deux (02) copies marqués comme tels, sous pli fermé et scellé à la Direction des Affaires Générales (Service des Marchés) du Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain, sise au 9^e étage porte 09T02 de l'immeuble Ministériel N° 1 (en face de la Poste Centrale), au plus tard le 31 MARS 2017 à 12 heures précises, heure locale, avec la mention :

« AVIS DE SOLlicitATION A MANIFESTATION D'INTERET INTERNATIONAL N° 00600/ASMII/MINHDU/ 2017 DU 01 MARS 2017 POUR L'ELABORATION DU CODE DE VRD, MAINTENANCE ET RENOVATION DES BATIMENTS »

4. Composition du dossier

Les prestataires qui manifestent leurs intérêts à exécuter les missions ci dessus stipulées doivent fournir les informations indiquant qu'ils en sont qualifiés, notamment :

Volume 1 (Pièces administratives)

Le « Volume 1 » comprendra les pièces administratives suivantes datées de moins de trois (03) mois à l'ouverture des plis:

- Une lettre timbrée de motivation dûment signée du candidat ;
- La copie de la patente en cours de validité et certifiée conforme par le service émetteur ;
- L'original de l'attestation de non-faillite délivrée par l'autorité compétente du domicile du consultant ;
- L'original ou la photocopie datant de moins de trois mois de l'attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP).

Nota benne :

- Le maître d'ouvrage appréciera qu'en cas de groupement cela se fasse entre des BET internationaux et nationaux
- Le consultant qui n'est pas installé au Cameroun produira uniquement les pièces b et c ci-dessus citées et fournir une note ou une brochure de présentation.
- En cas de groupement et sous réserve des dispositions de l'alinéa 2 ci-dessus : (le consultant devra produire une convention de groupement qui désignera formellement le mandataire ; le mandataire est tenu de produire toutes les pièces sus-évoquées ; les membres sont astreints à produire les pièces d (s'ils sont installés au Cameroun). Il est précisé que l'absence ou la non-validité de l'une des pièces ci-dessus citées entraînera l'élimination du candidat.

Volume 2 (Dossier Technique)

LA LISTE DES EXPERTS ET DU PERSONNEL DE SUPPORT

Le prestataire devra disposer ou s'engager à embaucher avant le début des prestations, le personnel compétent nécessaire à savoir :

- Un chef de mission (BAC +5), de profil soit architecte ou soit ingénieur de génie-civil disposant d'une expérience supérieure à 10 ans et justifiant d'au moins deux expériences similaires en la matière;
- Un architecte (BAC +5), si le chef de mission n'en est un, disposant d'une expérience supérieure à 7 ans et justifiant d'au moins deux expériences pertinentes en matière de VRD, maintenance et de rénovation des bâtiments;
- Un juriste (BAC +5), disposant d'une expérience supérieure à 7 ans en matière de réglementation et justifiant d'au moins deux expériences pertinentes dans le secteur de VRD, maintenance et de rénovation des bâtiments;
- Un sociologue (BAC +5), disposant d'une expérience supérieure à 7 ans et justifiant d'au moins deux expériences pertinentes dans les problématiques de VRD, maintenance et de rénovation des bâtiments;
- Un géotechnicien (BAC +5), disposant d'une expérience supérieure à 7 ans et justifiant d'au moins deux expériences pertinentes en matière de VRD, maintenance et de rénovation des bâtiments;
- Un ingénieur en électricité (BAC +5), disposant d'une expérience supérieure à 7 ans et justifiant d'au moins deux expériences pertinentes en matière de VRD, maintenance et de rénovation des bâtiments;
- Un Environnementaliste (BAC +5), disposant d'une expérience supérieure à 7 ans et justifiant d'au moins deux expériences pertinentes dans les VRD, maintenance et de rénovation des bâtiments;
- Un traducteur (BAC +4), disposant d'une expérience supérieure à 7 ans et justifiant d'au moins deux expériences pertinentes en matière de traduction du français en anglais;
- Un expert en Hygiène sécurité, qualité et environnement (BAC +4), disposant d'une expérience d'au moins 05 ans et justifiant au moins d'une expérience dans les problématiques de VRD, maintenance et de rénovation des bâtiments;

Nota benne :

-Tout cabinet ou le bureau d'études soumissionnaire pourra s'adjoindre tous les experts dont il jugera les connaissances pertinemment nécessaires pour la bonne réalisation des missions du présent avis de sollicitation.

-le cabinet ou le bureau d'études sera appuyé dans l'exécution de ses prestations par un personnel d'appui

comprenant deux Secrétaires, un comptable, Quatre assistants , un Interprète-traducteur, un agent de liaison, deux chauffeurs et un Gardien.

LES REFERENCES DU BUREAU OU CABINET D'ETUDES

Le Prestataire présentera la liste des projets d'études réalisés pendant les dix (10) dernières années.

Pour être validée, chaque référence en prestation de même nature et de même importance devra être justifiée par les éléments suivants:

- La copie de l'extrait du contrat comportant les 1^{ère} et dernière page et les pages des détails estimatifs et de signatures. Ces documents devront être clairs et lisibles ;
- le nom du Maître d'Ouvrage ;
- le lieu d'exécution du projet ;
- la photocopie du procès-verbal de réception ;
- l'attestation de Bonne Fin délivré par le Maître d'Ouvrage ou ses services ou l'attestation de main levée de la caution de bonne fin ;
- une autorisation permettant de saisir le Maître d'Ouvrage indiqué pour la vérification des informations relatives à la référence concernée.

LES MOYENS LOGISTIQUES, TECHNIQUES ET MATERIELS DU BUREAU OU CABINET D'ETUDES

Le Prestataire devra justifier de la propriété des moyens logistiques, techniques et matériels en sa possession et nécessaire à la réalisation des missions. A cet effet, il produira une liste de matériels ci-après :

LES MOYENS LOGISTIQUES

- Véhicules ;
- Moyens de communication.

LES MOYENS TECHNIQUES ET MATERIELS

- La liste du matériel informatique et bureautique (ordinateurs,
- Imprimantes, scanners, logiciels, photocopieuses, etc.).

Il sera nécessaire de fournir les factures et tout autre document attestant la propriété de ce matériel.

UNE ATTESTATION DE CAPACITE FINANCIERE

Une attestation de capacité financière devra être délivrée par une banque agréée par le Ministère en charge des finances selon les conditions de la COBAC et précisant que le prestataire peut préfinancer les prestations à hauteur de 50 millions de francs CFA.

5. Critères d'évaluation

L'AUTORISATION DE VERIFICATION DES DECLARATIONS

Cette autorisation, dûment signée par le Directeur Général du BET, devra permettre au Ministre de l'Habitat et du Développement Urbain de procéder à toute vérification jugée nécessaire, pour s'assurer de l'existence du matériel annoncé dans le dossier de candidature, et de l'exactitude des informations relatives aux références présentées auprès des Maîtres d'Ouvrages concernés.

Pour le matériel à acquérir, la vérification se fera après l'attribution du marché auprès du Bureau d'études concerné.

- Dossier administratif et technique incomplet ou non conforme ;
- Note technique inférieure à 70 points sur 100 ;
- Avoir plus de deux études en cours d'exécution au MINHDU ;
- Présence du CV d'un fonctionnaire en activité ;
- Fausse déclaration ou pièces falsifiées.

CRITERES ESSENTIELS

Le dossier technique sera évalué sur la base des critères ci-après :

- Experts et personnels du BET /50;
- Références du BET /30;
- Moyens logistiques et techniques du BET /20.

6. Renseignements Complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire d'ordre technique, s'adresser à la Direction De l'Architecture et des Normes d'Habitat (DANH), téléphone (237) 222 22 05 88 /222 22 51 59

7. Evaluation et publication des resultats

L'avis d'appel d'offres restreint tient lieu de publication du résultat de la pré-qualification.

YAOUNDE le 1 Mars 2017

Le *MINISTRE*

MBWENTCHOU JEAN CLAUDE

CAISSE NATIONALE DE PRÉVOYANCE SOCIALE

COMMUNIQUE N° 11/17/DG/CNPS DU 16 FEVRIER 2017 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N° 31/16/AONO/CIPM/DG/CNPS DU 10 NOVEMBRE 2016 POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DE LA CLÔTURE DE L'IMMEUBLE SIÈGE COTÉ MÉDECIN CONSEIL NATIONAL (MCN) ET DE RÉHABILITATION DE CELLE EXISTANTE.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE COMMUNIQUE :

Le soumissionnaire **SOCIETE CENTRALE D'ASSAINISSEMENT ET D'EQUIPEMENT BP : 15926 Yaoundé** est déclaré adjudicataire du Marché relatif à l'Appel d'Offres National Ouvert N° 31/16/AONO/CIPM/DG/CNPS du 10 novembre 2016 pour les travaux d'extension de la clôture de l'immeuble siège coté Médecin Conseil National (MCN) et de réhabilitation de celle existante, pour un montant de **FCFA TTC 16 182 152** (seize millions cent quatre-vingt-deux mille cent cinquante-deux) et un délai d'exécution de **03** (trois) mois.

Ledit soumissionnaire est par conséquent prié de bien vouloir se présenter dès diffusion du présent communiqué au Service des Marchés sis au 9^{ème} étage porte 903, de l'immeuble-siège de la CNPS, place de l'Indépendance pour les formalités de notification du Marché considéré.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine. Passé ce délai, celles-ci seront purement et simplement détruites.

Le présent communiqué tient lieu de mainlevée de la caution de soumission des soumissionnaires non retenus.

YAOUNDE le 16 Février 2017

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MEKULU MVONDO AKAME Noël Alain Olivier

MINISTÈRE DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

COMMUNIQUÉ N° 0000000019/MPT/SG/DAG/SDBM/SMA PORTANT REPORT DE LA DATE LIMITE DE DÉPÔT DES OFFRES ET D'OUVERTURE DES PLIS

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Ministre des Postes et Télécommunications communique :

La date limite de dépôt des offres et d'ouverture des plis relatifs à l'Avis de Consultation pour la Demande de Cotation N° 0000006/DC/MPT/CIPM-FST/2017 du 03 février 2017 relative à la fourniture d'un véhicule pick up 4x4 double cabine destiné au projet de mise en place des infrastructures pour la couverture en services des télécommunications /TIC des Coupes d'Afrique des Nations 2016 et 2019, paru dans le Journal des Marchés Publics n°1244 du 8 février 2017, pages 137-138, initialement prévue pour le **Mardi 28 février 2017** est reportée au **Mardi 07 mars 2017**.

Le reste sans changement./-

YAOUNDE le 28 Février 2017

Le **MINISTRE**

LIBOM LI LIKENG NÉE MENDOMO Minette

CAISSE NATIONALE DE PRÉVOYANCE SOCIALE

COMMUNIQUE N°13/17/DG/CNPS DU 28 FEVRIER 2017 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 34/16/AONO/CIPM/DG/CNPS DU 24 NOVEMBRE 2016 POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE CERTAINS BUREAUX ET ESPACES COMMUNS DE L'IMMEUBLE DE LA CNPS SIS À L'AVENUE KENNEDY ET DE CERTAINS BUREAUX DE L'IMMEUBLE ABRITANT LES SERVICES DU CPS DE YAOUNDÉ-INDÉPENDANCE EN DEUX (02) LOTS INDÉPENDANTS, EN PROCÉDURE D'URGENCE

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE COMMUNIQUE :

Le soumissionnaire **WEBERD INTERNATIONAL SARL BP : 33281 Yaoundé** est déclaré adjudicataire des (02) lots relatifs à l'Appel d'Offres National Ouvert N° 34/16/AONO/CIPM/DG/CNPS du 24 novembre 2016 pour les travaux d'aménagement de certains bureaux et espaces communs de l'immeuble de la CNPS sis à l'Avenue Kennedy et de certains bureaux de l'immeuble abritant les services du CPS de Yaoundé-Indépendance en deux (02) lots indépendants, en procédure d'urgence, suivant le tableau ci-après :

SOUSMISSIONNAIRE	LOT	MONTANT		DELAI D'EXECUTION
		HT	TTC	
WEBERD INTERNATIONAL SARL BP : 33281 Yaoundé Tél : 6 79 22 44 44	1	11 694 400	13 945 572	02 mois
	2	8 786 743	10 478 191	02 mois

Ledit soumissionnaire est par conséquent prié de bien vouloir se présenter dès diffusion du présent communiqué au Service des Marchés sis au 9^{ème} étage porte 903, de l'immeuble-siège de la CNPS à la place de l'Indépendance pour les formalités de notification d'attribution des Marchés considérés.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine. Passé ce délai, celles-ci seront détruites. Le présent communiqué tient lieu de mainlevée de la caution de soumission des soumissionnaires non retenus.

YAOUNDE le 28 Février 2017

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MEKULU MVONDO AKAME Noël Alain Olivier

DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL DU MINMAP DU NKAM

DECISION N° 36/D/MINMAP/DRMAP-LT/DDMAP/CDPM/NKAM/2016 DU 20 SEPTEMBRE 2016 LA LETTRE COMMANDE N°34/LC/MINMAP/DRMAP-LT/DDMAP/CDPM/NKAM/2015 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE 05 FORAGES POSITIFS EQUIPES DE POMPE AMOTRICITE HUMAINE DANS LES VILLAGES BONEPOUPA 1, NDOGMISSAMBA, NYAMTAN, NDOKATI ET AU MARCHÉ DE SOLLE DANS LA COMMUNE DE YABASSI FINANCEMENT : BUDGET PNDP 2015 SUR FONDS C2D (LIGNE D'IMPUTATION A 300) ET BUDGET 2014 COMMUNE DE YABASSI

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Délégué Départemental des Marchés Publics du Nkam, Autorité Contractante,

- Vu la Constitution ;
- Vu le Décret 2004/275 du 24 Septembre 2004 portant code des Marchés Publics ;
- Vu la lettre commande N°034/LC/MINMAP/DRMAP-LT/DDMAP/CDMPTNKAM/2015 Pour l'exécution des travaux de 05 forages positifs équipés de pompe à motricité humaine dans les villages Bonepoupa 1, Ndogmissamba, Nyamtan, Ndokati et au marché de Sollé dans la Commune de Yabassi;
- Vu la mise en demeure N°047/16/ L/PR/MINMAP/DRLT/DDNKAM du 08 août 2016 signée du Délégué Départementale des Marchés Publics du Nkam;
- Vu le Constat de carence établi le 13 septembre 2016;
- Vu la lettre N°149/SP/M/CY/NK/16 du 14 septembre 2016 de Monsieur Maire de la Commune de Yabassi (Maire d'Ouvrage);

DECIDE

Article 1er: la lettre commande N°034/LC/MINMAP/DRMAP-LT/DDMAP/CDMP/NKAM/2015 Pour l'exécution des travaux de 05 forages positifs équipés de pompe à motricité humaine dans les villages Bonepoupa 1, Ndogmissamba, Nyamtan, Ndokati et au marché de Sollé dans la Commune de Yabassi; est à compter de la date de signature de la présente décision, résiliée pour défaillance de l'entreprise **ETS YANGUE CONSULT (B.P 6565 YDE-TÉL : 699 819 516- N° RCCM: RCIYA0/2001/W/409- N° Contribuable: P09720016785819**

Article 2 : La présente décision sera transmise au Maire de la Commune de Yabassi pour notification, au Délégué Départemental de l'Eau et de l'Énergie du Nkam, Ingénieur de la lettre-commande, au Ministère des Marchés Publics ainsi qu'à l'Agence de Régulation des Marchés Publics

YABASSI le 20 Septembre 2016

Le DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL

THOULE Romain Sisinnus

CAISSE NATIONALE DE PRÉVOYANCE SOCIALE

COMMUNIQUE N° 12/17/DG/CNPS DU 28 FEVRIER 2017 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 02/17/AONO/CIPM/DG/CNPS DU 10 JANVIER 2017 POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET LA MISE EN SERVICE DES SYSTEMES DE CLIMATISATION CENTRALE, DE TRAITEMENT ET DE RENOUVELLEMENT DE L'AIR ET D'AMENAGEMENT DU GRAND HALL DU RDC DU CPS DE YAOUNDE INDEPENDANCE, EN PROCEDURE D'URGENCE

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE

COMMUNIQUE:

L'Appel d'Offres National Ouvert N° 02/17/AONO/CIPM/DG/CNPS du 10 janvier 2017 relatif à la fourniture, l'installation et la mise en service des systèmes de climatisation centrale, de traitement et de renouvellement de l'air et d'aménagement du grand hall du RDC du Centre de Prévoyance Sociale de Yaoundé-Indépendance, en procédure d'urgence, est déclaré infructueux pour dépassement du coût prévisionnel du projet.

Le soumissionnaire est par conséquent prié de passer retirer ses offres sous quinzaine. Passé ce délai, celles-ci seront purement et simplement détruites./-

YAOUNDE le 28 Février 2017

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MEKULU MVONDO AKAME Noël Alain Olivier

CENTRALE NATIONALE D'APPROVISIONNEMENT EN MÉDICAMENTS ET CONSOMMABLES MÉDICAUX ESSENTIELS

**COMMUNIQUE PORTANT REPORT DE LA DATE DE DEPOT ET D'OUVERTURE DES OFFRES RELATIVES
A L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N°A01/001/CEN/CMS/2017 DU 14 FEVRIER 2017, LANCE
EN PROCEDURE D'URGENCE, RELATIF A LA FOURNITURE DES VACCINS A LA CENAME**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la CENAME, Maître d'Ouvrage, communique:

Conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur, la date de dépôt et d'ouverture des Offres relative à l'Appel d'Offres susmentionné, initialement prévue vendredi 03 mars 2017 est reportée au mercredi 15 mars 2017 à la même heure que celle inscrite dans le dossier d'appel d'offres.

Le reste sans changement.

YAOUNDE le 1 Mars 2017

Le DIRECTEUR

TABI EMMANUEL

DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL DU MINMAP DU MAYO LOUTI

COMMUNIQUE RADIO[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE DELEGUE DEPARTEMENTAL DES MARCHES PUBLICS DU MAYO LOUTI (AUTORITE CONTRACTANTE), INFORME LE PUBLIC QUE LA DATE DU DEPOT ET DU DEPOUILLEMENT DES OFFRES RELATIVES A L'AVIS DE CONSULTATION N°01/AC/MINMAP/DR-N/DDML/CDPM/2017 DU 08/02/2017 POUR L'ACQUISITION DES MANGEOIRS METALLIQUES A LA STATION ZOOTECHNIQUE VETERINAIRE DE LOUGGUERE, ARRONDISSEMENT DE GUIDER, DEPARTEMENT DU MAYO LOUTI, REGION DU NORD INITIALEMENT PREVU LE 01/03/2017 RESPECTIVEMENT A 11 HEURES ET 12 HEURES EST REPORTEE AU MEME LIEU AINSI QU'IL SUIIT:

ACTIVITES	DATE	HEURES
DEPOS DES OFFRES	07/03/2017	11 HEURES
OUVERTURE DES PLIS	07/03/2017	12 HEURES

GUIDER le 27 Février 2017

Le DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL

ABOUBAKAR

CAISSE NATIONALE DE PRÉVOYANCE SOCIALE

COMMUNIQUE N° 14/17/DG/CNPS DU 28 FEVRIER 2017 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE LA DEMANDE DE COTATION N° 008/16/DG/DAG/CIPM/CNPS DU 29 NOVEMBRE 2016 POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE QUATRE (04) PHOTOCOPIEURS MULTIFONCTIONS EN SOLUTION DE PARTAGE A LA CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE COMMUNIQUE :

Le soumissionnaire Etablissement GARDIENNAGE-ENTRETIEN-CONSTRUCTION-ELECTRICITE-COMMERCE GENERAL, BP 221 Garoua est déclaré adjudicataire du marché issu de la Demande de Cotation N° 008/16/DG/DAG/CIPM/CNPS du 29 novembre 2016, pour la fourniture et l'installation de quatre (04) photocopieurs multifonctions en solution de partage à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale, d'un montant de FCFA TTC 10 684 800 (dix millions six cent quatre vingt quatre mille huit cents), et un délai de livraison de 30 jours.

Ledit soumissionnaire est par conséquent prié de bien vouloir se présenter dès diffusion du présent communiqué au Service des Marchés sis au 9ème étage, porte 903, de l'immeuble siège de la CNPS, place de l'indépendance, pour les formalités de notification d'attribution du Marché considéré.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine. Passé ce délai, celles-ci seront purement et simplement détruites./-

YAOUNDE le 28 Février 2017

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MEKULU MVONDO AKAME Noël Alain Olivier

MINISTÈRE DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

COMMUNIQUÉ N° 0000000019/MPT/SG/DAG/SDBM/SMA PORTANT REPORT DE LA DATE LIMITE DE DÉPÔT DES OFFRES ET D'OUVERTURE DES PLIS

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Ministre des Postes et Télécommunications communique :

La date limite de dépôt des offres et d'ouverture des plis relatifs à l'Avis de Consultation pour la Demande de Cotation N° 0000006/DC/MPT/CIPM-FST/2017 du 03 février 2017 relative à la fourniture d'un véhicule pick up 4x4 double cabine destiné au projet de mise en place des infrastructures pour la couverture en services des télécommunications /TIC des Coupes d'Afrique des Nations 2016 et 2019, paru dans le Journal des Marchés Publics n°1244 du 8 février 2017, pages 137-138, initialement prévue pour le **Mardi 28 février 2017** est reportée au **Mardi 07 mars 2017**.

Le reste sans changement./-

YAOUNDE le 28 Février 2017

Le *MINISTRE*

LIBOM LI LIKENG NÉE MENDOMO Minette

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL DU MINMAP DU CENTRE

DECISION N° 009/D/PR/MINMAP/SG/DRCE/SMI/2017 DU 24 FEV 2017 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°007 DU 20 JANVIER 2017 PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE QUARANTE-NEUF (49) FORAGES DANS LES DEPARTEMENTS DE LA MEFOU ET AKONO, DU MFOUNDI ET DU NYONG ET KELLE, REGION DU CENTRE.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DELEGUE REGIONAL DES MARCHES PUBLICS DU CENTRE,

Vu a constitution ;

Vu la loi n°2016/018 du 14 décembre 2016 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2017 ;

Vu le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2002/003 du 19 avril 2002 portant Code Général des Impôts ;

Vu le décret n° 2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal des marchés publics ;

Vu le décret n° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant code des Marchés Publics et ses textes d'applications subséquents ;

Vu le décret n° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011, portant organisation du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2013/271 du 05 août 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

VU le décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

VU l'arrêté Présidentiel n° 033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur le cahier des clauses administratives générales, applicable aux Marchés Publics de travaux ;

VU l'arrêté présidentiel n° 0175/CAB/PR du 02 avril 2015 portant nomination de Monsieur YOGO Daniel Alain au poste de Délégué Régional des Marchés Publics du Centre ;

Vu la circulaire n° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics;

Vu la circulaire n°004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;

VU la circulaire n° 002 et n° 003/CAB/PMR du 31 janvier 2011 qui précisent les modalités de mutation économique des marchés publics;

VU la circulaire n° 0000001/C/MINFI du 28 décembre 2016 portant instructions relatives à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des collectivités territoriales décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2017 ;

Vu la décision n° 0015/D/MINMAP/SG/DAJ du 25 février 2013 constatant la composition des Commissions Régionales

de passation des marchés publics ;

Vu la décision n°0151/D/MINMAP/SG/DAJ du 22 avril 2014 portant désignation d'un Président par Intérim à la Commission Régionale de Passation des Marchés du Centre;

Vu la décision n°0199/D/MINMAP/SG/DAJ/CRL/CEA1 du 06 mai 2014 modifiant et complétant certaines dispositions de la décision n°0015/D/MINMAP du 25 février 2013;

VU l'appel d'offres national restreint N°007/A0NR/P/MINMAP/SG/DRCE/CRPM/2017 du 20 janvier 2017 en procédure d'urgence pour les travaux de construction de quarante-neuf (49) forages dans les Départements de la Mefou et Akono, du Mfoundi et du Nyong et Kéllé, Région du Centre;

VU le procès-verbal de la Commission Régionale de Passation des Marchés en date du 23 février 2017.

DECIDE:

Article 1^{er} — Les soumissionnaires **IMPERIAL PRINT BP: 11348 YAOUNDE, TEL: 699 320 420, ETS AND3AGARA BP: 303 KOUSSERI Tél: 677 644 508 et ETS ANNADJIMA BP: 303 KOUSSERI** sont respectivement attributaires des lots 1 pour le premier, 2 pour le deuxième 3 et 4 pour le troisième de l'exécution des travaux de construction de **quarante-neuf (49) forages** dans les Départements de la Mefou et Akono, du Mfoundi et du Nyong et kéllé, pour les montants respectifs Toutes Taxes Comprises de **105 740 000 (cent cinq millions sept cent quarante mille) francs CFA pour le lot 1, 74 093 006 (soixante-quatorze millions quatre-vingt-treize mille six) francs CFA pour le lot 2, 63 657 463 (soixante-trois millions six cent cinquante-sept mille quatre cent soixante-trois) francs CFA pour le lot 3 et 154 606 552 (cent cinquante-quatre millions six cent six mille cinq cent cinquante-deux) francs CFA pour le lot 4** et un délai d'exécution de quatre (04) mois calendaires pour chaque forage.

Article 2- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

YAOUNDE le 24 Février 2017

Le DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

YOGO DANIEL ALAIN

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL DU MINMAP DU CENTRE

DECISION N°004/D/PR/MINMAP/SG/DRCE/SMI/2017 DU 24 FEV 2017 PORTANT PUBLICATION DU
RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°012/A0NO/PR/MINMAP/SG/DRCE/CRPM/2017 DU 25 JANVIER 2017 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR
LA REALISATION DES TRAVAUX D'ADDUCTION D'EAU POTABLE A POMPE PHOTOVOLTAIQUE
D'ELIG-ELOUGA DANS L'ARRONDISSEMENT D'EBEBDA, DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU
CENTRE

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DELEGUE REGIONAL DES MARCHES PUBLICS DU CENTRE,

Vu la constitution ;

Vu la loi n°2016/018 du 14 décembre 2016 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2017

Vu le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2002/003 du 19 avril 2002 portant Code Général des Impôts ;

Vu le décret n° 2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal des marchés publics ;

Vu le décret n° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant code des Marchés Publics et ses textes d'applications subséquents ;

Vu le décret n° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ; le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2013/271 du 05 août 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu l'arrêté Présidentiel n° 033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur le cahier des clauses administratives générales, applicable aux Marchés Publics de travaux ;

Vu l'arrêté présidentiel n° 0175/CAB/PR du 02 avril 2015 portant nomination de Monsieur YOGO Daniel Alain au poste de Délégué Régional des Marchés Publics du Centre ; la circulaire n° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics;

Vu la circulaire n°004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n° 002 et n° 003/CAB/PMR du 31 janvier 2011 qui précisent les modalités de mutation économique des marchés publics;

Vu la circulaire n° 0000001/C/MINFI du 28 décembre 2016 portant instructions relatives à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des collectivités territoriales décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2017 ;

VU la décision n° 0015/D/MINMAP/SG/DAJ du 25 février 2013 constatant la composition des Commissions Régionales de passation des marchés publics ;

Vu la décision n°0151/D/MINMAP/SG/DAJ du 22 avril 2014 portant désignation d'un Président par Intérim à la Commission Régionale de Passation des Marchés du Centre;

Vu la décision n°0199/D/MINMAP/SG/DAJ/CRL/CEA1 du 06 mai 2014 modifiant et complétant certaines dispositions de la décision n°0015/D/MINMAP du 25 février 2013;

Vu l'appel d'offres national ouvert N°012/AONO/PR/MINMAP/SG/DRCE/CRPM/2017 du 25 janvier 2017 en procédure d'urgence pour la réalisation des travaux d'adduction d'eau à pompe potable photovoltaïque d'Eiig-Elouga dans l'Arrondissement d'Ebebda, Département de la Lékié, Région du Centre;

Vu le procès-verbal de la Commission Régionale de Passation des Marchés en date du 21 février 2017.

DECIDE:

Article 1^{er} — Le soumissionnaire **Société GROUPE BERNARD et FILS** BP: 5008 Yaoundé, Tél: 677 14 72 07, est retenu pour la **réalisation des travaux d'adduction d'eau potable à pompe photovoltaïque d'Elig-Elouga** dans l'Arrondissement d'Ebebda, Département de la Lékié, Région du Centre, pour le montant Toutes Taxes Comprises de **76 182 863 (soixante-seize millions cent quatre-vingt-deux mille huit cent soixante-trois)** de Francs CFA et un **délai d'exécution de cinq (05) mois calendaires**.

Article 2- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

YAOUNDE le 24 Février 2017

Le DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

YOGO DANIEL ALAIN

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL DU MINMAP DU CENTRE

DECISION N°010/D/PR/MINMAP/SG/DRCE/SMI/2017 DUN27 FEV 2017 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°008 DU 23 JANVIER 2017 PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CLOTURE AVEC GUERITE ET AUTRES OUVRAGES ANNEXES A LA PRISON DE MBALMAYO DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET S0'0, RÉGION DU CENTRE,

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DELEGUE REGIONAL DES MARCHES PUBLICS DU CENTRE,

Vu la constitution ;

Vu la loi n°2016/018 du 14 décembre 2016 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2017 ;

Vu le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2002/003 du 19 avril 2002 portant Code Général des Impôts ;

Vu le décret n° 2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal des marchés publics ;

Vu le décret n° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant code des Marchés Publics et ses textes d'applications subséquents ;

Vu le décret n° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2013/271 du 05 août 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu l'arrêté Présidentiel n° 033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur le cahier des clauses administratives générales, applicable aux Marchés Publics de travaux ;

Vu l'arrêté présidentiel n° 0175/CAB/PR du 02 avril 2015 portant nomination de Monsieur YOGO Daniel Alain au poste de Délégué Régional des Marchés Publics du Centre ;

Vu la circulaire n° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics;

Vu la circulaire n°004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n° 002 et n° 003/CAB/PMR du 31 janvier 2011 qui précisent les modalités de mutation économique des marchés publics;

Vu la circulaire n° 0000001/C/MINFI du 28 décembre 2016 portant instructions relatives à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des collectivités territoriales décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2017 ;

Vu la décision n° 0015/D/MINMAP/SG/DAJ du 25 février 2013 constatant la composition des Commissions

Régionales de passation des marchés publics ;

VU la décision n°0151/D/MINMAP/SG/DA.1 du 22 avril 2014 portant désignation d'un Président par Intérim à la Commission Régionale de Passation des Marchés du Centre;

Vu la décision n°0199/D/MINMAP/SG/DAJ/CRL/CEA1 du 06 mai 2014 modifiant et complétant certaines dispositions de la décision n°0015/D/MINMAP du 25 février 2013;

VU l'appel d'offres national ouvert N°008/A0NO/P/MINMAP/SG/DRCE/CRPM/2017 du 23 janvier 2017 en procédure d'urgence pour les travaux de construction d'une clôture avec guérite et autres ouvrages annexes à la prison de Mbalmayo dans le Département du Nyong et So'o, Région du Centre;

VU le procès-verbal de la Commission Régionale de Passation des Marchés en date du 24 février 2017.

DECIDE:

Article 1^{er} — Le soumissionnaire GROUPEMENT DYNAMIC EASY COMPANY/CSI BP: 14784 YAOUNDE TEL :650 679 601 est retenu pour l'exécution des travaux de construction d'une clôture avec guérite et autres ouvrages annexes à la prison de Mbalmayo dans le Département du Nyong et So'o, Région du Centre, pour le montant Toutes Taxes Comprises de 153 994 400 (cent cinquante-trois millions neuf cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cents) francs CFA et un délai d'exécution de dix (10) mois calendaires pour chaque forage.

Article 2- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

YAOUNDE le 27 Avril 2017

Le DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

YOGO DANIEL ALAIN

DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL DU MINMAP DE LA MIFI

DECISION N° 001/D/PR/MINMAP/DRO/DDMIFI/SPM/2017 DU 23 FEV 2017, PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE COMMANDE RELATIVE A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 001 /A0N0/MINMAP/DR-OU/DD- MIFI/CPM-MIFI/2017 DU 18/01/2017 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE ET UN BUREAU ORDINAIRE AU CES DE SINTE - BALENG DANS LA COMMUNE L'ARRONDISSEMENT DE BAFOUSSAM 2ÈME. MAITRE D'OUVRAGE: LA DIRECTRICE DU CES DE SINTE FINANCEMENT: BUDJET D'INVESTISSEMENT EXERCICE 2017

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DELEGUE DEPARTEMENTAL DES MARCHES PUBLICS DE LA MIFI,

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret N° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu le décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement;
- Vu le décret n° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- Vu le décret N° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics, modifié et complété par le Décret n° 2013/271 du 05 août 2013;
- Vu le décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu le décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de régulation des Marchés Publics ;
- Vu l'arrêté N° 520/CAB/PR du 29 juin 2016 portant nomination de Monsieur TALLA Joseph, Délégué Départemental des Marchés Publics de la MIFI;
- Vu la circulaire N° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics;
- Vu la Circulaire n° 004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
- Vu la Circulaire n°001 /C/MINFI du 28 décembre 2016 portant instructions relative à l'exécution des lois de finance,
- Vu au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, des Etablissements publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres Organismes Subventionnés, pour l'Exercice 2017;
- Vu l'Appel d'Offres National Ouvert N° 001/AONO/PR/MINMAP/DR-OU/DDMIFI/CDPM/2017 du 18/01/2017 pour les travaux de construction d'un bloc de deux salles de classe et un bureau ordinaire au CES de SINTE - BALENG;
- Vu Le rapport de l'analyse des Offres;
- Vu La proposition d'attribution de la Commission de Passation d« Marchés de la MIFI formulée parla lettre N°

02/L/PR/MINMAP/DR-OU/DDMIFI/CDPM/2017 du 22/02/2017 ;

DECIDE:

Article 1^{ère}. La Lettre Commande, objet de la consultation susvisée est, pour compter de la date de la signature de la présente Décision, attribuée au soumissionnaire ci- après :

N° lot	ATTRIBUTAIRE	MONTANT (TTC)	DELAI
	ETS DJINGOU CHRISTOPHE BP: 1316 BAFOUSSAM TEL: 677 55 49 84	Dix-neuf millions quatre cent soixante-neuf mille sept cent cinq (19 469 705) FCFA TTC	Trois (03) mois

Article 3. La présente décision sera enregistrée et publiée partout besoin sera. /-

BAFOUSSAM le 23 Février 2017

Le DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL

TALLA Joseph



DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL DU MINMAP DU HAUT NKAM

DECISION N°03/D/PR/MINMAP/DR-OU/DD-HNK/2017 DU 22 FEVRIER 2017 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE OBJET DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°03/AONO/MINMAP/DR-OU/DD-HNK/CDPM-TBEC/2017 DU 06 JANVIER 2017 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE : BANA VILLE (LOT 1) DANS LA COMMUNE DE BANA ET NGANG (LOT 2) DANS LA COMMUNE DE BAKOU, DEPARTEMENT DU HAUT-NKAM.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL DES MARCHÉS PUBLICS DU HAUT-NKAM,

Vu la Constitution ;

Vu le décret N° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le décret N° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du gouvernement ;

Vu le décret N° 2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le décret N 2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le décret N° 2004/274 du 24 septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des Commission de Passation des Marchés Publics ;

Vu l'arrêté N° 0222/CAB/PR du 08 mai 2015 portant nomination de Monsieur ESSIANE MEDJO Gervais, Délégué Départemental des Marchés Publics du Haut-Nkam ;

Vu la décision N° 0015/D/MINMAP/SG/SAJ du 25 février 2013 constatant la composition des Commissions Départementales de Passation des Marchés Publics ;

Vu la circulaire N°001/CAB/PR/ du 19 juin 2012 relative la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;

Vu la circulaire N° 004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire n° 001/C/MINFI du 28 décembre 2016 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres Organismes Subventionnés pour l'exercice 2017 ;

Vu le procès-verbal de la 11 session du 15 février 2017 de la Commission Départementale de Passation des Marchés Publics du Haut-Nkam ;

Vu le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°03/AONO/MINMAP/DR-OU/DD-HNK/CDPM-TBEC/2017 du 06 janvier 2017 pour les travaux de Construction d'un bloc de deux salles de classe à l'école publique de :BANA ville (lot 1) dans la commune de BANA et NGANG (lot 2) dans la commune de BAKOU, Département du Haut-Nkam,

DECIDE

Article 1^{ère} : La Lettre-Commande, objet de l'Appel d'Offres susvisé est, pour compter de la date de signature de la présente Décision, attribuée à l'entreprise ci-dessous :

N° du lot	Adjudicataire	Montant	Montant TTC en lettre (FCFA)	Délai d'Exécution
		TTC (FCFA)		(jours)
1	Entreprise : ECOHGEC B.P : 28 BAFANG Tél:697 49 16 16	15.913.000	Quinze millions neuf cent treize mille	Quatre-vingt-dix (90) jours

Article 2 : Le lot N° 2 est infructueux pour manque d'offres.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /.

BAFANG le 22 Février 2017

Le DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL

MEDJO ESSIANE Gervais



DÉLÉGUÉ RÉGIONAL DU MINMAP DU CENTRE

DECISION N°002/D/PR/MINMAP/SG/DRCE/SMI/2017 DU 20 FEV 2017 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°002/A0NO/P/MINMAP/SG/DRCE/CRPM/2017 DU 19 JANVIER 2017 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES CENTRES DE SANTE INTEGRES DANS, LES LOCALITES DE MEBOLASSI (LOT 1), NNEMEYONG (LOT 2), NKULNGOK (LOT 3), ET NIO-BABOUTE (LOT 4), DANS LES DEPARTEMENTS DU NYONG ET MFOUMOU, DE LA LEKIE ET DE LA HAUTE SANAGA, REGION DU CENTRE.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DELEGUE REGIONAL DES MARCHES PUBLICS DU CENTRE,

Vu la constitution ;

Vu la loi n°2016/018 du 14 décembre 2016 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2017

Vu le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2002/003 du 19 avril 2002 portant Code Général des Impôts;

Vu le décret n° 2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal des marchés publics ;

Vu le décret n° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant code des Marchés Publics et ses textes d'applications subséquents ;

Vu le décret n° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2013/271 du 05 août 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu [l'arrêté Présidentiel n° 033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur le cahier des clauses administratives générales, applicable aux Marchés Publics de travaux ;

Vu l'arrêté présidentiel n° 0175/CAB/PR du 02 avril 2015 portant nomination de Monsieur YOGO Daniel Alain au poste de Délégué Régional des Marchés Publics du Centre ;

Vu la circulaire n° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics;

Vu la circulaire n°004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n° 002 et n° 003/CAB/PMR du 31 janvier 2011 qui précisent les modalités de mutation économique des marchés publics;

Vu la circulaire n° 0000001/C/MINFI du 28 décembre 2016 portant instructions relatives à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des collectivités territoriales décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2017 ;

Vu la décision n° 0015/D/MINMAP/SG/DA1 du 25 février 2013 constatant la composition des Commissions Régionales de passation des marchés publics ;

la décision n°0151/D/MINMAP/SG/DAJ du 22 avril 2011 portant désignation d'un Président par Intérim à la Commission Régionale de Passation des Marchés du Centre;

Vu

la décision n°0199/D/MINMAP/SG/DeCRL/CEA1 du 06 mai 2014 modifiant et complétant certaines dispositions de la décision n°0015/D/MINMAP du 25 février 2013;

Vu l'appel d'offres national ouvert N°002/AONO/P/MINMAP/SG/DRCE/CRPM/201 du 19 janvier 2017 en procédure d'urgence pour les travaux de construction des Centres de Santé Intégrés de Mebilassi (lot 1) Nnemeyong (lot 2) Nkul Ngock (lot 3) et NioBabouté (lot 4) dans les Départements du Nyong et Mfoumou, Lékié et de la Haute Sanaga, Région du Centre;

Vu

le procès-verbal de la Commission Régionale de Passation des Marchés en date du 14 février 2017.

DECIDE:

Article 1er Les soumissionnaires, **ETS BUR**, BP : 25132 Yaoundé, TEL : 677 562 325 et **ETS FABOZ**, BP : 2835 Yaoundé, TEL : 699 517 278 sont respectivement retenus pour l'exécution des travaux de **construction des Centres de Santé Intégrés de Meboiassi (lot 1) pour le premier et Nnemeyong (lot 2) pour le deuxième**, dans le Département du Nyong et Mfoumou, Région du Centre, pour les montants Toutes Taxes Comprises de **45 999 693 (quarante-cinq millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent quatre-vingt-treize) F CFA** pour le lot 1 et **47 338 364 (quarante-sept millions trois cent trente-huit mille trois cent soixante-quatre) F CFA** et un délai d'exécution de quatre (04) mois calendaires pour chaque lot.

Article 2- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

YAOUNDE le 20 Avril 2017

Le DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

YOGO DANIEL ALAIN

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL DU MINMAP DU CENTRE

DECISION N°003/D/PR/MINMAP/SG/DRCE/SMI/ 2017 DU 21 FFV 2017 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/A0NO/PR/MINMAP/DRCE/CRPM2017 DU 19 JANVIER 2017 -EN _____ PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE DE CONSTRUCTION DES CENTRES DE SANTE INTEGRES DANS LES LOCALITES DE MENGUEME (LOT 1), AKPAK (LOT 2), GAH (LOT 3) ET BENG BENG (LOT 4) DANS LES DEPARTEMENTS DE LA MEFOU ET AFAMBA ET DU MBAM ET KIM REGION DU CENTRE.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DELEGUE REGIONAL DES MARCHES PUBLICS DU CENTRE,

Vu la constitution ;

Vu la loi n°2016/018 du 14 décembre 2016 portant loi de finances de la République du Camerou pour l'exercice 2017

Vu le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2002/003 du 19 avril 2002 portant Code Général des Impôts ;

Vu le décret n° 2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal des marchés publics ;

Vu le décret n° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant code des Marchés Publics et ses textes d'applications subséquents ;

Vu le décret n° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2013/271 du 05 août 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du décret

n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu l'arrêté Présidentiel n° 033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur le cahier des clauses administratives générales, applicable aux Marchés Publics de travaux ;

Vu la circulaire n° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics;

Vu l'arrêté présidentiel n° 0175/CAB/PR du 02 avril 2015 portant nomination de Monsieur YOGO Daniel Alain au poste de Délégué Régional des Marchés Publics du Centre ;

VU la circulaire n°004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n° 00000001/C/MINFI du 28 décembre 2016 portant instructions relatives à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des collectivités territoriales décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2017;

Vu la circulaire n° 002 et n° 003/CAB/PMR du 31 janvier 2011 qui précisent les modalités de mutation économique des marchés publics;

Vu la décision n° 0015/D/MINMAP/SG/DAJ du 25 février 2013 constatant la composition des Commissions Régionales de passation des marchés publics ;

Vu la décision n°0151/D/MINMAP/SG/DA.1 du 22 avril 2014 portant désignation d'un Président par Intérim à la Commission Régionale de Passation des Marchés du Centre;

Vu la décision n°0199/D/MINMAP/SG/DAVCRL/CEA1 du 06 mai 2014 modifiant et complétant certaines dispositions de la décision n°0015/D/MINMAP du 25 février 2013;

Vu l'appel d'offres national ouvert **N°003/AONO/PR/MINMAP/DRCE/CRPM/2017 du 19 janvier 2017 en procédure d'urgence pour les travaux de construction des Centres de Santé Intégrés dans les localités de Mengueme (lot 1), Akpak (lot 2), Gah (lot 3) et Beng Beng (lot 4) dans les Départements de la Mefou et Afamba et du Mbam et Kim;**

Vu le procès-verbal de la Commission Régionale de Passation des marchés en date du 14 février 2017.

DECIDE:

Article 1^{er} — Le soumissionnaire **ETS LE SERBIE** BP: 7071 Yaoundé, Tél: 677 596 700, est retenu pour l'exécution des travaux de construction des Centres de Santé Intégrés dans les localités de **GAH** (lot 3) et **BENG BENG** (lot 4) dans le Département du Mbam et Kim, Région du Centre, pour les montants respectifs Toutes Taxes Comprises de **50 000 000 (cinquante millions) de F CFA** pour le lot 3 et **50 000 000 (cinquante millions) de F CFA** pour le lot 4, et un délai d'exécution de quatre (04) mois calendaires pour chaque lot.

Article 2- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

YAOUNDE le 21 Février 2017

Le DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

YOGO DANIEL ALAIN

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL DU MINMAP DU CENTRE

DECISION N°005/D/PR/MINMAP/SG/DK/SMI/2017 DU 24 FEV 2017 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°011/A0NO/PR/MINMAP/SG/DRCE/CRPM/2017 DU 25 JANVIER 2017 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX D'ADDUCTION D'EAU POTABLE D'ENDOM DANS L'ARRONDISSEMENT D'ENDOM, DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DELEGUE REGIONAL DES MARCHES PUBLICS DU CENTRE,

Vu la constitution ;

Vu la loi n°2016/018 du 14 décembre 2016 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2017

Vu le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2002/003 du 19 avril 2002 portant Code Général des Impôts ;

Vu le décret n° 2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal des marchés publics ;

Vu le décret n° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant code des Marchés Publics et ses textes d'applications subséquents ;

Vu le décret n° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2013/271 du 05 août 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu l'arrêté Présidentiel n° 033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur le cahier des clauses administratives générales, applicable aux Marchés Publics de travaux ;

Vu l'arrêté présidentiel n° 0175/CAB/PR du 02 avril 2015 portant nomination de Monsieur YOGO Daniel Alain au poste de Délégué Régional des Marchés Publics du Centre ;

Vu la circulaire n° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics;

Vu la circulaire n°004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n° 002 et n° 003/CAB/PMR du 31 janvier 2011 qui précisent les modalités de mutation économique des marchés publics;

Vu la circulaire n° 0000001/C/MINFI du 28 décembre 2016 portant instructions relatives à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des collectivités territoriales décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2017 ;

VU la décision n° 0015/D/MINMAP/SG/DAJ du 25 février 2013 constatant la composition des Commissions Régionales de passation des marchés publics ;

VU la décision n°0151/D/MINMAP/SG/DAJ du 22 avril 2014 portant désignation d'un Président par Intérim à la Commission Régionale de Passation des Marchés du Centre;

VU la décision n°0199/D/MINMAP/SG/DAJ/CRL/CEA1 du 06 mai 2014 modifiant et complétant certaines dispositions de la décision n°0015/D/MINMAP du 25 février 2013;

VU l'appel d'offres national ouvert N°011/AONO/PR/MINMAP/SG/DRCE/CRPM/2017 du 25 janvier 2017 en procédure d'urgence pour la réalisation des travaux d'adduction d'eau d'Endom dans l'Arrondissement d'Endom, Département du Nyong et Mfounou, Région du Centre;

Vu le procès-verbal de la Commission Régionale de Passation des Marchés en date du 21 février 2017.

DECIDE:

Article 1^{er}— Le soumissionnaire **Société GROUPE BERNARD et FILS** BP: 5008 Yaoundé, Tél: 677 14 72 07, est retenu pour la **réalisation des travaux d'adduction d'eau potable d'Endom dans l'Arrondissement d'Endoma**, Département du Nyong et Mfounou, Région du Centre, pour le montant Toutes Taxes Comprises de **66 398 400 (soixante-six millions trois cent quatre-vingt-dix-huit mille huit quatre cent)** de Francs CFA et un **délai d'exécution de cinq (05) mois calendaires**.

Article 2- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

YAOUNDE le 24 Février 2017

Le DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

YOGO DANIEL ALAIN

DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL DU MINMAP DU HAUT NKAM

DECISION N° 05/D/PR/M1NMAP/DR-OU/DD-HNK DU 24 FEVRIER 2017 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE OBJET DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 04/AONO/MINMAP/DR-OU/DD-HNK/CDPM-AI/2017 DU 12 JANVIER 2017 POUR LES TRAVAUX DE REALISATION D'UNE ADDUCTION D'EAU POTABLE (AEP) PAR POMPAGE SOLAIRE A DOUMLA ZAP DANS L'ARRONDISSEMENT DE BANA, DEPARTEMENT DU HAUT-NKAM.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL DES MARCHÉS PUBLICS DU HAUT-NKAM,

Vu la Constitution ;

Vu le décret N° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le décret N° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du gouvernement ;

Vu le décret N° 2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le décret N 2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le décret N° 2004/274 du 24 septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des Commission de Passation des Marchés Publics ;

Vu l'arrêté N° 0222/CAB/PR du 08 mai 2015 portant nomination de Monsieur ESSIANE MEDJO Gervais, Délégué Départemental des Marchés Publics du Haut-Nkam ;

Vu la décision N° 0015/D/MINMAP/SG/SAJ du 25 février 2013 constatant la composition des Commissions Départementales de Passation des Marchés Publics ;

Vu la circulaire N°001/CAB/PR/ du 19 juin 2012 relative la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;

Vu la circulaire N° 004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire n° 001/C/MINFI du 28 décembre 2016 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres Organismes Subventionnés pour l'exercice 2017 ;

Vu le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°04/AONO/MINMAP/DR-OU/DD-HNK/CDPM-AI/2017 du 12 janvier 2017 pour les travaux de réalisation d'une adduction d'eau potable (AEP) par pompage solaire à DOUMLA ZAP dans l'Arrondissement de BANA, Département du HAUT-NKAM,

Vu le procès-verbal de la 14^{ème} session du 22 février 2017 de la Commission Départementale de Passation des Marchés Publics du Haut-Nkam ;

Vu la proposition d'attribution de la Commission de Passation des Marchés formulée par lettre n° 02/L/ MINMAP/DROU/DD-HNK/CDPM-HNK/2017

Vu le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°04/AONO/M1NMAP/DR-OU/DD-HNK/CDPM-AI/2017 du 12 janvier 2017 pour les travaux de réalisation d'une adduction d'eau potable (AEP) par pompage solaire à DOUMLA ZAP dans l'Arrondissement de BANA, Département du HAUT-NKAM,

DECIDE

Article 1^{ère} : La Lettre-Commande, objet de l'Appel d'Offres susvisé est, pour compter de la date de signature

N° de Lot	Attributaire	Montant TTC (FCFA)	Montant TTC en lettre (FCFA)	Délai d'Exécution (jours)
Unique	KADEC MULTI SERVICES BP : 11 665 Douala, Tel; 677 67 38 18	33 792 963	Trente-trois millions sept cent quatre-vingt-douze mille neuf cent soixante trois	Quatre-vingt-dix (90) jours

Article 2: La présente décision sera enregistrée et publiée partout ou besoin sera. /.

BAFANG le 24 Février 2017

Le DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL

MEDJO ESSIANE Gervais

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL DU MINMAP DU CENTRE

DECISION N°006/D/PRIMINMAP/SG/D RCE/SMI/ 2017 DU 24 FEV 2017 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°004 DU 20 JANVIER 2017 PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CINQUANTE-TROIS (53) FORAGES DANS LES DEPARTEMENTS DE LA HAUTE SANAGA ET DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DELEGUE REGIONAL DES MARCHES PUBLICS DU CENTRE,

- Vu** la constitution ;

- Vu** la loi n°2016/018 du 14 décembre 2016 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2017 ;

- Vu** le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

- Vu** le décret n° 2002/003 du 19 avril 2002 portant Code Général des Impôts ;

- Vu** le décret n° 2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal des marchés publics ;

- Vu** le décret n° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant code des Marchés Publics et ses textes d'applications subséquents ;

- Vu** le décret n° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;

- Vu** le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

- Vu** le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;

- Vu** le décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

- Vu** le décret n° 2013/271 du 05 août 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

- Vu** le décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

- Vu** l'arrêté Présidentiel n° 033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur le cahier des clauses administratives générales, applicable aux Marchés Publics de travaux ;

- Vu** l'arrêté présidentiel n° 0175/CAB/PR du 02 avril 2015 portant nomination de Monsieur **YOGO Daniel Alain** au poste de Délégué Régional des Marchés Publics du Centre ;

- Vu** la circulaire n° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics;

- Vu** la circulaire n°004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;

- Vu** la circulaire n° 002 et n° 003/CAB/PMR du 31 janvier 2011 qui précisent les modalités de mutation économique des marchés publics;

- Vu** la circulaire n° 0000001/C/MINFI du 28 décembre 2016 portant instructions relatives à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des collectivités territoriales décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2017 ;

- Vu** la décision n° 0015/D/MINMAP/SG/DAJ du 25 février 2013 constatant la composition des Commissions

Régionales de passation des marchés publics ;

Vu la décision n°0151/D/MINMAP/SG/DM du 22 avril 2014 portant désignation d'un Président par Intérim à la Commission Régionale de Passation des Marchés du Centre;

VU la décision n°0199/D/MINMAP/SG/DAJ/CRL/CEA1 du 06 mai 2014 modifiant et complétant certaines dispositions de la décision n°0015/D/MINMAP du 25 février 2013;

VU l'appel d'offres national restreint **N°004/AONR/P/MINMAP/SG/DRCE/CRPM/2017 du 20 janvier 2017 en procédure d'urgence pour les travaux de construction de cinquante-trois (53) forages dans les Départements de la Haute Sanaga et de la Lékié, Région du Centre;**

VU le procès-verbal de la Commission Régionale de Passation des Marchés en date du 23 février 2017.

DECIDE:

Article 1^{er} — Les soumissionnaires **ETS ANDJAGARA BP: 303 KOUSSERI Tél: 677 644 508, et ETS ZHEJIANG GEOPHYSICAL PROSPECTING Tél : 694 666 583**, sont respectivement attributaires des lots **1 et 2 pour le premier et lot 3 et 4 pour le deuxième** pour l'exécution des travaux de construction de **cinquante-trois (53) forages** dans les Départements de la Haute Sanaga et de la **Lékié**, pour les montants respectifs Toutes Taxes Comprises de **95 590 800 (quatre-vingt-quinze millions cinq cent quatre-vingt-dix mille huit cents) francs CFA pour le lot 1, 114 402 488 (cent quatorze millions quatre cent deux mille quatre cent quatre-vingt-huit) francs CFA pour le lot 2, 102 593 756 (cent deux millions cinq cent quatre-vingt-treize mille sept cent cinquante-six) francs CFA pour le lot 3 et 110 580 525 (cent dix millions cinq cent quatre-vingt mille cinq cent vingt-cinq) francs CFA pour le lot 4** et un délai d'exécution de **quatre (04) mois** calendaires pour chaque forage.

Article 2- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

YAOUNDE le 24 Février 2017

Le DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

YOGO DANIEL ALAIN

CAISSE NATIONALE DE PRÉVOYANCE SOCIALE

DECISION N° 307/17/DG/CNPS DU 28 FEVRIER 2017 PORTANT ATTRIBUTION DES MARCHÉS RELATIFS À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 34/16/AONO/CIPM/DG/CNPS DU 24 NOVEMBRE 2016 POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE CERTAINS BUREAUX ET ESPACES COMMUNS DE L'IMMEUBLE DE LA CNPS SIS À L'AVENUE KENNEDY ET DE CERTAINS BUREAUX DE L'IMMEUBLE ABRITANT LES SERVICES DU CPS DE YAOUNDÉ-INDÉPENDANCE EN DEUX (02) LOTS INDÉPENDANTS, EN PROCÉDURE D'URGENCE.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE

- VU** le Décret n°2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;

- VU** Le Décret n°2008/129 du 07 avril 2008 portant nomination du Directeur Général de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;

- VU** le Décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

- VU** le Décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

- VU** le Décret n°2013/271 du 05 août 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

- VU** l'Arrêté n°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics;

- VU** la Circulaire n°0004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;

- VU** la Circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;

VU l'Appel d'Offres National Ouvert N° 34/16/AONO/CIPM/DG/CNPS du 24 novembre 2016 pour la travaux d'aménagement de certains bureaux et espaces communs de l'immeuble de la CNPS sis à l'Avenue Kennedy et de certains bureaux de l'immeuble abritant les services du CPS de Yaoundé-Indépendance en deux (02) lots indépendants, en procédure d'urgence ;

VU le Procès-Verbal de la session du 27 décembre 2016 de la Commission Interne de Passation des Marchés.

DECIDE :

Article 1^{er}. – L'Entreprise **WEBERD INTERNATIONAL** BP: 33281 Yaoundé est déclarée adjudicataire des (02) deux lots relatifs à l'Appel d'Offres National Ouvert N° 34/16/AONO/CIPM/DG/CNPS du 24 novembre 2016 ci-dessus visé suivant le tableau ci-après :

SOUSMISSIONNAIRE	LOT	MONTANT		DELAI D'EXECUTION
		HT	TTC	
WEBERD INTERNATIONAL SARL BP : 33281 Yaoundé Tél : 6 79 22 44 44	1	11 694 400	13 945 572	02 mois
	2	8 786 743	10 478 191	02 mois

YAOUNDE le 28 Février 2017

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

MEKULU MVONDO AKAME Noël Alain Olivier

DÉLÉGATION DÉPARTEMENTAL MINEPAT NDÉ

DECISION N° 02 - 2017 / D/ PR / MINMAP/SG/DR-O/DD-NDE/BANGANGTE LE DELEGUE DEPARTEMENTAL
DES MARCHES PUBLICS DU NDE AUTORITE CONTRACTANTE

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Vu



la Constitution ;

la loi n° 99/016 du 22 Décembre 1999 portant Statut Général des Etablissements Publics et des Entreprises du Secteur Public et Parapublic ;

le Décret n° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics et ses textes d'application subséquents ;

le décret n°2012/074 du 08 mars 20 T2 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics;

le décret n° 02/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

le décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

l'Arrêté n°0222/CA5/PR du 08 Mai 2015 portant nomination de Monsieur GHOHOU Idrissou en qualité du Délégué Départemental des Marchés Publics du Ndé ;

la Circulaire n°003/CAS/PM du 18 avril 2003 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics ;

la Circulaire n) 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics;

lettre circulaire N°001/LC/PR/MINAAAP du 23 août 2012, précisant les modalités de transfert des dossiers de la compétence des Commissions

Départementales de Passation de Marchés du Ministère des Marchés Publics ;

la Décision n° 0016/D/MINMAP/SG/DAJ du 25 Février 2013 constatent la composition de la Commission Départementale de passation des Marchés Publics dans le Ndé ;

L'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°02/AONO/PR/MINMAP/SG/DR.OU/DD-NDE/CDPMPN. TBEC/2017 du 26/01/2017 relatif aux travaux de construction d'un bloc de deux salles de classe avec un bureau ordinaire dans certains établissements secondaires dans le département du Ndé;

La lettre de proportion n° 02/PA/PR/MINMAP/SG/DD-DR-O/DD-NDE/CDPM-NDE du 22 Février 2017 du Président de la Commission Départementale de Passations des Marchés Publics du Ndé.

DECIDE :

Article 1 : les travaux ci-dessous cités sont attribués aux entreprises ci-après :

Aono	Désignation	Adjudicataire	Montant HT	Montant TTC	Délai	Observations	
N°02/AONO/PR /MINMAP/DR- OU/DDNDE /CDPMPN- TBEC /2017du 26/01/2017	Travaux construction de d'un bloc de deux salles de classe avec un bureau ordinaire dans certains établissements secondaires dans le département du Ndé	Lot 1 : Travaux de construction d'un bloc de deux salles de classe avec un bureau au CES de BANEKOUANE	ETS ATELEWA BP 67 BANGANGTE Tel; 677211101	16.743.803 F CFA	19.966.985 F CFA	04 Mois	Unique soumissionnaire
		Lot 2 : Travaux de construction d'un bloc de deux salles de classe avec un bureau au CETIC de BAKONG	ETS TRA BP15744 YAOUNDE Tel 677 70 10 57	16.692278 F CFA	19.205.542 F CFA	04 Mois	Unique soumissionnaire

Article 2 : la présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera. /

BANGANGTE le 24 Février 2017
 Le DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL
GHOHOU M IDRISOU

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL DU MINMAP DU CENTRE

DECISION N°007/D/PR/MINMAP/SG/DRCE/SMI/2017 DU 24 FEV 2017 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°005 DU 20 JANVIER 2017 PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CINQUANTE-CINQ (55) FORAGES DANS LES DEPARTEMENTS DU NYONG ET MFOUMOU, DU NYONG ET S0'0 ET DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DELEGUE REGIONAL DES MARCHES PUBLICS DU CENTRE,

Vu la constitution ;

Vu la loi n°2016/018 du 14 décembre 2016 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2017 ;

Vu le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2002/003 du 19 avril 2002 portant Code Général des Impôts ;

Vu le décret n° 2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal des marchés publics ;

Vu le décret n° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant code des Marchés Publics et ses textes d'applications subséquents ;

Vu le décret n° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2013/271 du 05 août 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu l'arrêté Présidentiel n° 033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur le cahier des clauses administratives générales, applicable aux Marchés Publics de travaux ;

Vu l'arrêté présidentiel n° 0175/CAB/PR du 02 avril 2015 portant nomination de Monsieur YOGO Daniel Alain au poste de Délégué Régional des Marchés Publics du Centre ;

Vu la circulaire n° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics;

Vu la circulaire n°004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n° 002 et n° 003/CAB/PMR du 31 janvier 2011 qui précisent les modalités de mutation économique des marchés publics;

Vu la circulaire n° 0000001/C/MINFI du 28 décembre 2016 portant instructions relatives à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des collectivités territoriales décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2017 ;

VU la décision n° 0015/D/MINMAP/SG/DAJ du 25 février 2013 constatant la composition des Commissions Régionales de passation des marchés publics ;

Vu la décision n°0151/D/MINMAP/SG/DAJ du 22 avril 2014 portant désignation d'un Président par Intérim à la Commission Régionale de Passation des Marchés du Centre;

VU la décision n°0199/D/MINMAP/SG/DAJ/CRL/CEA1 du 06 mai 2014 modifiant et complétant certaines dispositions de la décision n°0015/D/MINMAP du 25 février 2013;

Vu l'appel d'offres national restreint N°005/AONR/P/MINMAP/SG/DRCE/CRPM/2017 du 20 janvier 2017 en procédure d'urgence pour les travaux de construction de cinquante-cinq (55) forages dans les Départements du Nyong et Mfoumou, du Nyong et So'o et de la Lékié, Région du Centre;

VU le procès-verbal de la Commission Régionale de Passation des Marchés en date du 23 février 2017.

DECIDE:

Article 1^{er} — Les soumissionnaires **ETS ANDJAGARA BP: 303 KOUSSERI Tél: 677 644 508, MARTEAU SERVICES, BP : 33192 YAOUNDE Tél : 674 634 999 et IMPERIAL PRINT BP : 11348 YAOUNDE Tél : 699 320 420**, sont respectivement attributaires des lots 1 pour le premier, lot 2 pour le deuxième et lot 3 pour le troisième de l'exécution des travaux de construction de cinquante-cinq (55) forages dans les Départements du Nyong et Mfoumou, du Nyong et So'o et de la Lékié, pour les montants respectifs Toutes Taxes Comprises de **124 768 294 (cent vingt-quatre millions sept cent soixante-huit mille deux cent quatre-vingt-quatorze) francs CFA pour le lot 1, 114 650 000 (cent quatorze millions six cent cinquante mille) francs CFA pour le lot 2, et 209 349 999 (deux cent neuf millions trois cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) francs CFA pour le lot 3** et un délai d'exécution de quatre (04) mois calendaires pour chaque forage.

Article 2- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

YAOUNDE le 24 Février 2017

Le DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

YOGO DANIEL ALAIN

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL DU MINMAP DU CENTRE

**DECISION N°008/D/PR/MINMAP/SG/D RCE/SMI/2016 DU 24 FEV 2017 PORTANT PUBLICATION
DES RESULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°006 DU 20 JANVIER 2017
PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CINQUANTE-UN
(51) FORAGES DANS LES DEPARTEMENTS DE LA LEKIE, DU MBAM ET INOUBOU, DU MBAM ET KIM ET
DE LA MEFOU ET AFAMBA,REGION DU CENTRE.**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DELEGUE REGIONAL DES MARCHES PUBLICS DU CENTRE,

Vu la constitution ;

VU la loi n°2016/018 du 14 décembre 2016 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2017 ;

Vu le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2002/003 du 19 avril 2002 portant Code Général des Impôts ;

Vu le décret n° 2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal des marchés publics ;

Vu le décret n° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant code des Marchés Publics et ses textes d'applications subséquents ;

Vu le décret n° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2013/271 du 05 août 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu l'arrêté Présidentiel n° 033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur le cahier des clauses administratives générales, applicable aux Marchés Publics de travaux ;

Vu l'arrêté présidentiel n° 0175/CAB/PR du 02 avril 2015 portant nomination de Monsieur YOGO Daniel Alain au poste de Délégué Régional des Marchés Publics du Centre ;

Vu la circulaire n° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics;

Vu la circulaire n°004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n° 002 et n° 003/CAB/PMR du 31 janvier 2011 qui précisent les modalités de mutation économique des marchés publics;

Vu la circulaire n° 0000001/C/MINFI du 28 décembre 2016 portant instructions relatives à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des collectivités territoriales décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2017 ;

Vu la décision n° 0015/D/MINMAP/SG/DAJ du 25 février 2013 constatant la composition des Commissions

Régionales de passation des marchés publics ;

Vu la décision n°0151/D/MINMAP/SG/DAJ du 22 avril 2014 portant désignation d'un Président par Intérim à la Commission Régionale de Passation des Marchés du Centre;

VU la décision n°0199/D/MINMAP/SG/DAJ/CRL/CEA1 du 06 mai 2014 modifiant et complétant certaines dispositions de la décision n°0015/D/MINMAP du 25 février 2013;

Vu l'appel d'offres national restreint N°006/A0NR/P/MINMAP/SG/DRCE/CRPM/2017 du 20 janvier 2017 en procédure d'urgence pour les travaux de construction de cinquante-un (51) forages dans les Départements de la la Lékié, du Mbam et Inoubou, du Mbam et Kim et de la Mefou et Afamba, Région du Centre;

VU le procès-verbal de la Commission Régionale de Passation des Marchés en date du 23 février 2017.

DECIDE:

Article 1^{er} — Les soumissionnaires **ETS ANDJAGARA BP: 303 KOUSSERI Tél: 677 644 508, IMPERIAL PRINT BP 11348 YAOUNDE TEL : 699 320 420, et ETS TRAPSCO HP : 33356 YAOUNDE TEL : 674 284 826** sont respectivement attributaires des lots 1 et 2 pour le premier du lot 3 pour le deuxième et du lot 4 pour le troisième de l'exécution des travaux de construction de cinquante-un (51) forages dans les Départements de la Lékié du Mbam et Inoubou du Mbam et Kim et de la Mefou et Afamba, pour les montants respectifs Toutes Taxes Comprises de **119 488 500 (cent dix-neuf millions quatre cent quatre-vingt-huit mille cinq cents) francs CFA pour le lot 1, 129 374 325 (cent vingt-neuf millions trois cent soixante-quatorze mille trois cent vingt-cinq) francs CFA pour le lot 2, 88 780 000 (quatre-vingt-huit millions sept cent quatre-vingt mille) francs CFA pour le lot 3 et 71 775 000 (soixante-onze millions sept cent soixante-quinze mille) francs CFA** pour le lot 4 et un délai d'exécution de quatre (04) mois calendaires pour chaque forage.

Article 2- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

YAOUNDE le 24 Février 2017

Le DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

YOGO DANIEL ALAIN

CAISSE NATIONALE DE PRÉVOYANCE SOCIALE

DECISION N° 243/17/DG/CNPS DU 16 FEVRIER 2017 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 31/16/AONO/CIPM/DG/CNPS DU 10 NOVEMBRE 2016 POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DE LA CLÔTURE DE L'IMMEUBLE SIÈGE COTÉ MÉDECIN CONSEIL NATIONAL (MCN) ET DE RÉHABILITATION DE CELLE EXISTANTE.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE

- VU** le Décret n°2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;
- VU** Le Décret n°2008/129 du 07 avril 2008 portant nomination du Directeur Général de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU** le Décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
- VU** le Décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- VU** le Décret n°2013/271 du 05 août 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
- VU** l'Arrêté n°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics;
- VU** la Circulaire n°0004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
- VU** la Circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
- VU** l'Appel d'Offres National Ouvert N°31/16/AONO/CIPM/DG/CNPS du 10 novembre 2016 relatif aux travaux d'extension de la clôture de l'immeuble siège coté Médecin Conseil National (MCN) et de réhabilitation de celle existante;

VU le Procès-Verbal de la session du 20 décembre 2016 de la Commission Interne de Passation des Marchés.

DECIDE :

Article 1^{er}. – L'Entreprise **SOCIETE CENTRALE D'ASSAINISSEMENT ET D'EQUIPEMENT BP: 15926 Yaoundé** est déclarée adjudicataire du Marché relatif à l'Appel d'Offres National Ouvert N° 31/16/AONO/CIPM/DG/CNPS du 10 novembre 2016 pour les travaux d'extension de la cloture de l'immeuble siège coté Médecin Conseil National (MCN) et de réhabilitation de celle existante, pour un montant de **FCFA TTC 16 182 152** et un délai d'exécution de **03** (trois) mois.

Article 2. - La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

YAOUNDE le 16 Février 2017

Le *DIRECTEUR GÉNÉRAL*

MEKULU MVONDO AKAME Noël Alain Olivier



DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL DU MINMAP DU NOUN

DECISION N° 001/17/D/PR/MLNMAP/DR-OU/DD-NN/SPM/2017 DU 23 FEV 2017 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE A LA DEMANDE DE COTATION N°001 AFFERENT A L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL AU CSI DE MALONG MATOUPOU DANS L'ARRONDISSEMENT DE MALANTOUEN.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DELEGUE DEPARTEMENTAL DES MARCHES PUBLICS DU NOUN,

- Vu La constitution ;
- Vu le décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics
- Vu le Décret N° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu le Décret N° 2004/274 du 24 septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
- Vu la circulaire N° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics;
- Vu la circulaire n°004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
- Vu la circulaire n° 13/001/C/MINFI du 08 Janvier 2013 portant instructions relatives à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des collectivités territoriales décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2013;
- Vu l'Arrêté n° 222/CAB/PR du 08 Mai 2015 portant nomination des responsables dans les services déconcentrés du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu la Décision n°0016/D/MINMAP/SG/DAJ du 25 février 2013 constatant la composition des Commissions Départementales des Marchés Publics ;
- Vu Le Procès-Verbal n° 0047014 du 16 Février 2017 de la Commission Départementale de Passation des Marchés Publics du Noun portant sur la proposition d'attribution de la Lettre-Commande relative à la DC N° 001 ;
- Vu La proposition d'attribution n° 01/PA/PR/MINMAP/DR-OU/DD-NN/CDPM du 16 Février 2017,
- Vu Le Procès-Verbal de négociation du 22/02/2017 avec l'ETS AS CONSULTING SARL

DECIDE:

Article 1^{ère} - L'Entreprise ci-après est retenue comme attributaire de la Lettre-Commande relative à la consultation



suivante :

DC N°001 : EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL AU CSI DE MALONG MATOUPOU DANS L'ARRONDISSEMENT DE MALANTOUEN

N° LOT	Entreprise	Montants TTC (en FCFA)	Délai d'exécution
UNIQUE	ETS AS CONSULTING SARL TEL ; 694 91 65 62	8 000 000 (huit millions)	30(trente) jours

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /_

FOUMBAN le 23 Février 2017

Le DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL

TAGNY DEFFO



CAISSE NATIONALE DE PRÉVOYANCE SOCIALE

DECISION N° 309/17/DG/CNPS DU 28 FEVRIER 2017 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ ISSU DE LA DEMANDE DE COTATION N° 008/16/DG/DAG/CIPM/CNPS DU 29 NOVEMBRE 2016, POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE QUATRE (04) PHOTOCOPIEURS MULTIFONCTIONS EN SOLUTION DE PARTAGE À LA CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE

VU le Décret n°2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;

VU le Décret n°99/235 du 04 octobre 1999 portant nomination du Directeur Général adjoint de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;

VU le Décret n°2008/129 du 07 avril 2008 portant nomination du Directeur Général de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;

VU le Décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

VU le Décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

VU le Décret n°2013/271 du 05 août 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

VU l'Arrêté n°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics;

VU la Circulaire n°0004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;

VU la Circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;

VU la Demande de Cotation N° 008/16/DG/DAG/CIPM/CNPS du 29 novembre 2016;

VU le Procès-Verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés de la CNPS daté du 23 décembre 2016 ;

DECIDE:

Article 1^{er}. Le soumissionnaire GARDIENNAGE-ENTRETIEN-CONSTRUCTION-ELECTRICITE-COMMERCE GENERAL, BP 221 Garoua est déclaré adjudicataire du marché issu de la Demande de Cotation N° 008/16/DG/DAG/CIPM/CNPS du 29 novembre 2016, pour la fourniture et l'installation de quatre (04) photocopieurs multifonctions en solution de partage à la CNPS, d'un montant de FCFA TTC 10 684 800 (dix millions six cent quatre vingt quatre mille huit cents), et un délai de livraison de 30 jours.

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

CAISSE NATIONALE DE PRÉVOYANCE SOCIALE

DECISION N° 306/17/DG/CNPS DU 28 FEVRIER 2017 DECLARANT INFRUCTUEUX L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 02/17/AONO/CIPM/DG/CNPS DU 10 JANVIER 2017 POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET LA MISE EN SERVICE DES SYSTEMES DE CLIMATISATION CENTRALE, DE TRAITEMENT ET DE RENOUVELLEMENT DE L'AIR ET D'AMENAGEMENT DU GRAND HALL DU RDC DU CPS DE YAOUNDE INDEPENDANCE, EN PROCEDURE D'URGENCE.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE

VU le Décret n°2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;

VU le Décret n°99/235 du 04 octobre 1999 portant nomination du Directeur Général Adjoint de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;

VU le Décret n°2008/129 du 07 avril 2008 portant nomination du Directeur Général de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;

VU le Décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

VU le Décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

VU le Décret n°2013/271 du 05 août 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

VU l'Arrêté n°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics;

VU la Circulaire n°0004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;

VU la Circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;

VU l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N° 02/17/AONO/CIPM/DG/CNPS du 10 janvier 2017;

VU le Procès-Verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés de la CNPS en sa session du 07 février 2017 ;

DECIDE:

Article 1^{er}. L'Appel d'Offres National Ouvert N° 02/17/AONO/CIPM/DG/CNPS du 10 janvier 2017 relatif à la fourniture, l'installation et la mise en service des systèmes de climatisation centrale, de traitement et de renouvellement de l'air et d'aménagement du grand hall du RDC du Centre de Prévoyance Sociale de Yaoundé-Indépendance, en procédure d'urgence, est déclaré infructueux pour dépassement du coût prévisionnel du projet.

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

YAOUNDE le 28 Février 2017

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MEKULU MVONDO AKAME Noël Alain Olivier

DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL DU MINMAP DU HAUT NKAM

**DECISION N° 02/D/PR/MINMAP/DR-OU/DD-HNK DU 22 FEVRIER 2017 PORTANT PUBLICATION DES
RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°
02/AONO/MINMAP/DRMAP-OU/DDMAP-HNK/CDPM-TBEC/2017 DU 16 FEVRIER 2017 POUR LES TRAVAUX
DE CONSTRUCTION D'UN ATELIER DE MENUISERIE AU LYCEE TECHNIQUE DE BABONE, DANS LE
DEPARTEMENT DU HAUT-NKAM.**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL DES MARCHÉS PUBLICS DU HAUT-NKAM,

Vu la Constitution ;

Vu le décret N° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le décret N° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du gouvernement ;

Vu le décret N° 2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le décret N° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le décret N° 2004/274 du 24 septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des Commission de Passation des Marchés Publics ;

Vu l'arrêté N° 0222/CAB/PR du 08 mai 2015 portant nomination de Monsieur ESSIANE MEDJO Gervais, Délégué Départemental des Marchés Publics du Haut-Nkam ;

Vu la décision N° 0015/D/MINMAP/SG/SAJ du 25 février 2013 constatant la composition des Commissions Départementales de Passation des Marchés Publics ;

Vu la circulaire N°001/CAB/PR/ du 19 juin 2012 relative la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;

Vu la circulaire N° 004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire n° 001/C/MINFI du 28 décembre 2016 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres Organismes Subventionnés pour l'exercice 2015 ;

Vu le procès-verbal de la 9^{ème} session du 09 février 2017 de la Commission Départementale de Passation des Marchés Publics du Haut-Nkam ;

Vu le dossier d'Appel d'Offres N° 02/AONO/MINMAP/DRMAP-OU/DDMAP-HNK/CDPM-TBEC/2007 du 06 janvier 2017 relatif aux travaux de construction d'un Atelier de Menuiserie au Lycée Technique de BABONE, Département du HAUT-NKAM.

DECIDE

Article 1^{ère} : Le marché, objet de l'Appel d'Offres National Ouvert sus visé est déclaré infructueux pour manque d'offre

: Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /.

BAFANG le 22 Février 2017

Le DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL

MEDJO ESSIANE Gervais

DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL DU MINMAP DU HAUT NKAM

DECISION N° 004/D/PRMINMAP/DR-OU/DD-HNK DU 22 FEVRIER 2017 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE LA DEMANDE DE COTATION N° 01/DC/MINMAP/0R-OU/DD HNK/CDPM-AG/2017 DU 24 JANVIER 2017 RELATIVE A L'ACQUISITION D'UN VEHICULE PICK-UP 4X4 AU PROFIT DE LA COMMUNE DE BANDJA DANS LE DEPARTEMENT DU HAUT-NKAM

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL DES MARCHÉS PUBLICS DU HAUT-NKAM,

Vu la Constitution ;

Vu le décret N° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le décret N° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;

Vu le décret N° 2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le décret N° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le décret N° 2004/274 du 24 septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des Commission de Passation des Marchés Publics ;

Vu l'arrêté N° 0222/CAB/PR du 08 mai 2015 portant nomination de Monsieur ESSIANE MEDJO Gervais, Délégué Départemental des Marchés Publics du Haut-Nkam ;

Vu la décision N° 0015/D/MINMAP/SG/SAJ du 25 février 2013 constatant la composition des Commissions Départementales de Passation des Marchés Publics ;

Vu la circulaire N°001/CAB/PR/ du 19 juin 2012 relative la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;

Vu la circulaire 004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;

Vu La Circulaire N°001/C/MINFI du 28 décembre 2016 portant instructions relatives à l'exécution, au suivi et contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des établissements publics administratifs, des collectivités territoriales décentralisées et d'autres organismes subventionnés pour l'exercice 2017 ;

Vu le procès-verbal de la 13 session du 21 février 2017 de la Commission Départementale de Passation des Marchés Publics du Haut-Nkam ;

Vu La Demande de Cotation N°01/DC/MINMAP/DR-OU/DD-HNK/CDPM-AG/2017 du 24 janvier 2017 relative à l'acquisition d'un véhicule pick-up 4x4 au profit de la commune de BANDJA DANS le Département du HAUT-NKAM

DECIDE

Article 1^{ère} : L'Avis de consultation sus-évoqué est, pour compter de la date de signature de la présente décision, **déclaré infructueux** pour manque d'offre.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /.

BAFANG le 22 Février 2017

Le DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL

MEDJO ESSIANE Gervais

COMMUNE DE MBANGASSINA

ADDITIF N°2 1- PORTANT MODIFICATION DES DATES DE REMISE DES OFFRES ET DE DÉPOUILLEMENT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°02/AONO/CMBNA/CIPM/2017 EN PROCEDURE D'URGENCE DU 25 JANVIER 2017 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'AUBERGE MUNICIPALE DE MBANGASSINA, DÉPARTEMENT DU MBAM ET KIM, RÉGION DU CENTRE PORTANT AJOUT DE LA VERSION ANGLAISE DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

1	Remises des offres
	<p>Au lieu de ...</p> <p>Les offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et (06) copies marqués comme telles, devront être déposées au secrétariat général de la commune de Mbangassina, contre récépissé, au plus tard le 06 mars 2017 à 12 heures précises, heure locale et devront porter la mention :</p> <p>« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°02/AONO/CMBNA/CIPM/2017 EN PROCEDURE D'URGENCE DU 25 JANVIER 2017 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'AUBERGE MUNICIPALE DE MBANGASSINA, DÉPARTEMENT DU MBAM ET KIM, RÉGION DU CENTRE.»</p> <p>« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».</p>
	<p>Lire plutôt</p> <p>Les offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et (06) copies marqués comme telles, devront être déposées au secrétariat général de la commune de Mbangassina, contre récépissé, au plus tard le 15 mars 2017 à 12 heures précises, heure locale et devront porter la mention :</p> <p>« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°02/AONO/CMBNA/CIPM/2017 EN PROCEDURE D'URGENCE DU 25 JANVIER 2017 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'AUBERGE MUNICIPALE DE MBANGASSINA, DÉPARTEMENT DU MBAM ET KIM, RÉGION DU CENTRE.»</p> <p>« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».</p>

2	Ouverture des Plis
	<p>Au lieu de ...</p> <p>L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des offres aura lieu le 06 mars 2017 à 13 heures précises par la Commission interne de Passation des Marchés de la commune de Mbangassina (CIPM-MBNA) dans la salle des actes de ladite commune.</p> <p>Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dûment mandatée de leur choix, ayant une parfaite connaissance de leurs offres.</p>

2 Ouverture des Plis**Lire plutot**

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des offres aura lieu **le 15 mars 2017 à 13 heures précises** par la **Commission interne de Passation des Marchés de la commune de Mbangassina (CIPM-MBNA)** dans la salle des actes de ladite commune.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dûment mandatée de leur choix, ayant une parfaite connaissance de leurs offres.

Article 3 : ajout version anglaise avis d'appel d'offres (annexe

MBANGASSINA le 27 Février 2017

Le MAIRE

MBOENE Bernard

CONSEIL NATIONAL DES CHARGEURS DU CAMEROUN

COMMUNIQUE DE REPORT DE LA DATE D'OUVERTURE DES OFFRES AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°001/AONO/CNCC/CIPM/2017 DU 10 FEVRIER 2017 POUR LA FOURNITURE DE MATERIELS INFORMATIQUES AU CONSEIL NATIONAL DES CHARGEURS DU CAMEROUN (CNCC). LOT1 : FOURNITURE D'EQUIPEMENTS INFORMATIQUES ; LOT2 : RENOUELEMENT ET ACQUISITION DE LICENCES ET LOGICIELS LE RESTE SANS CHANGEMENT.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

1 Remises des offres

Au lieu de ...

Chaque offre rédigée en français ou en anglais, en sept (07) exemplaires (dont un original et six (06) copies marqués comme tels), devra parvenir aux heures ouvrables **au Secrétariat du Directeur Général du Conseil National des Chargeurs du Cameroun à Douala**, au Centre des Affaires Maritimes, 3^{ème} étage Immeuble IGH. Tél. : 233 43 67 67 Fax : 233 43 70 17. Tél. : 233 43 67 67 Fax : 233 43 70 17, **au plus tard le 09 Mars 2017, à 12H00**, heure locale et devra porter la mention :

Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N° 001/AONO/CNCC/CIPM/17 DU 10 FEVRIER 2017 POUR LA FOURNITURE DE MATERIELS INFORMATIQUES AU CONSEIL NATIONAL DES CHARGEURS DU CAMEROUN (CNCC).

LOT1 : FOURNITURE D'EQUIPEMENTS INFORMATIQUES ;

LOT2 : RENOUELEMENT ET ACQUISITION DE LICENCES ET LOGICIELS.

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

Lire plutot

Chaque offre rédigée en français ou en anglais, en sept (07) exemplaires (dont un original et six (06) copies marqués comme tels), devra parvenir aux heures ouvrables **au Secrétariat du Directeur Général du Conseil National des Chargeurs du Cameroun à Douala**, au Centre des Affaires Maritimes, 3^{ème} étage Immeuble IGH. Tél. : 233 43 67 67 Fax : 233 43 70 17. Tél. : 233 43 67 67 Fax : 233 43 70 17, **au plus tard le 14 Mars 2017, à 12H00**, heure locale et devra porter la mention :

Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N° 001/AONO/CNCC/CIPM/17 DU 10 FEVRIER 2017 POUR LA FOURNITURE DE MATERIELS INFORMATIQUES AU CONSEIL NATIONAL DES CHARGEURS DU CAMEROUN (CNCC).

LOT1 : FOURNITURE D'EQUIPEMENTS INFORMATIQUES ;

LOT2 : RENOUELEMENT ET ACQUISITION DE LICENCES ET LOGICIELS.

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

2 Ouverture des Plis

Au lieu de ...

l'ouverture des plis se fera en un temps.

L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières se fera le **09 Mars 2017 à 13 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés du CNCC.

Seuls les soumissionnaires pourront assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

Lire plutot

l'ouverture des plis se fera en un temps.

L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières se fera le **14 Mars 2017 à 13 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés du CNCC.

Seuls les soumissionnaires pourront assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

DOUALA le 27 Février 2017

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MBAPPE PENDA Auguste

COMMUNE DE MBANGASSINA

ADDITIF N°1 1- PORTANT MODIFICATION DES DATES DE REMISE DES OFFRES ET DE DÉPOUILLEMENT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°01/AONO/CMBNA/CIPM/2017 EN PROCEDURE D'URGENCE DU 25 JANVIER 2017 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'HÔTEL DE VILLE DE MBANGASSINA, DÉPARTEMENT DU MBAM ET KIM, RÉGION DU CENTRE 2- PORTANT AJOUT DE LA VERSION ANGLAISE DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

1	Remises des offres
	<p>Au lieu de ...</p> <p>Les offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et (06) copies marqués comme telles, devront être déposées au secrétariat général de la commune de Mbangassina, contre récépissé, au plus tard le 06 mars 2017 à 12 heures précises, heure locale et devront porter la mention :</p> <p style="text-align: center;">« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°01/AONO/CMBNA/CIPM/2017 EN PROCEDURE D'URGENCE DU 25 JANVIER 2017 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'HÔTEL DE VILLE DE MBANGASSINA, DÉPARTEMENT DU MBAM ET KIM, RÉGION DU CENTRE.»</p> <p style="text-align: center;">« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>Les offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et (06) copies marqués comme telles, devront être déposées au secrétariat général de la commune de Mbangassina, contre récépissé, au plus tard le 15 mars 2017 à 12 heures précises, heure locale et devront porter la mention :</p> <p style="text-align: center;">« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 01/AONO/CMBNA/CIPM/2017 EN PROCEDURE D'URGENCE DU 25 JANVIER 2017 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'HÔTEL DE VILLE DE MBANGASSINA, DÉPARTEMENT DU MBAM ET KIM, RÉGION DU CENTRE.»</p> <p style="text-align: center;">« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».</p>

2	Ouverture des Plis
	<p>Au lieu de ...</p> <p>L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des offres aura lieu le 06 mars 2017 à 13 heures précises par la Commission interne de Passation des Marchés de la commune de Mbangassina (CIPM-MBNA) dans la salle des actes de ladite commune.</p> <p>Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dûment mandatée de leur choix, ayant une parfaite connaissance de leurs offres.</p>

2 Ouverture des Plis**Lire plutot**

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des offres aura lieu **le 15 mars 2017 à 13 heures précises** par la **Commission interne de Passation des Marchés de la commune de Mbangassina (CIPM-MBNA)** dans la salle des actes de ladite commune.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dûment mandatée de leur choix, ayant une parfaite connaissance de leurs offres.

Article 3 : ajout version anglaise avis d'appel d'offres (annexe)

MBANGASSINA le 27 Février 2017

Le MAIRE

MBOENE Bernard

COMMUNE DE MBANGASSINA

ADDITIF N°3 1- PORTANT MODIFICATION DES DATES DE REMISE DES OFFRES ET DE DÉPOUILLEMENT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°03/AONO/CMBNA/CIPM/2017 EN PROCEDURE D'URGENCE DU 25 JANVIER 2017 POUR LA SURVEILLANCE ET LE CONTRÔLE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'HOTEL DE VILLE DE MBANGASSINA, DÉPARTEMENT DU MBAM ET KIM, RÉGION DU CENTRE 2- PORTANT AJOUT DE LA VERSION ANGLAISE DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)**1 Remises des offres****Au lieu de ...**

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en cinq (05) exemplaires dont un (01) original et quatre (04) copies marqués comme tels, devra parvenir sous plis fermés, au secrétariat général de la Mairie de Mbangassina au plus tard le **06 mars 2017 à 12 heures**, et déposée contre récépissé. Elle devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°03/AONO/CMBNA/CIPM/2017 EN PROCEDURE D'URGENCE DU 25 JANVIER 2017 POUR LA SURVEILLANCE ET LE CONTRÔLE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'HOTEL DE VILLE DE MBANGASSINA, DÉPARTEMENT DU MBAM ET KIM, RÉGION DU CENTRE.»

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

Lire plutot

Les offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et (06) copies marqués comme telles, devront être déposées au secrétariat général de la commune de Mbangassina, contre récépissé, au plus tard le **15 mars 2017 à 12 heures précises**, heure locale et devront porter la mention :

« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 03/AONO/CMBNA/CIPM/2017 EN PROCEDURE D'URGENCE DU 25 JANVIER 2017 POUR LA SURVEILLANCE ET LE CONTRÔLE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'HOTEL DE VILLE DE MBANGASSINA, DÉPARTEMENT DU MBAM ET KIM, RÉGION DU CENTRE.»

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

2 Ouverture des Plis**Au lieu de ...**

- L'ouverture des offres se fera en deux temps. L'ouverture des offres administrative et technique aura lieu le **06 mars** à **13 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés(CIPM) de la Commune de Mbangassina.
- A l'issue de l'examen des pièces administratives et de l'évaluation des offres techniques, l'ouverture des offres financières sera effectuée dans les mêmes conditions, à une date ultérieure qui sera communiquée au soumissionnaire si le dossier administratif est conforme et ayant obtenu une note technique égale ou supérieure à 70 points sur 100.

2 Ouverture des Plis

Lire plutot

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des offres aura lieu **le 15 mars 2017 à 13 heures précises** par la **Commission interne de Passation des Marchés de la commune de Mbangassina (CIPM-MBNA)** dans la salle des actes de ladite commune.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dûment mandatée de leur choix, ayant une parfaite connaissance de leurs offres.

MBANGASSINA le 27 Février 2017

Le MAIRE

MBOENE Bernard

COMMUNE DE MBANGASSINA

ADDITIF N°4 1- PORTANT MODIFICATION DES DATES DE REMISE DES OFFRES ET DE DÉPOUILLEMENT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°04/AONO/CMBNA/CIPM/2017 DU 25 JANVIER 2017 POUR LA SURVEILLANCE ET LE CONTRÔLE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'AUBERGE MUNICIPALE DE MBANGASSINA, DÉPARTEMENT DU MBAM ET KIM, RÉGION DU CENTRE 2- PORTANT AJOUT DE LA VERSION ANGLAISE DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

1	Remises des offres
	<p>Au lieu de ...</p> <p>Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en cinq (05) exemplaires dont un (01) original et quatre (04) copies marqués comme tels, devra parvenir sous plis fermés, au secrétariat général de la Mairie de Mbangassina au plus tard le 06 mars 2017 à 12 heures, et déposée contre récépissé. Elle devra porter la mention :</p> <p>AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°04/AONO/CMBNA/CIPM/2017 EN PROCEDURE D'URGENCE DU 25 JANVIER 2017 POUR LA SURVEILLANCE ET LE CONTRÔLE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'AUBERGE DE MBANGASSINA, DÉPARTEMENT DU MBAM ET KIM, RÉGION DU CENTRE.»</p> <p>« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>Les offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et (06) copies marqués comme telles, devront être déposées au secrétariat général de la commune de Mbangassina, contre récépissé, au plus tard le 15 mars 2017 à 12 heures précises, heure locale et devront porter la mention :</p> <p>«AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°04/AONO/CMBNA/CIPM/2017 DU 25 JANVIER 2017 POUR LA SURVEILLANCE ET LE CONTRÔLE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'AUBERGE MUNICIPALE DE MBANGASSINA, DÉPARTEMENT DU MBAM ET KIM, RÉGION DU CENTRE.»</p> <p>« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »</p>
2	Ouverture des Plis
	<p>Au lieu de ...</p> <ul style="list-style-type: none">● L'ouverture des offres se fera en deux temps. L'ouverture des offres administrative et technique aura lieu le 06 mars à 13 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés(CIPM) de la Commune de Mbangassina.● A l'issue de l'examen des pièces administratives et de l'évaluation des offres techniques, l'ouverture des offres financières sera effectuée dans les mêmes conditions, à une date ultérieure qui sera communiquée au soumissionnaire si le dossier administratif est conforme et ayant obtenu une note technique égale ou supérieure à 70 points sur 100.

2 Ouverture des Plis

Lire plutot

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des offres aura lieu **le 15 mars 2017 à 13 heures précises** par la **Commission interne de Passation des Marchés de la commune de Mbangassina (CIPM-MBNA)** dans la salle des actes de ladite commune.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dûment mandatée de leur choix, ayant une parfaite connaissance de leurs offres.

MBANGASSINA le 27 Février 2017

Le MAIRE

MBOENE Bernard

PUBLICITÉ

Service e-JDM
JDM Electronique



Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.

Service e-CNE
CNE Electronique



Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

Personne Morale

Société :

Secteur d'activité :

Représentant
ou
Point Focal

Civilité : Mme Mr

Nom :

Prénom :

Fonction :

Tél. (*) : E-mail (*) :

Personne Physique

Civilité : Mme Mr

Nom :

Prénom :

Profession :

Tél. (*) : E-mail (*) :

Localisation

Pays : Ville :

Adresse (**): B.P. :

Tél. (*) : Fax :

E-mail (*) :

Site web :

Option d'Abonnement

- Annuel 49.000 FCFA TTC
- Semestriel 25.000 FCFA TTC
- Trimestriel 15.000 FCFA TTC
- Mensuel 10.000 FCFA TTC

Moyen de paiement

Par virement ou versement dans les comptes ci-dessous :

BICEC : Compte n° 97568660005/16
Banque Atlantique : Compte n° 9510173000510
SCB-Cameroun : Compte n° 9000019311691
EXPRESS UNION : Compte n° 1190008943026
CCEC-SA : Compte n° 100-017265-314-30

Le service est activé dès réception à l'adresse billing@armp.cm, d'une copie du reçu de paiement de frais d'abonnement.

Tout paiement sera automatiquement précédé par une facture.

Pour toute assistance, veuillez nous envoyer un courriel à l'adresse support@armp.cm

(*) séparez les données multiples par les virgules.

(**) quartier, rue, etc....



LE JOURNAL DES MARCHÉS PUBLICS ELECTRONIQUE (e-JDM)

Contenu Riche

- Avis d'appel d'offres lancés
- Attributions effectuées
- Communiqués publiés

Cibles Variées

- Opérateurs économiques
- Investisseurs
- Partenaires Techniques et Financiers
- Administrations publiques et municipales

Exploitation Conviviale

- Recherche multicritères
- Personnalisation de votre JDM
- Accès et consultation faciles sur **Smartphone/ Tablette / PC**

Personnalisable par les Abonnés

- Selon votre secteur d'activité
- Selon votre région d'intérêt et d'attrait
- Selon votre surface financière

 www.arpmp.cm



e-JDM, L'information accessible, l'information crédible, l'information utile...
La meilleure information sur les Marchés Publics !